

Canadian
Forces
College

Collège
des
Forces
Canadiennes



PRÉVENTION DES ENFANTS-SOLDATS : L'EFFICACITÉ NE SIGNIFIE PAS ADAPTÉ

Maj S.M.M. Chateauneuf

JCSP 44

Master of Defence Studies

Disclaimer

Opinions expressed remain those of the author and do not represent Department of National Defence or Canadian Forces policy. This paper may not be used without written permission.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the Minister of National Defence, 2018.

PCEMI 44

**Maîtrise en études de la
défense**

Avertissement

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent aucunement des politiques du Ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes. Ce papier ne peut être reproduit sans autorisation écrite.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale, 2018.

CANADIAN FORCES COLLEGE – COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES
JCSP 44 – PCEMI 44
2017 – 2018

MASTER OF DEFENCE STUDIES – MAÎTRISE EN ÉTUDES DE LA DÉFENSE

**PRÉVENTION DES ENFANTS-SOLDATS :
L'EFFICACITÉ NE SIGNIFIE PAS ADAPTÉ**

Maj S.M.M. Chateauneuf

“This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions, which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied, except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.”

Word Count: 21,827

“La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.”

Compte de mots: 21,827

Table des matières

Liste des acronymes.....	3
Introduction.....	4
1 Historique de l'utilisation des enfants dans les conflits	5
1.1 Le 19 ^e siècle.....	6
1.2 Le 20 ^e siècle.....	14
1.3 Le 21 ^e siècle.....	19
1.4 Conclusion	21
2 Cadre conceptuelle et méthodologie.....	22
2.1 Perspective genrée	22
2.2 Évolution du droit des enfants	28
2.3 Méthodologie	33
2.4 Conclusion	34
3 Analyse genrée du recrutement et emploi des enfants-soldats	34
3.1 Recrutement forcé.....	36
3.2 Recrutement volontaire, vraiment ?	39
3.3 De l'emploi pour tous les genres	43
3.4 Conclusion	47
4 Analyse genrée de l'aperçu de réalité régionale.....	47
4.1 L'Afrique	49
4.1.1 Soudan du Sud	50
4.1.2 Sierra Leone	55
4.2 L'Amérique.....	60
4.2.1 Colombie.....	60
4.2.2 Nicaragua	67
4.3 L'Asie	71
4.3.1 Myanmar (Burma)	72
4.3.2 Afghanistan.....	76
5 Problématiques communes	80
5.1 Pauvreté.....	81
5.2 Éducation	81
5.3 La famille et les groupes	82
5.4 Justice.....	83
5.5 Les programmes de DDR inadéquats	84

Conclusion	85
Annexe A — Tableau des conventions et résolutions pertinentes aux droits des enfants	88
Annexe B — Plans d'action « We are children not Soldiers » Afghanistan, Myanmar et Soudan du Sud (texte intégral pris à la référence)	94
Bibliographie.....	100

Liste des acronymes

AFRC	<i>Armed Forces Revolutionary Council</i>
ALP	Police locale afghane
ANP	Police nationale afghane
CDF	<i>Civil Defence Force</i>
CIA	<i>Central Intelligence Agency</i>
CRS	<i>Corriente de Renovación Socialista</i>
DDR	Démobilisation, désarmement, réintégration
ELN	<i>Ejército de Liberación Nacional</i>
EPL	<i>Ejército Popular de Liberación</i>
FARC - EP	<i>Fuerza Armadas Revolucionarias de Colombia - Ejército del pueblo</i>
FDN	Fuerza Democrática Nicaragüense
FSLN	<i>Frente Sandinista por la Liberación Nacional</i>
HRW	<i>Human Rights Watch</i>
ICBF	<i>Instituto Colombiano de Bienestar Familiar</i>
KNLA	<i>Karen National Liberation Army</i>
LRA	<i>Lord's Resistance Army</i>
MAQL	<i>Movimiento Armado Quintin Lame</i>
M-19	<i>Movimiento 19 de Abril</i>
OEA	Organisation des États américains
OMT	Organisation mondiale du travail
ONU	Organisation des Nations unies
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation société civile
PNUD	Programme de développement des Nations Unies
RDC	République démocratique du Congo
RUF	<i>Revolutionary United Front</i>
SPLM/a	<i>Sudan People's Liberation Movement and Army</i>
UNICEF	<i>United Nations Children's Fund</i>
9/11	11 septembre 2001

Introduction

La manière de conduire la guerre a évolué au cours des siècles, principalement en raison des développements technologiques et de leurs applications dans le contexte d'un conflit. Aujourd'hui alors que la technologie est facilement accessible, les enfants sont toujours utilisés comme chair à canon. Leur emploi n'est pas un nouveau phénomène, par contre, l'ampleur a certainement changé. Selon Chapleau, l'emploi d'enfant dans les conflits n'est pas nouveau, par contre, dans les 30 dernières années on remarque une augmentation considérable de leur recrutement.¹ Leur emploi est concentré dans les pays du Sud par des groupes armés illégaux, principalement en Afrique et en Asie, et demeure présent dans un pays d'Amérique du Sud. Pour cette raison, l'Organisation des Nations unies (ONU) a, au cours des années, mis en place plusieurs documents sous la forme de convention ou résolution. Ces documents rendent l'utilisation d'enfant dans les conflits illégale. L'âge utilisé pour qualifier un enfant a évolué avec le temps, les principes de Paris mentionnent qu'il est illégal de recruter des personnes de moins de 15 ans, et que l'âge minimum légal pour participer dans un conflit est 18 ans.² Notons que la culture peut avoir un impact sur ce qui constitue l'enfance. Par exemple, certaines régions telles qu'en Afrique subsaharienne les rituels pour le passage vers le monde adulte pour les garçons se produit vers l'âge de 14 ans.³ Malgré les désaccords sur les caractéristiques d'un enfant, les chefs locaux sont en accord à limiter la participation aux conflits aux personnes âgées de plus de 18 ans tel que stipulé dans les différents accords internationaux.⁴

¹ Philippe Chapleau, *Enfants-soldats — Victimes ou criminels de guerre ?*, France, éditions du rocher, 2007, p. 19

² UNICEF, *The Paris Principles—Principles and Guidelines on Children Associated With Armed Forces or Armed Groups*, 2007, Art 1.3.

³ Michael G Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*. Cambridge, Mass: Harvard University Press, 2006, p. 5.

⁴ Ibid.

Afin de respecter les différents documents internationaux, les pays qui sont pris avec ce phénomène ont mis en place des plans afin d'éliminer ce problème. Ces plans ont un succès questionnable. Afin de régler ce problème, est-ce qu'un cadre de prévention générique peut être utilisé et efficace dans toutes les différentes régions du globe tout en prenant en considération les besoins genrés ? Ce travail va argumenter que les plans d'action pour la prévention du recrutement des enfants-soldats sont un excellent point de départ, par contre, ils ne peuvent pas être maximisés et efficaces sans l'accès aux ressources nécessaires pour répondre à cette problématique genrée. Pour démontrer cet argument, mon travail sera divisé en cinq sections. La première section est concentrée sur l'exploration des racines de la problématique en prenant une approche historique de l'utilisation des enfants dans les différents conflits depuis le début du 19^e siècle. La deuxième section explique les concepts théoriques qui seront utilisés dans l'analyse. La troisième section est une analyse genrée du recrutement et de l'emploi des enfants dans les conflits. La quatrième section est une analyse genrée des plans d'action utilisée afin de réduire et éventuellement éliminer l'utilisation des enfants dans les conflits armés. Cette section aura également plusieurs sous-sections afin de présenter la problématique dans trois grandes régions géographiques, soit l'Afrique, l'Amérique et l'Asie. Ces sous-sections sont essentielles afin de déterminer si un plan générique peut être appliqué et efficace partout dans le monde. La cinquième et dernière section va proposer les problématiques communes qui affectent le phénomène des enfants-soldats, mais qui, en tant que société, nous souhaitons d'ignorer.

1 Historique de l'utilisation des enfants dans les conflits

Aujourd'hui, l'Afrique est souvent considérée à tort comme la source du phénomène des enfants-soldats. Cette croyance populaire est sûrement liée aux nombreux livres qui sont sortis dans les dernières années racontant l'histoire d'anciens enfants-soldats. Bien que plusieurs ont choisi la route de publier leur histoire, ceci ne représente qu'une fraction de l'historique des

enfants-soldats. Afin de mieux comprendre l'évolution et l'augmentation de leur emploi dans les conflits modernes, les prochaines sous-sections vont explorer les racines du phénomène, commençant avec le 19^e siècle jusqu'au 21^e siècle. Les prochaines sous-sections vont donner un aperçu de différents conflits qui ont employé des enfants-soldats au cours des siècles, mais n'offriront pas une liste complète de tous les utilisateurs, mais montre la diversité qui n'est pas limitée à l'Afrique ou les pays en développement. Elles sont là pour offrir une perspective historique et une évolution des méthodes de recrutement et d'emploi des enfants, plusieurs autres exemples pourraient être utilisés.

1.1 Le 19^e siècle

Le 19^e siècle est marqué par plusieurs conflits et révolutions, et les enfants se trouvaient au cœur de ceux-ci. Parmi les exemples de ce siècle se trouvent les guerres du *Rio de la Plata* (1806-52), la guerre de sécession américaine (1861-1865) et les combattants de la commune à Paris (1871). Le recrutement des enfants varie d'un conflit à l'autre et change en fonction de la société et l'époque à laquelle il prend place, mais demeure présent tout au long de ce siècle.

Rio de la Plata

Le *Rio de la Plata* est un bassin important de l'Amérique du Sud. À l'époque, il s'agissait d'un moyen de communiquer avec les bassins de population se trouvant à l'intérieur des terres. Le *Rio de la Plata* entoure les pays aujourd'hui connu sous les noms Argentine, Uruguay et se relie au Paraguay par le fleuve *Paraná*. La région connaissait des affrontements avec la couronne portugaise pour l'accès aux terres, mais était relativement calme au début du 19^e siècle. Elle ne connaissait pas encore les courants révolutionnaires qui prenaient de la force dans les régions contrôlées par l'Espagne dans le nord de l'Amérique du Sud.

Le sentiment de sécurité et quiétude dans la région a vite changé lorsque les troupes anglaises sont arrivées à Buenos Aires.⁵ Quelques jours après la prise de la ville par les Anglais, des insurrections non organisées ont été mises en place par les citoyens et des enfants aussi jeunes que 8 ans ont aidé à repousser ces intrus.⁶ Un an après l'invasion britannique, la milice formée d'espagno-américain avait plus de militaires dans ces rangs que l'armée coloniale en avait en 1805.⁷ Ils étaient motivés à repousser les envahisseurs. Cette fois, tout le monde, femmes, enfants et vieillards ont contribué à l'effort de la défense de la ville avec les miliciens par la construction « anneaux concentriques de défense à 200 et 400 mètres ». ⁸ Tous participaient, même les enfants tels que le raconte ce soldat britannique :

Des enfants avaient été organisés en compagnies commandées par des garçons du même âge, et avaient appris à se servir du fusil. J'ai vu l'un d'entre eux abattre plusieurs de nos fantassins ; il ne mesurait pas un mètre. Je ne sais plus ce qui m'étonna davantage : qu'il pût se servir du mousquet ou qu'il tuât des hommes.⁹

Après la victoire contre l'envahisseur britannique, la société du *Rio de la Plata* a changé. En 1810, la milice espagno-américaine avait déjà fait ses preuves et força le vice-roi qui contrôlait la région de démissionner¹⁰. Cette *junte* militaire en place connaissait bien la situation en Europe (guerre napoléonienne) et en Amérique du Sud (guerre révolutionnaire) a décidé de transformer la milice en organisation militaire permanente¹¹. Dès lors, un changement social prend place, avec

⁵ Alejandro Martin Rabinovich, *La société guerrière: pratiques, discours et valeurs militaires dans le Rio de la Plata, 1806 - 1852*. Collection "Des Amériques." Rennes: Presses Universitaires, 2013, p. 56-57.

⁶ Ibid, 110.

⁷ Ibid, p. 68.

⁸ Ibid, p. 71, 73.

⁹ Manon, Pignot, ed. *L'enfant-Soldat, XIXe-XXIe Siècle: Une Approche Critique*. Le Fait Guerrier. Paris: Armand Colin, 2012, p. 21.

¹⁰ Alejandro Martin Rabinovich, *La société guerrière: pratiques, discours et valeurs militaires dans le Rio de la Plata, 1806 - 1852*, p. 89.

¹¹ Ibid, p. 91.

en outre la publication d'un « catéchisme militaire » qui avait pour but de former les fils de la patrie à la vie militaire¹².

Ce changement apporte la militarisation de générations qui vont naître dans cette mentalité. Pour eux, « tout homme est un soldat-né, mais tous les hommes ne sont pas obligés de pratiquer la profession militaire », et tous devront faire le sacrifice lors que la patrie est menacée¹³. La pensée militaire est tellement forte qu'en 1818, le taux de mobilisation est de 1 homme sur 8, à titre comparatif, la France avait un taux de mobilisation nettement inférieur durant la guerre de Trente Ans (1618-1648) de seulement 1 homme sur 35¹⁴. Puisque les enfants avaient déjà montré leurs capacités de combattre lors de l'invasion, il était normal de les militariser afin de préparer les générations futures de combattants. Damián Hudson, un de ces jeunes combattants présente dans ses mémoires, les souvenirs de cette époque où les écoles étaient fortement militarisées.

L'esprit martial dominait complètement cette époque, alimenté par le plus ardent enthousiasme patriotique. Les écoles mêmes avaient été complètement militarisées. Celle de l'État [...], celle de Morales et celle de San Francisco, qui comptaient de 200 à 300 enfants chacune, formaient des petits bataillons avec des commandants, des officiers et des soldats. Ils faisaient l'exercice tous les jeudis après-midi, sous la direction d'un vieux caporal ou sergent de ligne. Les enfants apprenaient le maniement du fusil en se servant de cannes. Les jours de fête, les bataillons d'enfants occupaient une place dans la formation, à côté des unités de l'armée, et les compagnies des élèves les plus âgés faisaient même feu avec des carabines.¹⁵

Cette mentalité militaire a fait en sorte que plusieurs qui sont nés à cette époque éprouvaient un tel besoin du devoir pour la patrie que leur vie entière lui était dédiée. Dans les archives, il n'est pas rare de trouver des feuilles de services comme celle-ci :

Juan Isidro Quesada, né en 1802, cadet en 1808, fit toute la guerre de l'Indépendance et toutes les guerres civiles pour participer à sa dernière bataille en 1859, avant de passer au corps des invalides. Il était alors âgé de 57 ans, donc il avait passé 51 ans

¹² Alejandro Martin Rabinovich, *La société guerrière: pratiques, discours et valeurs militaires dans le Rio de la Plata, 1806 – 1852*, p. 91.

¹³ Ibid, p. 92.

¹⁴ Ibid, p. 98.

¹⁵ Manon Pignot ed., *L'enfant-Soldat, XIXe-XXIe Siècle: Une Approche Critique*, p. 22.

en service, en campagne, au bivouac, à la caserne, il avait fait la guerre sur tout le territoire du Rio de la Plata et aussi dans la plupart des pays voisins.¹⁶

La militarisation affectait tous les hommes, les femmes, les garçons et les filles de manière différente. Alors que le profil guerrier était normalement réservé aux hommes, les femmes montraient leur patriotisme « en n’acceptant comme partenaires que des hommes engagés dans la Révolution. »¹⁷ Au-delà de ce rôle romantique qui leur est trop souvent attribué, les femmes de tous âges avaient des fonctions encore plus importantes celle du soutien logistique et médical des armées¹⁸. Bien que le rôle des femmes n’est pas grandement discuté dans les écrits, ils demeurent présents et pertinents. Avec le mouvement révolutionnaire est né le besoin de préparer les enfants à leur rôle futur de guerrier et de forger leur corps afin qu’ils deviennent des soldats redoutables.¹⁹ Cette préparation était donnée dans les écoles de l’état et commençait dès le primaire. Certains avaient le privilège dès l’âge de 10 ans de s’exercer avec de vraies armes à feu.²⁰ L’histoire du Rio de la Plata montre comment une société entière, qui n’avait pas d’intérêt pour le militaire à la fin du 18^e siècle a rapidement évolué pour devenir une société guerrière importante de la région. Notons que ces changements ont pris place pour répondre à la menace d’un envahisseur et au besoin d’un grand nombre de personnes afin de le repousser. Les conflits qui ont pris place dans le Rio de la Plata démontrent qu’une société est prête à prendre tous les moyens, même employés des enfants afin de vaincre un envahisseur et conserver leur nation. La menace anglaise a apporté un grand élan de patriotisme et le désir de se défendre. Cette même conviction se retrouve dans les guerres civiles où les groupes armés sont prêts à utiliser tous les moyens nécessaires pour gagner même si certaines méthodes vont à l’encontre des croyances et politiques en place.

¹⁶ Manon Pignot ed., *L’enfant-Soldat, XIXe-XXIe Siècle: Une Approche Critique*, p. 28.

¹⁷ Alejandro Martin Rabinovich, *La société guerrière: pratiques, discours et valeurs militaires dans le Rio de la Plata, 1806 – 1852*, p. 117.

¹⁸ Ibid, p. 121.

¹⁹ Ibid, p. 94.

²⁰ Manon Pignot ed., *L’enfant-Soldat, XIXe-XXIe Siècle: Une Approche Critique*, p. 23.

Guerre de sécession américaine

Un autre exemple de l'utilisation des enfants dans un conflit est la guerre de Sécession américaine de 1861-1865. Un peu plus tard dans ce siècle, leurs utilisations étaient encore courantes, mais de manière un peu différente. Une preuve de leur utilisation est le surnom « Boys' war » qui est utilisé pour mentionner cette guerre.²¹ Alors que la guerre civile est sur le point d'éclater, l'attrait du militaire est très présent parmi les jeunes qui apprennent dans les écoles à « honorer la mémoire des “combattants de la liberté” ». ²² Plusieurs enfants vont se présenter aux recruteurs lorsque la guerre commence, ils ne demandent qu'à devenir des héros.²³ Les raisons données leur recrutement varient; ils ne pouvaient pas rater « une si belle bagarre », l'impatience de « monter au feu », l'envie de « posséder une arme à feu » et de se « comporter comme un homme ». ²⁴ Ce qui est intéressant est qu'à l'époque les États-Unis et plusieurs autres pays avaient déjà une loi empêchant le recrutement des enfants de moins de 18 ans. Par contre, le manque de professionnalisme des recruteurs combiné aux fausses déclarations de ces enfants ont fait en sorte que plusieurs se sont retrouvés au milieu des rangs, dans les deux camps (1,6 % nordistes et 1,7 % sudistes étaient des mineurs) et accomplissaient des tâches diverses telles que des missions de reconnaissance, du sabotage et de l'espionnage.²⁵

Parmi les enfants les plus célèbres de cette guerre se retrouve Johnny Clem, qui a essayé de s'enrôler alors qu'il n'avait même pas 10 ans, il a officiellement réussi à s'enrôler en 1863 en tant que batteur de tambour²⁶. Le 10 septembre 1863, alors qu'un colonel de la confédération lui demandait de se livrer, il a remplacé son tambour par son arme et a tiré le colonel et fut promu à

²¹ Manon Pignot ed., *L'enfant-Soldat, XIXe-XXIe Siècle: Une Approche Critique*, p. 32.

²² Ibid, p. 32-33.

²³ Ibid, p. 35.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid, p. 37-38, 41.

²⁶ Civil war trust, *Children of the civil war*, consulté le 2 Avril 2018, <https://www.civilwar.org/learn/articles/children-civil-war>

sergent pour cette action.²⁷ Plusieurs se sont joints pour le romantisme lié à la guerre, le prestige, par contre, plusieurs étaient horrifiés par les images du combat. Tel que le mentionne le jeune Elisha Stockwell :

Tandis que nous étions à terre et que les obus sifflaient au-dessus de nous, mes pensées se portaient à mon foyer, à ma maison, à tous ceux que j'avais quittés si précipitamment. Je m'en voulais. Que j'avais été stupide de quitter ma famille pour me mettre dans un tel pétrin [...] Mon Dieu, que j'aurais aimé que mon père vienne me chercher !²⁸

Comme pour les jeunes du Rio de la Plata, la guerre était tout d'abord un jeu. Par contre, une fois rendu au combat, le plaisir n'était pas au rendez-vous. Par contre, la guerre de Sécession n'a pas mené à la militarisation de la société civile pendant les années qui ont suivi la fin du conflit tel que ce fût le cas dans le conflit présenté précédemment.

Les enfants de la Commune

Le dernier conflit exploré pour le 19^e siècle nous ramène sur le continent européen, en France. Notons qu'à cette époque, la France est fortement divisée entre les classes sociales. La loi de 1841 interdisait « l'embauche des enfants de moins de huit ans et limite la journée de travail de ceux de moins de douze ans à 12 h ». ²⁹ Cette réalité du travail affectait les enfants de la classe ouvrière et non ceux et celles de la bourgeoisie qui s'ennuyaient dans leur confort.³⁰ En 1870, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse, mais il sera rapidement fait prisonnier. Les forces prussiennes se sont rapidement rendues aux portes de Paris et feront un siège pendant plus de 130 jours.³¹ L'hiver 1870-71 fut difficile et la famine rongait la ville de Paris lorsque l'armistice a été signé le 28 janvier 1871.³² Les tensions sociétales existaient au cœur de Paris avant que la guerre

²⁷ Civil war trust, *Children of the civil war*.

²⁸ Manon Pignot ed., *L'enfant-Soldat, XIXe-XXIe Siècle: Une Approche Critique*, p. 47.

²⁹ Ibid, p. 53.

³⁰ Ibid, p. 51.

³¹ Adolphe Michel, *Le Siege de Paris 1870 1871 Ed 1871*. Hachette Livre-Bnf, 2012, p. 439.

³² Jean Batou, *L'avenir d'une révolution*, Le courrier de Genève, 8 mai 2011,

<https://lecourrier.ch/2011/05/08/lavenir-dune-revolution/>.

éclate et que la ville soit assiégée. Le 1^{er} mars 1871, la paix est conclue, mais humiliante pour les Français. Le peuple d'ouvrier se révolte, le 26 mars 1871, une autre élection est tenue à Paris alors que la majorité de l'élite bourgeoise se trouvait à Versailles ou était partie à cause de la révolution qui avait commencé le 18 mars.³³ Les discours socialistes sont tenus et s'inspirent de la révolution du siècle précédent, ce gouvernement révolutionnaire a été au pouvoir pendant seulement 3 mois et est tombée après une semaine sanglante.³⁴ Plusieurs enfants ont participé au combat révolutionnaire dans la capitale, mais le nombre total n'est pas connu. Le bataillon des pupilles de la Commune est composé entièrement d'enfants de 11 à 16 ans.³⁵ Des batailles ont lieu à l'extérieur de la ville en avril, mais à ce moment, très peu d'enfants sont impliqués, ils demeurent à Paris avec les femmes et s'occupent des barricades, leur combat a commencé le 22 mai 1871.³⁶ Le bataillon des pupilles n'est pas le seul à avoir fait l'emploi d'enfant selon les archives judiciaires de l'époque.³⁷ Notons que les enfants ayant fait partie de cette révolution venaient comme le reste des combattants de famille de la classe ouvrière qui avait grandement souffert pendant le siège. La misère faisait partie de leur quotidien et la révolution représentait un meilleur futur qui détachait l'état de la religion et qui devait rendre l'accès à l'éducation plus facile pour la classe ouvrière.³⁸

La nation en armes qui est ressortie de la Commune a apporté un changement important dans l'éducation des jeunes. En effet, la fin du 19^e siècle voit la création d'écoles « pour les enfants de troupe ou les mousles ». ³⁹ Semblable à la transformation sociale en Amérique du Sud qui a commencé plus tôt au 19^e siècle, la France adopte l'idée de la « militarisation idéologique de la

³³ Jean Batou, *L'avenir d'une révolution*. Le courrier de Genève, 8 mai 2011.

³⁴ Ibid.

³⁵ Manon Pignot ed., *L'enfant-Soldat, XIXe-XXIe Siècle: Une Approche Critique*, p. 55.

³⁶ Ibid, p. 58

³⁷ Ibid, p. 59.

³⁸ Jean Batou, *L'avenir d'une révolution*, Le courrier de Genève, 8 mai 2011.

³⁹ Philippe Chapleau, *Enfants-soldats — Victimes ou criminels de guerre ?*, p. 41.

jeunesse ». ⁴⁰ Un décret le 6 juillet 1882, « institue les bataillons scolaires où les enfants, à partir de 12 ans, vont se préparer à devenir de futurs soldats ». ⁴¹ Même les commerces des jouets sont impliqués dans cette militarisation avec un discours genré; « dès que le bébé peut articuler quelques mots [...] aux filles, il faut une poupée; aux garçons un fusil, un dada, un tambour ». ⁴² Cet argument montre deux aspects importants, soit le début de l'endoctrinement militaire par le choix des jouets, mais également la division genrée des rôles, les filles apprennent à s'occuper d'un « bébé » alors que les garçons apprennent les rudiments du métier de soldat.

Ce changement culturel va grandement influencer le recrutement des jeunes lors de l'éclatement de la Première Guerre mondiale. La France n'est pas le seul pays européen à avoir recours à ces écoles militaires, les Britanniques avaient établi un corps de cadet pour les jeunes de 12 à 18 ans dès 1859. ⁴³ Ces organisations de cadets ont continué à se développer un peu partout dans le monde (Canada en 1861, États-Unis en 1909, etc.). ⁴⁴ Notons que ces organisations n'avaient pas pour but d'entraîner des enfants pour la guerre, mais plutôt de les préparer à devenir des combattants à l'âge adulte. ⁴⁵ Par contre, cette idéologie de la fin du 19^e siècle a tout de même contribué à la participation des enfants dans les guerres du 20^e siècle. Les valeurs inculquées à ces enfants dès leur jeune âge ont fait en sorte que plusieurs, malgré les limites d'âge pour le recrutement, ont participé au conflit du début du 20^e siècle par patriotisme.

Les trois conflits du 19^e siècle présenté ont tous un aspect commun, soit la révolution. Elle a pris différentes formes et eu des impacts différents sur chacune des sociétés visées. À l'époque, chacun de ses pays avait des législations différentes qu'en a l'emploi des enfants. Malgré certaines

⁴⁰ Philippe Chapleau, *Enfants-soldats — Victimes ou criminels de guerre ?*, p.41.

⁴¹ Ibid, p. 43.

⁴² Ibid, p. 44.

⁴³ Ibid, p. 46.

⁴⁴ Ibid, p. 47-48.

⁴⁵ Ibid, p. 41.

lois en place, les enfants ont tout de même réussi à participer au conflit. Notons que les écrits ne font pas référence aux garçons ou aux filles, mais bien à des enfants. Par contre, la mentalité de l'époque qui dépeignait le soldat comme un vrai homme, un vrai héros, laisse croire que le rôle des filles était limité. Plusieurs ont certainement contribué aux efforts à titre d'infirmière ou en assistant avec le soutien, mais elles sont rarement mentionnées dans les écrits. La montée du patriotisme dans les différents conflits a fait en sorte que la société entière a eu un rôle à jouer et non seulement les soldats.

1.2 Le 20^e siècle

Le 20^e siècle a connu plusieurs conflits, dont deux guerres mondiales. Celles-ci ont contribué à l'emploi des enfants et éventuellement à la reconnaissance de leurs droits dans les conflits armés. Ces guerres ne sont pas les seules ayant profité de l'emploi des enfants comme chair à canon. Les conflits sont nombreux et l'emploi s'est diversifié durant ce siècle, il est donc pertinent de regarder les évolutions qui ont été le tremplin vers le 21^e siècle.

La fin du 19^e siècle est marquée par une évolution de la société principalement occidentale vers la culture militaire. La mise en place de cours militaire dans les écoles publiques démontre le désir de préparer les jeunes à la prochaine génération de conflit, mais inculque également un idéal guerrier, l'honneur de la guerre pour défendre sa patrie. Le scoutisme et les organisations de cadet ont sensibilisé les enfants à l'armée, tout en contribuant à une augmentation du patriotisme des jeunes. Il n'est donc pas surprenant que dès le début de la Première Guerre mondiale, les jeunes se portent volontaires. Le patriotisme extrême de certains jeunes est bien visible dans cette lettre envoyée au Maréchal Foch par un jeune de 12 ans qui souhaitait rejoindre l'armée malgré son jeune âge.

Cher Monsieur, quand vous lirez ces lignes, vous penserez que je suis stupide ou quelque chose d'approchant, mais je suis très sérieux. Mon meilleur ami a été tué près des tranchées au front, mon frère a été déclaré médicalement inapte par le West

Kentis et mon père fabrique des obus à l'Arsenal. D'abord je veux et je sais que je dois venger mon ami, deuxièmement, je dois laver l'honneur de mon frère en prenant sa place, et troisièmement je dois continuer l'œuvre commencée par mon père. J'ai 12 ans et 3 mois, je mesure exactement 1,60 m (5pieds et 3 pouces) et 84 cm (33 pouces) de tour de poitrine. Pourriez-vous s'il vous plaît faire votre possible pour m'obtenir une place de tambour ou de clairon dans n'importe quel régiment où il en faut, car je peux vous assurer que je ferai tout mon possible pour mon Dieu, mon Roi et ma Patrie. Je suis votre fidèle serviteur, H.J. Palmer.⁴⁶

Notons que la réalité de 1914 est bien différente de celle d'aujourd'hui. À cette époque en France, 13 ans marquaient la fin de la scolarité obligatoire, l'âge du discernement pénal et le travail salarié légal.⁴⁷ Cette réalité a facilité l'accès à l'armée de plusieurs jeunes, qui s'est fait grâce à de faux documents, mais également parce qu'à l'époque il était commun de travailler au côté des jeunes de cet âge. Donc même si les adultes au sein des rangs savaient que ses jeunes avaient produit de faux documents, ils ne sont pas rapportés. Ils sont plutôt assignés à des tâches à l'extérieur de la zone de combat jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge légal pour l'engagement volontaire.⁴⁸ Notons que la gloire de la guerre n'a pas perduré pour tous les enfants, dès 1915, une diminution de l'enthousiasme est notable.

Pendant l'été 1915, on vit venir les permissionnaires [...]. Je n'avais pas de vocation de héros. Mon zèle se refroidissait et je n'avais plus tellement envie de m'engager. L'aventure devenait cette chose triste dans la boue des tranchées, en lutte avec les rats.⁴⁹

Malgré les contrôles policiers et la résistance parentale, plusieurs enfants ont participé à la Première Guerre mondiale. À la fin des années 1930, des monuments, tels que celui de Jean-Corentin Carré, ont été érigés en l'honneur des « enfants-héros » qui sont morts pour la patrie.⁵⁰ Malgré l'héroïsme des enfants qui a été reconnu plusieurs années après la Grande Guerre, ce n'est

⁴⁶ Manon Pignot ed., *L'enfant-Soldat, XIXe-XXIe Siècle: Une Approche Critique*. p. 69-70.

⁴⁷ Ibid, p. 71.

⁴⁸ Ibid, p. 81.

⁴⁹ Ibid, p. 73.

⁵⁰ France 24. *Jean-Corentin Carré, enfant Soldat et héros de la Grande Guerre*, consulté le 3 avril 2018. <http://www.france24.com/fr/20140501-premiere-guerre-mondiale-jean-corentin-carre-enfant-soldat-morbihan-bretagne-poilus>.

pas tout le monde qui voyait leur contribution de cette manière. L'organisation *Save The Children* a vu le jour en 1919 et a été un contributeur important à l'adoption de la déclaration de Genève de 1924.⁵¹ Elle a été adoptée par la Société des Nations, organisation également formée après la guerre ayant pour but de prévenir un autre bain de sang⁵². Cette déclaration est très courte et reconnaît les droits des enfants selon ces cinq points :

- 1) L'enfant doit recevoir les moyens nécessaires à son développement normal, à la fois matériellement et spirituellement.
- 2) L'enfant qui a faim doit être nourri ; l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant qui est en arrière doit être aidé ; l'enfant délinquant doit être récupéré ; et l'orphelin et l'enfant abandonné doivent être abrités et secourus.
- 3) L'enfant doit être le premier à recevoir un soulagement en période de détresse.
- 4) L'enfant doit être en mesure de travailler et doit être protégé contre toute forme d'exploitation.
- 5) L'enfant doit être élevé dans la conscience que ses talents doivent être consacrés au service de ses semblables (traduit).⁵³

En même temps, les régimes totalitaires gagnent de la popularité et leur vision sur l'endoctrinement des enfants va à l'encontre du premier principe de la déclaration de 1924. Par exemple, en Italie, les jeunes sont embrigadés dès l'âge de 6 ans pendant 2 ans avec les « enfants de la Louve », ils vont appartenir aux *Balillas* jusqu'à 14 ans et ensuite muter aux *Avangardisti*.⁵⁴ Ceci représente toutes les étapes avant de prêter « serment au fascisme et à l'engagement dans la milice ». ⁵⁵ Le même genre d'endoctrinement dans un idéal politique et militaire avait lieu en Allemagne avec la jeunesse hitlérienne et va mener à l'emploi de ces jeunes dans les combats à partir de 1944.⁵⁶

Les bonnes intentions de la Société des Nations n'ont pas été suffisantes pour prévenir un conflit majeur, ce qui a mené à l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale en 1939. Et les

⁵¹ Save the children. *Our history*, consulté le 3 avril 2018, <https://www.savethechildren.org/us/about-us/why-save-the-children/history>

⁵² Ville de Genève site officiel. *La société des Nations*, consulté le 3 Avril 2018, <http://www.ville-geneve.ch/faire-geneve/decouvrir-geneve-quartiers/histoire-geneve/geneve-internationale/societe-nations/>.

⁵³ UN. *Geneva declaration of the rights of the child*, consulté le 3 Avril 2018, <http://www.un-documents.net/gdrc1924.htm>.

⁵⁴ Philippe Chapeau, *Enfants-soldats — Victimes ou criminels de guerre ?*, p. 56.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid.

enfants se retrouvent encore une fois dans les rangs des combattants. La contribution la plus grande et la plus connue des enfants dans cette guerre est la jeunesse hitlérienne. Contrairement à tous les autres conflits étudiés jusqu'à maintenant, l'entraînement et l'emploi des enfants ne se sont pas fait de façon détournée par l'utilisation de documents frauduleux, mais étaient plutôt organisés par le gouvernement nazi⁵⁷. Ce régime se voyait comme protecteur de la jeunesse, de là les évacuations de masse des enfants des villes menacés par les raids aériens.⁵⁸ Les garçons comme les filles faisaient partie des écoles d'endoctrinement avant même que la guerre éclate. En 1944, l'Allemagne Nazi désespérée a déclaré que les jeunes femmes qui travaillaient dans les communications devaient être considérées comme des combattantes.⁵⁹

Les jeunes Allemands qui croyaient aux sacrifices ont été impliqués dans plusieurs combats importants pour le bien de leur nation. Par exemple, la 12^e division blindée SS qui se trouvait en Normandie lors de l'invasion alliée en 1944 était entièrement composée de garçons de 16 à 18 ans.⁶⁰ Elle a subi des pertes de 42 % pour protéger le retrait de la 7^e armée.⁶¹ Il est possible d'argumenter que ce ne sont pas des enfants, mais des adolescents. Par contre, considérant que leur endoctrinement a commencé à 6 ans, il est possible d'argumenter qu'ils/elles n'ont pas connu leur enfance et sont devenu(e)s soldat(e)s par obligation. Ceci montre le courage de ces jeunes et leurs actions démontrent la puissance et l'efficacité de la manipulation de leur pensée débutant à un très jeune âge. L'endoctrinement était très fort puisque malgré la poussée des alliés, la jeunesse hitlérienne croyait toujours que la victoire allemande était possible.⁶²

⁵⁷ Manon Pignot ed., *L'enfant-Soldat, XIXe-XXIe Siècle: Une Approche Critique*. p. 91.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid, p. 95.

⁶⁰ Philippe Chapleau, *Enfants-soldats — Victimes ou criminels de guerre ?*, p. 59.

⁶¹ Manon Pignot ed., *L'enfant-Soldat, XIXe-XXIe Siècle: Une Approche Critique*. p. 97.

⁶² Ibid, p. 109.

La fin de la Deuxième Guerre mondiale ne marque pas l'arrêt des conflits. Entre 1945 et 1990, plus de « 70 guerres ont été recensées [...] et les deux tiers n'étaient pas des conflits classiques avec un affrontement militaire entre deux états », mais plutôt des insurrections et des guerres de libération coloniales.⁶³ Au-delà des conflits, la fin de la Deuxième Guerre mondiale marque la mise en place de l'ONU et de la décolonisation. L'ONU a grandement contribué à la mise en place de droit et résolutions concernant la protection des enfants dans la deuxième moitié du 20^e siècle. En Amérique, des enfants aussi jeunes que 9 ans se sont battus en Colombie, Équateur, El Salvador, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou et États-Unis.⁶⁴ En Europe, ils ont été présents dans le nord de l'Irlande, la Bosnie, Kosovo, Serbie, Albanie, Tchétchénie, Macédoine, Turquie.⁶⁵ En Afrique, souvent considérés aujourd'hui comme l'épicentre du phénomène, les enfants sont devenus de jeunes combattants en Sierra Leone, Angola, Libéria, Uganda, Somalie, République centrafricaine, Kenya, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, etc.⁶⁶ En Asie, des enfants étaient et sont toujours au cœur des conflits Azerbeïdjan, Iran, Iraq, Tadjikistan, Yémen, Afghanistan, Cambodge, Timor, Inde, Laos, Myanmar, Népal, Pakistan, Sri Lanka, etc.⁶⁷ Bref, l'augmentation des enfants-soldats dans les conflits a grandement augmenté après la Deuxième Guerre mondiale (principalement à partir des années 1980), et ce partout dans le monde. Contrairement 19^e siècle où le rôle des enfants était principalement dans les lignes arrières en soutien au combat, ou l'endoctrinement des régimes nationalistes du début du 20^e siècle, la fin de ce siècle se solde par le recrutement forcé et volontaire d'enfants au sein de groupe insurrectionnel.

⁶³ Philippe Chapeau, *Enfants-soldats — Victimes ou criminels de guerre ?*, p. 83.

⁶⁴ Peter W Singer, *Children at War*, New York: Pantheon, 2005, Ebook location 310.

⁶⁵ Ibid. Ebook location 334, 345.

⁶⁶ Ibid, Ebook location 345, 358, 371.

⁶⁷ Ibid, Ebook location 383,485.

Le 20^e siècle a connu plusieurs conflits en plus des deux Guerres mondiales. Ce siècle a également vu la naissance d'organisation telle que l'ONU. Cette organisation a évolué et mis en place plusieurs conventions et protocoles au cours des années afin d'assurer les droits et la protection des différents groupes tels que les enfants. Les différentes évolutions quant aux droits des enfants seront explorées davantage dans la deuxième section de ce travail. Un tableau résumant chacun des documents pertinents se trouve également en annexe A. Le tremplin vers le 21^e siècle n'est donc pas seulement un de conflit, mais également un qui offre des solutions et des outils pour les gouvernements quant à la prévention de l'emploi des enfants.

1.3 Le 21^e siècle

Le 21^e siècle est la continuité de la fin du 20^e siècle et les enfants se retrouvent au centre de conflits sur tous les continents à l'exception de l'Antarctique.⁶⁸ Entre 1999 et 2003, 59 conflits majeurs ont été recensés, et quatre seulement étaient entre des états, le reste était contre des groupes armés illégaux, des factions criminelles, guerres tribales, guérillas, etc.⁶⁹ Ceci fait en sorte que les règles traditionnelles des combats ne s'appliquaient plus puisque ce ne sont pas toutes les factions en conflit qui avait ratifié les droits des conflits armés. La figure 1 démontre l'ampleur de leurs implications en soulignant les pays où des enfants sont toujours employés à titre de combattant en 2018.⁷⁰ L'emploi d'enfants dans ces nombreux conflits est possible par le recrutement forcé ou volontaire, mais également en raison de l'accès facile et en grande quantité des armes qui sont plus légères et faciles à manipuler. L'avance technologique et l'efficacité de ces armes (carabines, mitrailleuse légère, grenade, mine, etc.) peuvent apporter l'instabilité et l'état de crise à n'importe

⁶⁸ Peter W Singer, *The New Faces of War*, 1 janvier 2005. <https://www.brookings.edu/articles/the-new-faces-of-war/>

⁶⁹ Philippe Chapleau, *Enfants-soldats — Victimes ou criminels de guerre ?*, p. 83.

⁷⁰ Child Soldiers International. *Report of children used in hostility*, consulté le 15 avril 2018, <http://childsoldiersworldindex.org/hostilities>.

quel état par l'armement d'enfants qui sont maintenant aussi dangereusement armés qu'un adulte.⁷¹ Jacques Baud définit comme suit « la guerre du faible contre le fort... la supériorité militaire et technologique ne dissuade plus, mais contraint à l'emploi de nouvelle méthode »⁷². Donc alors que l'occident s'enferme « dans une vision technologique, propre et impersonnelle de la guerre »⁷³, les groupes illégaux se servent de moyens amoraux et de l'accès facile aux armes légères.

Figure 1. Pays avec des enfants-soldats actifs en 2018⁷⁴



Les conflits du 21^e siècle sont nombreux et sont une continuité du siècle précédent, six de ces conflits seront explorés davantage dans l'analyse. Ces sections vont permettre d'analyser davantage le recrutement, l'emploi ainsi que les plans d'action mis en place afin de limiter l'utilisation des enfants dans les conflits armés dans les différentes parties du monde.

⁷¹ Peter W Singer, *Children at War*, Ebook location 803

⁷² Jacques Baud, *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, le Rocher, collection l'Art de la Guerre, 2003, p. 9.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Child Soldiers International. *Report of children used in hostility*.

1.4 Conclusion

Au 19^e siècle, plusieurs conflits ont fait appel aux enfants, par exemple, la guerre révolutionnaire de la *Rio de la Plata*, la guerre de sécession américaine et les combattants de la commune en France. Ces exemples explorent certaines utilisations des enfants dans différents coins du globe, incluant le Nord, et démontrent que ce n'est pas un nouveau phénomène qui émerge du Sud. Un aspect intéressant du 19^e siècle est le patriotisme dans l'utilisation des enfants dans les conflits. Bien que culturellement, la guerre soit l'affaire des hommes, l'appui des femmes et le tremplin vers le monde adulte pour les garçons, ces conflits sont d'abord des exemples d'unification patriotique.

Le 20^e siècle est marqué par de grandes guerres, mais également par une prise de conscience sociétale de la protection des enfants. Par contre, cette prise de conscience est grandement théorique puisque les enfants contribuent toujours aux effectifs combattants dans les différents conflits. L'accès facile aux armes légères et les tactiques amORALES utilisées par les groupes armés illégaux font en sorte que des milliers d'enfants se sont retrouvés sur les champs de bataille que ce soit volontairement ou de manière forcée. Par contre, le 20^e et le 21^e siècle démontrent une prise de conscience du besoin de protéger les enfants. Des conventions, protocoles, résolutions et autres documents de l'ONU sont mis en place afin de réduire le recrutement des enfants et de rendre illégale leur implication dans les conflits. Malgré ces efforts, environ 250 000 mineurs sont encore des enfants-soldats en 2018.⁷⁵ Il est difficile de fournir le nombre exact d'enfants impliqués dans les conflits puisque l'information est principalement recueillie par le biais d'entrevues fait avec d'ancien(ne)s enfants-soldat(e)s et non par des documents officiels.

⁷⁵ Combat Jeune, *12 février – Journée internationale des enfants-soldats*, consulté le 8 avril 2018, <https://combat-jeune.com/2018/02/20/jies-250-000-mineurs-sont-encore-aujourd'hui-en-2018-des-enfants-soldats/>

2 Cadre conceptuelle et méthodologie

Cette recherche vise à comprendre comment prévenir l'utilisation des enfants dans les conflits. Aujourd'hui, plusieurs enfants se retrouvent armés et avec des responsabilités normalement réservés aux soldats professionnels dans les conflits modernes. Plusieurs axes pourraient être utilisés pour cette analyse, mais une recherche exhaustive des écrits sur le sujet des enfants-soldats, en utilisant une perspective genrée ainsi que sur les droits enfants a été choisie. La perspective genrée permettra d'identifier comment le conflit affecte les différents groupes d'une société. Dans cette perspective, l'âge sera un des facteurs utilisés afin de mieux cerner les filles et les garçons. Les conflits sont vécus de manière bien différente pour les garçons et les filles en raison de leur sexe et des caractéristiques que la société a associées à ceux-ci. Afin d'avoir un plan de prévention efficace, il est crucial de considérer comment le conflit affecte les garçons et les filles, ainsi que les activités reliées à leurs recrutements et emplois. L'analyse du droit des enfants va permettre de regarder son évolution ainsi que les complexités liées à son application. La combinaison de ces concepts va faciliter l'identification des principales problématiques qui mènent à leurs emplois dans les conflits et qui doivent être adressées afin de prévenir leurs recrutements. Celles-ci devraient être ciblées dans les plans d'action nationaux afin qu'ils soient efficaces à court, moyen et long terme.

2.1 Perspective genrée

L'approche féministe a été privilégiée pour explorer ce processus complexe de la prévention du recrutement des enfants. Contrairement aux croyances populaires, l'approche féministe n'est pas une vision stricte des femmes et de leur égalité dans la société, mais offre plutôt une perspective genrée. « La guerre est, en fait, l'activité la plus rigoureusement "sexuée" que connaisse

l'humanité »⁷⁶, il est donc pertinent d'analyser l'impact qu'elle a sur le genre en ce qui a trait aux enfants.

L'approche genrée ne se concentre pas sur un sexe biologique, mais plutôt la hiérarchie sociale des applications des caractéristiques masculines et féminines.⁷⁷ Les différences biologiques demeurent importantes puisqu'elles font partie du processus historique, institutionnel et collectif qui définissent l'engagement des genres dans une société, communauté.⁷⁸ Bien que chaque communauté ait leur culture, les rôles genrés traditionnels demeurent sensiblement les mêmes d'une région à l'autre. Les caractéristiques masculines sont généralement associées avec la force. « Ignorer le genre signifie que nous élevons le sujet masculin au statut universel »⁷⁹, et par le fait même, nous optons pour une approche remplie de préjugés qui rendent invisibles la réalité des groupes impliqués.

Le genre est divisé entre des caractéristiques féminines et masculines. Généralement, les femmes sont associées avec les caractéristiques féminines et les hommes aux caractéristiques masculines. Traditionnellement, les attributs tels que la rationalité, l'autonomie et l'agressivité sont assignées aux hommes, alors que les femmes sont associées avec les attributs opposés soient l'irrationnel (ou les émotions), la dépendance et la passivité.⁸⁰ Cette même division se retrouve chez les enfants qui se font imposer des caractéristiques dès leur naissance. La communauté dans laquelle il/elle va grandir a donc un grand impact sur la perspective de ce qui est masculin et féminin. Les habits et jouets sont souvent faits en fonction du sexe. Par exemple des vêtements bleus et des camions comme jouet pour les garçons et des vêtements roses et des poupées pour les

⁷⁶ Barbara Ehrenreich, *Blood Rites: Origins and History of the Passions of War*. 1. Owl Books ed. An Owl Book. New York, NY: Holt, 1998, p. 125.

⁷⁷ Laura Sjoberg ed., *Gender and International Security: Feminist Perspectives*. Routledge Critical Security Studies Series. London ; New York: Routledge, 2010, p. 3.

⁷⁸ Ibid, p. 236.

⁷⁹ Ibid, p. 38.

⁸⁰ Ibid, p. 236.

filles afin de continuer cette division genrée en très jeune âge.⁸¹ Ces notions influencent tout au long de leur développement en tant qu'enfant et continuent à l'âge adulte.

Cette division des caractéristiques à un sexe est très étroite et ne prend pas en considération que les « traits sont des constructions sociales et non biologiques, il est donc tout à fait possible que des femmes se comportent “comme des vrais hommes” ». ⁸² L'association des caractéristiques masculines avec les hommes explique certainement le lien très fort entre les hommes et les conflits. Ce fort lien entre les hommes et la guerre se retrouve dans plusieurs analyses de conflit tel que dans Chapleau « La guerre a toujours été LE test de la virilité [...] La guerre est depuis toujours l'affaire des hommes. » ⁸³ Et ce, malgré l'impact que la violence et les mauvais traitements ont sur la population entière. Puisque les caractéristiques masculines sont associées avec la force et les hommes, il n'est pas surprenant que plusieurs associent la guerre avec la virilité.

Mieux encore, c'est la guerre qui définit la virilité elle-même ; c'est la guerre qui fait le partage entre le masculin et le féminin, entre le guerrier et la victime, le conquérant et le butin. Dans ce sens, comme le dit Margaret Mead, la guerre a toujours été la solution pour « le problème récurrent de la civilisation : déterminer le rôle du mâle de façon à peu près satisfaisante ». ⁸⁴

Avec le temps, l'endoctrinement des sociétés a été un succès tel que l'attente est que les hommes et les femmes doivent agir en fonction de ces caractéristiques, et une punition pour non-conformité attend ceux et celle qui dévient de ce cadre.⁸⁵ La punition la plus utilisée est la stigmatisation de la part de leur communauté. Selon Goffman, les préjugés sont « inhérents à la

⁸¹ Nicole Detraz, *International Security and Gender*. New York, NY: John Wiley & Sons, 2013, p. 10.

⁸² Anne-Marie D'Aoust et Anne Saris. « Femmes, genre et sécurité en relations internationales et en droit international: un dialogue en construction », dans Emmanuelle Tourme Jouannet, Laurence Burgogue-Larsen, Horatia Muir-Watt et Hélène Ruiz Fabri (dir.), *Féminisme(s) et droit international: études du réseau Olympe*, Paris: Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, volume 39, Société de législation comparée, 2016, p. 156.

⁸³ Philippe Chapleau, *Enfants-soldats — Victimes ou criminels de guerre ?*, p. 85.

⁸⁴ Alejandro Martin Rabinovich, *La société guerrière: pratiques, discours et valeurs militaires dans le Rio de la Plata, 1806 - 1852*, p. 115.

⁸⁵ Laura Sjoberg, *Gender, War, and Conflict*. Cambridge: Polity Press, 2014, p. 6.

structure normative de toutes les sociétés, et ils offrent un système d'évaluation basé sur des caractéristiques clés ». ⁸⁶ Denov et Marchard ont établi les stratégies utilisées par d'ancien(ne)s enfants-soldats en Colombie afin d'éviter cette punition sociale telle que la dissimulation, la divulgation sélective et maintenir d'une distance physique et intime. ⁸⁷ Ces techniques sont utilisées autant par les garçons que les filles. La stigmatisation est une réalité avec laquelle les enfants doivent apprendre à vivre lorsqu'ils/elles se démobilisent, et qu'ils/elles se retrouvent ostracisés pour leur participation au conflit. Puisque l'élimination des enfants-soldats inclut la réintégration de ceux et celles qui sont actuellement dans ce rôle, il s'agit d'un aspect important à prendre en considération dans l'élaboration des plans de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR).

Un système patriarcal est toujours très présent à l'intérieur des structures gouvernementales mondiales. Ceci est évident lorsque l'on considère que mondialement, seulement 22,8 % des parlementaires sont femmes ⁸⁸. Les systèmes patriarcaux marginalisent le féminin et ont tendance à « infantiliser, ignorer, banaliser ou même jeter un mépris sur ce qui est caractérisé de féminin (traduction) ». ⁸⁹ Le terme infantilisé apporte un autre aspect, soit que les femmes et les enfants se retrouvent dans la même catégorie ayant besoin d'être protégée.

Les conflits sont généralement une réponse à l'hypermasculinité d'une société. En effet, les réactions militaires et l'obsession avec le pouvoir et le contrôle des différents acteurs d'un conflit témoignent de cette hypermasculinité qui définit les différents conflits de notre époque. ⁹⁰ Judith Gardam mentionne que la construction sociale de ce qui constitue un homme est représentée

⁸⁶ Myriam Denov et Ines Marchand, « One Cannot Take Away the Stain :Rejection and Stigma Among Former Child Soldiers in Colombia », extrait de Peace and Conflict, Journal of Peace Psychology Vol 20, No 3, 2014, p. 227.

⁸⁷ Ibid, p. 228.

⁸⁸ ONU Femmes, *Facts and figures: Leadership and political participation*, consulté le 8 avril 2018, <http://www.unwomen.org/en/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures>

⁸⁹ Laura Sjoberg ed., *Gender and International Security: Feminist Perspectives*, p. 88.

⁹⁰ Ibid, p. 239.

par l'homme soldat, le défenseur de la sécurité de l'état; ce rôle associe donc les caractéristiques de ce qui est masculin à la virilité et la violence.⁹¹ Cette construction sociale indique donc que les hommes ont le rôle de protecteurs alors que les autres membres de la communauté (femmes, enfants et vieillards) ont besoin de leur protection. Cette relation protecteur-protégé indique que les femmes et enfants sont des subordonnés dans une structure hiérarchique, soit dans une situation de dépendance et d'obéissance face aux hommes.⁹² La construction sociale de ce que représente un homme joue un rôle important sur les garçons. En effet, plusieurs anthropologues décrivent la transition de garçons à homme par l'effusion de sang.

Un Massaï n'est pas censé se marier avant d'avoir saigné sa lance. Le jeune Karamojo doit se distinguer dans la guerre avant de pouvoir se marier. Parmi les indigènes du golfe de Papouasie, un homme doit être initié comme un guerrier avant qu'il ne soit libre d'entrer dans un état matrimonial. Le guerrier Naga doit rapporter à la maison un cuir chevelu ou un crâne avant d'être qualifié pour se marier. (traduit)⁹³

La guerre a donc un rôle historique important dans la virilité et la transition d'un garçon vers l'homme adulte. Si la guerre était réservée au garçon, plusieurs évidences historiques démontrent que les femmes étaient des victimes d'esclavage et de viol.⁹⁴

Cette construction sociale du rôle des hommes explique pourquoi les besoins des femmes et des enfants sont sous-représentés dans les discussions sur la sécurité, la guerre étant une affaire d'homme. La résolution 1325 de l'ONU essaie de changer cette construction en mentionnant l'importance de la perspective genrée dans les discussions de sécurité. Cette résolution mentionne entre autres les besoins de protection des femmes et des filles, l'entraînement des soldats de la paix en ce qui a trait aux besoins spéciaux des femmes et des enfants, la protection et la participation

⁹¹ Laura Sjoberg ed., *Gender and International Security: Feminist Perspectives*, p. 51.

⁹² Ibid.

⁹³ Barbara Ehrenreich, *Blood Rites: Origins and History of the Passions of War*, p. 127.

⁹⁴ Ibid, p. 130.

des femmes et des filles dans les processus de paix, les besoins propres aux femmes et aux filles après un conflit, et la responsabilité des états d'assurer la justice face à ceux qui commis des crimes de guerre et crimes contre l'humanité tels que la violence genrée.⁹⁵ Cette résolution prouve le rôle genré avec les femmes et les filles qui ont des besoins spéciaux de protection, alors que les garçons ne sont pas mentionnés. Pourtant, ils sont mineurs tous comme les filles, par contre, d'un point vu culturel, les conflits sont encore considérés comme une preuve de virilité. Donc, les besoins des garçons seraient déjà pris en considération dans les discussions de la paix et de DDR puisque les programmes sont en fonction des hommes.

Dans les dernières années, plusieurs écrits dans le domaine des relations internationales et de la sécurité ont commencé à faire de la place à l'approche féministe. Tel que le mentionne Jill Steans : « de regarder le monde à travers les lentilles sexospécifiques c'est se concentrer sur le genre en tant que relation de pouvoir particulière, ou bien tracer la manière dont le genre est central pour comprendre les processus internationaux » (traduction).⁹⁶ Cette relation de pouvoir a un impact sur le recrutement et l'emploi des jeunes dans les conflits modernes. Il est donc pertinent de prendre ces interactions en considération dans les discussions sur la prévention de l'emploi des enfants-soldats.

La mise en contexte a permis d'illustrer une fraction de l'évolution de l'utilisation des enfants dans les conflits. Leur emploi a été beaucoup plus exhaustif. L'analyse genrée de différent conflit moderne permettra de regarder comment les sexes sont affectés. En prenant en considération le facteur de l'âge, il sera possible d'avoir une perspective genrée qui se concentre sur les enfants. Comprendre l'impact du conflit et les facteurs qui influencent leurs participations permettra de mieux comprendre les actions requises pour prévenir leurs recrutements. Le nombre

⁹⁵ UNSC, *Resolution 1325*, 31 octobre 2000, p.1-3.

⁹⁶ Laura Sjoberg ed., *Gender and International Security: Feminist Perspectives*, p.2.

d'enfants (garçons et filles) impliqué dans les différents conflits dans les dernières années est considérable et est inquiétant. L'augmentation de leurs participations démontre un échec sociétal important et demande qu'une attention particulière soit donnée à ce problème afin de limiter leur rôle actuel et d'éviter le recrutement futur. Les causes du conflit demeurent souvent incomprises de ces enfants encore trop naïfs pour comprendre les problèmes des adultes qui devraient s'occuper de leur bien-être et développement.

2.2 Évolution du droit des enfants

Depuis la création de la Société des Nations après la Première Guerre mondiale, le droit des enfants a été discuté. La Première Guerre mondiale a apporté un besoin pour la Société des Nations, une des déclarations qu'elle a adoptée est la déclaration de Genève de 1924⁹⁷. Il est intéressant de noter que celle-ci ne fait pas de distinction entre les garçons et les filles, mais fait seulement mention des enfants. Quoique la guerre soit l'affaire des hommes, et qu'elle permettrait aux garçons de faire la transition vers le monde adulte, il a eu une prise de conscience du besoin de protéger tous les mineurs et non seulement les filles.

Entre la Société des Nations et la création de l'ONU, il n'a pas eu d'autre déclaration ou résolution qui sont propres aux enfants. En fait, il faut attendre 1989 pour la convention sur le droit des enfants afin d'obtenir un document qui se concentre sur eux. Depuis cette convention, le droit des enfants a pris plus d'importance tel que l'indiquent les nombreux documents qui ont été adaptés depuis. En 1998, le statut de Rome ; en 1999, l'organisation mondiale du travail (OMT) a publié la convention sur les pires formes de travail des enfants ; en 2000 deux protocoles optionnels sur la convention de 1989 ont également été publiés, un sur le droit des enfants dans l'implication des enfants dans les conflits armés et le deuxième sur la vente et la prostitution des enfants et la pornographie

⁹⁷ UN. *Geneva declaration of the rights of the child*, consulté le 3 Avril 2018, <http://www.un-documents.net/gdrc1924.htm>.

infantile ; en 2007, c'est les principes de Paris, et en 2017 les principes de Vancouver.⁹⁸ En plus de tous ces documents, durant cette période, l'ONU a passé 12 résolutions affectant directement les enfants. Une initiative régionale notable a été les principes du Cap en 1997, ratifié par les états africains.

Par contre, ce n'est pas parce que l'ONU a mis en place des déclarations, conventions ou résolution que tous les pays s'y soumettre. La violation de ces droits par les différents groupes armés impliqués dans les différents conflits dans le monde démontre que plus d'effort doit être fait quant à l'application et l'atteinte de la justice. L'ONU définit l'accès à la justice des enfants comme « une habileté à obtenir un remède juste et opportun pour la violation qu'ils ont vécue, et, pour ce faire, ils doivent avoir accès à un service juridique » (traduction).⁹⁹ Par contre, il est difficile d'obtenir un équilibre entre les mécanismes, programmes mis en place pour éliminer l'utilisation des enfants et la justice. Pour cette raison, de nombreux enfants croient que la justice n'a pas été rendue.¹⁰⁰ Afin d'essayer de trouver des solutions à cette problématique le fond pour les enfants des nations unies (UNICEF) a publié une étude en 2009 sur l'impact des conflits sur les enfants sur une période de 10 ans (conduit des entrevues avec plus de 1700 enfants de 92 pays différents). De ces entrevues, huit demandes sont ressorties quant aux enfants impliqués dans les conflits :

1. Nous voulons que nos droits soient respectés.
2. Nous voulons la justice et une protection contre la violence.
3. Nous voulons apprendre.
4. Nous voulons être en bonne santé.
5. Nous voulons des emplois et un moyen de survivre.
6. Nous voulons davantage de soutien et une meilleure prise en charge pour les exclus et les laissés-pour-compte.
7. Nous voulons simplement être des enfants.
8. Nous voulons participer dans la communauté.¹⁰¹

⁹⁸ Un résumé de tous ces documents se retrouvent dans l'annexe A.

⁹⁹ ONU, *Children and armed conflict*, working paper No3, 2011, https://childrenandarmedconflict.un.org/publications/WorkingPaper-3_Children-and-Justice.pdf, p. 12

¹⁰⁰ ONU, *Children and armed conflict*, p.12.

¹⁰¹ UNICEF, United Nations, and Office of the Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict. *Machel Study 10-Year Strategic Review: Children and Conflict in a Changing World*. New York: UNICEF, 2009.

http://www.unicef.org/publications/files/Machel_Study_10_Year_Strategic_Review_EN_030909.pdf, p. 186.

Ces demandes apportent des pistes de solution quant à la prévention. Puisqu'au-delà de l'aspect de la justice, ils/elles demandent d'apprendre, d'être en santé et d'avoir un moyen de survivre. Ils offrent également une piste intéressante quant à l'élimination des enfants-soldats par le DDR en mentionnant non seulement le droit, mais également le désir de participer. Ils seraient pertinents de les inclure dans les discussions pour le DDR afin de s'assurer que les programmes de réintégration vont satisfaire leurs besoins spécifiques. La réintégration joue un rôle clé dans leur futur puisqu'elle donne les outils nécessaires pour faire partie de la communauté à part entière et éviter la participation à des groupes illégaux qui remettraient en danger la sécurité de leur communauté. Ce rapport offre également plusieurs recommandations sociales afin d'aider le développement des enfants et de réduire les risques de recrutement. Ces besoins sont alignés avec les objectifs de développement durable tels que l'accès à l'éducation, à un système de santé, à de la nourriture, etc. Bref, les besoins de bases pour survivre et se développer au sein d'une communauté.

En plus des documents officiels de l'ONU, les États-Unis et le Canada tentent de contribuer à la réduction de ce phénomène. En 2008, les États-Unis sous le président George W. Bush ont mis en place le *Child Soldier Prevention Act* (Acte pour la prévention des enfants-soldats). Ce document fédéral a pour but d'appuyer la convention sur les droits des enfants ainsi que les protocoles optionnels de 2000. En plus, il stipule que le Congrès américain devrait condamner l'utilisation des enfants-soldats et qu'il se doit d'assister lorsque possible dans les programmes de DDR des enfants-soldats en plus d'augmenter l'appui psychologique offert dans la réadaptation tout en prenant en considération les besoins spécifiques des filles qui sont souvent exclues.¹⁰² En plus de l'aide, l'acte mentionne également que les États-Unis n'appuieront pas les pays qui utilisent

¹⁰² USA, *The child soldier prevention act 2008*, <https://www.state.gov/documents/organization/135981.pdf>, p. 1.

les enfants-soldats au terme de l'acte sur l'assistance étrangère ou l'acte sur le contrôle de l'exportation des armes.¹⁰³ De plus, ils s'engagent à publier une liste des pays qui ne respectent pas la convention. Par contre, pour des raisons de sécurité nationale, il est possible d'émettre une dérogation.¹⁰⁴ La plus récente liste inclut la République Démocratique du Congo, le Mali, le Nigeria, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, la Syrie et le Yémen.¹⁰⁵ La liste de l'ONU est beaucoup plus extensive et elle comprend: l'Afghanistan, la République Centre Africaine, la Colombie, la République Démocratique du Congo, l'Iraq, le Mali, le Myanmar, le Nigeria, les Philippines, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, la Syrie et le Yémen ainsi que des groupes non étatiques dans les pays suivant : l'Inde, le Pakistan, l'Israël, l'état de la Palestine, la Libye, les Philippines et la Thaïlande.¹⁰⁶ Rex Tillerson, secrétaire d'État à l'été 2017, a décidé contre les recommandations de son personnel de ne pas inclure trois pays sur la liste de 2017. Il a été fortement critiqué pour cette décision allant jusqu'à mentionner qu'il ne respectait pas l'acte sur la prévention des enfants-soldats.¹⁰⁷ Alors que les Américains avaient une bonne intention avec la mise en place de cet acte, son application aléatoire remet en doute sa légitimité.

Le Canada pour sa part n'a pas d'acte comme son voisin américain. Depuis la fin des années 1990 que le Canada apporte la question de la sécurité des enfants dans les conflits.¹⁰⁸ Il tente de faire avancer la cause par le biais des Principes de Vancouver qui ont été lancés lors de la

¹⁰³ USA, *The child soldier prevention act 2008*, p. 2.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ USA, Department of State, *Child soldiers prevention act list*, consulté le 16 avril 2018, <https://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2017/271111.htm>.

¹⁰⁶ Child soldier international, *Where are Child Soldiers?*, consulté le 16 avril 2018, <https://www.child-soldiers.org/where-are-there-child-soldiers>.

¹⁰⁷ Reuters, *U.S diplomats accuse Tillerson of breaking child soldiers law*, consulté le 16 avril 2018, <https://www.reuters.com/article/us-usa-tillerson-childsoldiers/u-s-diplomats-accuse-tillerson-of-breaking-child-soldiers-law-idUSKBN1DL0EA>.

¹⁰⁸ Canada, *Children and armed conflict*, consulté le 16 avril 2018, http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/armed_conflict-conflits_armes.aspx?lang=eng.

conférence ministérielle de l'ONU sur le maintien de la paix qui a eu lieu le 15 novembre 2017.¹⁰⁹ Depuis la conférence, seulement 68 pays ont approuvé les principes.¹¹⁰ Un appui financier est également fourni à différentes organisations qui travaillent à la réduction du recrutement des enfants. En 2017, le chef d'état-major de la défense, général Vance a annoncé que les forces canadiennes étaient pour être la première armée à fournir des lignes directrices sur les enfants-soldats afin que les militaires soient en mesure de prendre les bonnes décisions lorsqu'ils/elles seront déployés sur un pays qui en fait l'emploi.¹¹¹ Celles-ci sont actuellement en écriture et n'ont pas encore été dévoilées. Par contre, il est certain qu'une fois publiées, elles vont jouer un rôle important dans la préparation des soldats qui se déploie sur les opérations de maintien de la paix. Ceci est important dans la gestion de la problématique sur le terrain. Par contre, même sans ligne directrice officielle, les soldats devraient au minimum avoir l'information des organisations locales qui s'occupent de la réintégration afin qu'ils/elles puissent diriger les enfants capturés vers ces ressources.

Le droit des enfants est essentiel dans les discussions sur la prévention puisqu'il permet une transition vers un futur meilleur pour ceux et celles affectés par le conflit. Finalement, en plus du droit international, d'autres initiatives (Américaines et Canadiennes) sont importantes pour faire avancer la cause. L'application du droit et des initiatives est cruciale pour démontrer la légitimité, mais également assurer que ceux qui décident de ne pas suivre les standards du droit international soient découragés et cessent d'utiliser cette tactique.

¹⁰⁹ Canada, *Vancouver principles on peacekeeping and prevention of the recruitment and use of child soldiers*, 15 novembre 2017, http://international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/principles-vancouver-principes.aspx?lang=eng.

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹ Defence Report, *Canada's evolving response to child soldiers*, consulté le 16 avril 2018, <https://defencereport.com/canadas-response-child-soldiers/>.

2.3 Méthodologie

Dans le cadre de cette recherche, l'implication des enfants dans les conflits a été la priorité. Considérant le nombre d'enfants qui ont été et sont toujours affectés par les différents conflits, la question posée repose donc sur la prévention de leurs emplois. Est-ce qu'un cadre de prévention générique peut être utilisé et efficace dans toutes les différentes régions du globe ? Pour répondre à la question, une recension exhaustive des écrits a été faite. Les sources primaires telles que les résolutions et accords internationaux ainsi que plans de prévention des pays ont été trouvés sur les sites internet officiels. Ces documents essentiels seront au cœur de l'analyse. Une recherche extensive des sources secondaires fut effectuée au travers de base de données, telle que CAIRN, PROQUEST, etc. Les mots-clés utilisés pour lancer les recherches furent « enfants-soldats », « prévention des enfants-soldats », « enfants-soldats Afrique », « enfants-soldats Asie », « enfants-soldats Amérique » « prévention enfants-soldats ». Cette recherche fut effectuée en français, anglais et espagnol afin d'accroître le nombre de références et de narratifs. Plusieurs des documents fournissent des citations d'entrevues effectuées avec des enfants-soldats filles et garçons (actuels et anciens). Les données de ces entrevues vont permettre de mieux comprendre les différentes raisons qui ont poussé à leur recrutement et ultimement les actions à prendre afin de prévenir dans le futur. Ces documents fournissent également des statistiques importantes quant à la participation et le rôle des enfants dans les différents conflits modernes.

Une analyse approfondie des ententes et des documents officiels recensés ainsi que les expériences vécues par les enfants-soldats extraits des documents scientifiques et de rapports des organisation non-gouvernemental (ONG), organisation société civile (OSC) permettront de mieux comprendre les subtilités régionales. Ceci permettra de peindre un portrait de l'emploi des enfants, de définir les raisons qui poussent les enfants à rejoindre les groupes armés et la raison que ceux-ci les recrutent. Le collectif de cette information permettra de mettre en valeur les problématiques

communes qui ont été ignorées ou sous-estimées dans la mise en place des plans de prévention. Les lumières mises sur ces problématiques vont permettre de découvrir des pistes de solution quant aux efforts qui sont requis pour réduire l'utilisation des enfants-soldats et ultimement prévenir leur utilisation dans les futurs conflits.

2.4 Conclusion

Les réalités menant au recrutement des enfants dans les zones de conflit seront mises en évidence au travers d'une approche féministe. Une attention particulière doit également être apportée aux droits internationaux pertinents en ce qui a trait à leur application. La recherche exhaustive de documents officiels ainsi que l'analyse de recherche scientifique sur des sujets similaires va démontrer la réalité des enfants face à l'application du droit international en ce qui a trait à la prévention de leurs utilisations dans les différents conflits. Les problématiques communes identifiées permettront de connaître les paramètres qui demandent davantage d'effort de la part des leaders politiques. L'augmentation globale de l'intérêt des académiques et des différentes organisations qui se battent pour l'inclusion des femmes dans les discussions sur la sécurité permet d'amplifier la visibilité sur les groupes plus vulnérables au travers d'une perspective genrée. Elle permet d'identifier comment chacun de ces groupes est recruté en fonction de leur besoin. Une meilleure compréhension de leurs besoins spécifiques pourrait donc offrir des pistes de solution pour prévenir leurs recrutements et leurs participations dans les conflits armés.

3 Analyse genrée du recrutement et emploi des enfants-soldats

Le recrutement des enfants existe depuis des siècles, par contre dans les dernières années, est devenu une tactique de guérilla souvent confinée à une périphérie rurale dans un état postcolonial à faible revenu.¹¹² Plusieurs raisons peuvent contribuer à leur recrutement entre autres

¹¹² Alpaslan Ozerde et Sukanya Podder, *Child Soldiers: From Recruitment to Reintegration*, Hampshire, Palgrave MacMillan, 2011, p. 32.

la commodité et les faibles coûts.¹¹³ Les facteurs contextuels sont nombreux et jouent un rôle important dans l'intérêt des enfants tels que la pauvreté, la guerre, l'identité ethnique ou religieuse, la famille (ou son absence) et les amis.¹¹⁴ Alors que « l'obéissance et la facilité de manipuler les enfants (particulièrement les filles) et le fait qu'ils mangent moins » font partie des autres raisons pour lesquelles les groupes décident de les recruter.¹¹⁵ Pour d'autres, c'est leurs énergies, leurs résistances à la douleur et en général qui font d'eux des recrues de choix.¹¹⁶ Ce ne sont pas tous les enfants qui démontrent ces atouts, certains pleurent facilement. Les mots d'Hitler expliquent bien cette pensée.

Je débute avec les jeunes. Nous les vieux sommes usés [...] Nous sommes pourris jusqu'à la moelle. Nous n'avons plus d'instinct sans retenue [...], mais mes magnifiques enfants ! Est-ce qu'il en a des meilleurs dans le monde ? [...] Regardez ces jeunes hommes et ces garçons ! Quel matériel ! Avec eux, je peux faire un monde nouveau. (Traduit)¹¹⁷

L'image populaire d'un enfant-soldat est celle véhiculée dans les médias d'un jeune garçon armé, par contre, elle ne représente pas la réalité. Il est estimé que parmi les rangs des enfants-soldats, 40 % sont de jeunes filles.¹¹⁸ Les écrits sur le sujet se concentrent généralement sur les garçons, mais commencent à noter le rôle des filles. La contribution et le rôle de ces jeunes filles sont aussi importants à explorer en ce qui concerne la prévention puisqu'il s'agit d'une attention particulière qui doit être prise en considération dans l'élaboration des plans et programmes d'assistances. Afin de comprendre comment prévenir le recrutement des enfants, il est essentiel de comprendre comment les groupes armés ou gouvernements les attirent. Les prochaines sous-

¹¹³ Michael G Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p. 2.

¹¹⁴ Ozerde, Alpaslan et Sukanya Podder. *Child Soldiers: From Recruitment to Reintegration*, p. 33.

¹¹⁵ Myriam Denov et Ricard-Guay, Alexandra. « Girls soldiers: toward a gendered understanding or wartime recruitment, participation and demobilization », Extrait de *Gender & développement*, 2013, p.477.

¹¹⁶ Philippe Chapleau, *Enfants-soldats — Victimes ou criminels de guerre ?*, p. 15.

¹¹⁷ Myriam S Denov, *Child Soldiers: Sierra Leone's Revolutionary United Front*. Cambridge, UK ; New York: Cambridge University Press, 2010, p. 96.

¹¹⁸ Michael G Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p. 9.

sections se concentreront sur les différentes méthodes de recrutement forcé ou volontaire ainsi que sur les emplois occupés par ces enfants.

3.1 Recrutement forcé

Le recrutement forcé est une méthode grandement exploitée dans les différentes régions du globe dans plusieurs conflits. La manière d'effectuer ce type de recrutement varie et peut s'effectuer par l'infiltration de soldats dans les camps de réfugiés, les écoles, ou encore dans des villages qui forcent à rejoindre avec une arme à bout portant.¹¹⁹ Dans d'autres cas, les groupes armés peuvent exiger que les familles vivant dans les villages sous leur contrôle fournissent un soldat, tel fut le cas en Afghanistan.¹²⁰

Dans tout le pays, des commandants [moudjahidines] locaux ont « recruté » un jeune homme de chaque foyer ou de chaque famille pour une formation militaire afin de fournir un quota convenu de combattants aux commandants provinciaux. Les familles qui n'étaient pas en mesure de présenter une jeune recrue ont dû faire face à de graves répercussions et ont été inculpées de sanctions sous la forme d'une taxe.¹²¹

Cette méthode a forcé plusieurs personnes à se déplacer pour éviter d'être enrôlées contre leur gré. Par exemple, au Myanmar des personnes sont parties en réponse aux exigences des groupes armés que chaque village devait fournir 4 soldats pour contribuer à la force de défense du village.¹²² Ces déplacements affectent les autres régions du pays, mais également les pays avoisinants qui accueillent les réfugiés.

Une autre manière souvent utilisée dans le recrutement forcé est l'enlèvement. Un garçon enlevé à l'âge de 12 ans en Colombie raconte son histoire :

J'ai été invité à aller travailler dans un autre village où personne ne me connaissait. J'avais un revolver, calibre 0.38 pour ma protection. Des gars du FARC (*Fuerza Armadas Revolucionarias de Colombia - Ejército del pueblo*) m'ont vu avec mon

¹¹⁹ Alpaslan Ozerde et Sukanya Podder. *Child Soldiers: From Recruitment to Reintegration*, p. 36.

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Ibid, p. 160.

¹²² Agatha Ma and Kyoko Kusakabe, *Gender analysis of fear and mobility in the context of ethnic conflict in Kayah State, Myanmar*, p. 352.

arme et pensaient que j'étais un paramilitaire. Ils m'ont capturé et attaché. Ils ont enquêté sur moi, mais parce que je n'avais jamais été avec un groupe armé et ils ne pouvaient pas me tuer sans preuve, ils ne m'ont rien fait. Je ne voulais pas me joindre, mais j'étais convaincu que si je ne les accompagnais pas, ils tueraient moi. Je sentais que je n'avais pas le choix.¹²³

Une fille également enlevée à l'âge de 16 ans raconte : « J'ai été capturé à Kono où j'étais avec ma tante. Initialement, j'ai réussi à fuir dans un buisson, mais le RUF (*Revolutionary United Front*) m'a capturé et m'a donné deux options — être tué ou être prise » (traduit).¹²⁴

Les enlèvements se font parfois de manière sournoise. Par exemple, au Soudan du Sud, les garçons sont visés par les commandants pour augmenter leurs nombres de combattants. Des garçons qui se sont enfuis ont rapporté qu'ils avaient fait un entraînement militaire avec une centaine de gamins.¹²⁵ Alors qu'ils étaient dans un champ à garder leurs vaches, un commandant s'est approché d'eux pour les informer qu'il y avait des armes près de la frontière avec le Soudan afin qu'ils puissent protéger leurs animaux. Par contre, une fois qu'ils sont arrivés sur place, ils ont été pris par force et apportés à un camp d'entraînement.¹²⁶

Dans plusieurs pays d'Afrique, des drogues sont injectées ou consommées après l'enlèvement. Cette technique est utilisée afin que les enfants n'aient pas conscience des atrocités qu'ils/elles doivent commettre au sein de ces groupes. Tel que le raconte ce garçon de la Sierra Leone.

J'ai été capturé par le RUF durant une embuscade. Nous étions gardés dans des salles séparer et nous avons été informés que nous serions injectés [avec des drogues]. L'homme qui m'a injecté m'a dit qu'il était un médecin. Il a dit qu'il m'injectait pour qu'on me donne le courage d'accomplir ce dont ils avaient besoin de moi [...] Après je me suis senti très chaud et mes yeux sont devenus tous rouges. Les hommes

¹²³ HRW and Sebastian Brett eds. *You'll Learn Not to Cry: Child Combatants in Colombia*, p. 43-44.

¹²⁴ Agatha Ma and Kyoko Kusakabe, *Gender analysis of fear and mobility in the context of ethnic conflict in Kayah State, Myanmar*, p. 352.

¹²⁵ UN. Report of the Secretary-General on children and armed conflict in South Sudan, 11 décembre 2014, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/884&Lang=E&Area=UNDOC, p. 6.

¹²⁶ *Ibid*, p. 6.

plus vieux commentaient nos yeux et ont dit que nous avions été trop drogués. Ils avaient peur de nous. (traduit)¹²⁷

Il n'avait pas de différence entre les garçons et les filles en ce qui a trait l'utilisation des drogues, tous y avaient droit.¹²⁸ Tel que le raconte cette jeune fille qui a été recrutée alors qu'elle n'avait que 12 ans.

J'ai été capturé [en région] et emmené dans un village voisin quand j'avais 12 ans... Immédiatement après mon enlèvement, j'ai suivi un entraînement pour utiliser une arme à feu et à tirer. Après l'entraînement, ils nous amenaient [un civil] à tuer. Chacun de nous a été obligé de tuer [...] peu de temps après, on m'a injecté de la drogue [...] Je ne me souviens plus de tout ça après ça, je suis juste entré en action. (traduit)¹²⁹

La consommation de drogue était également encouragée dans certains groupes afin de donner la force nécessaire pour tuer. Tel que raconte ce jeune garçon du Libéria :

Nous fumons de l'herbe, cigarettes, *dugée* (tablettes), *cokis* (tablette écrasée en poudre). Ça nous rend braves au front. Le commandant les donnait. Quand tu prends une tablette, tu ne peux pas dormir, ça rend le corps chaud. À chaque fois que tu vas sur le front, ils t'en donnent. Tu dois faire quelque chose pour être fort, tu ne veux pas sentir que tu tues quelqu'un. Tu as besoin des drogues pour avoir la force de tuer.¹³⁰

Ceci démontre que le sexe n'a pas d'importance dans l'emploi des drogues. Ce ne sont pas tous les groupes qui utilisent des drogues, mais ceux qu'ils le font utilisent cette méthode sur les garçons comme les filles. Par contre, puisque les garçons sont plus nombreux dans les tâches liées aux combats, ils sont plus à risque face à cette méthode bien que tous puissent être appelés à commettre des atrocités.

Les exemples précédents sont des enlèvements effectués par des groupes armés, mais ils ne sont pas les seuls à avoir recours à cette méthode pour recruter des jeunes. Dans certains pays, le gouvernement se sert également de cette tactique. Un jeune homme de 21 ans raconte comment il

¹²⁷ Myriam S. Denov, *Child Soldiers: Sierra Leone's Revolutionary United Front*, p. 98.

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Michael G Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p. 76.

a été recruté de manière forcée par le gouvernement au Myanmar en 1991 alors qu'il n'avait que neuf ans : « Un groupe de soldats frappait très fort sur la porte. Cinq autres, tous, dans les mêmes âges, n'ont pas échappé et ont été pris par les soldats. Je pleurais. J'ai été traîné hors de ma maison et mis sur un bateau et amené à Rangoon. J'étais considéré comme un adulte » (traduit).¹³¹ La violence et la peur sont des méthodes utilisées à forcer les jeunes à rejoindre un groupe armé. Les jeunes qui ont été témoins des morts horribles de leurs parents, amis, ou les autres actes haineux commis finissent donc par rejoindre par crainte de subir le même sort.

Les troupes attaquent un village; ils pillent beaucoup, arrêtent tous les garçons, les tabassent, les battent, tuent leurs parents. Ils violent les femmes, les petites filles devant leurs maris et leurs pères. Ils restent quelques semaines et passent à autre chose. Ils battaient, tabassaient, violaient et disaient, vous devez vous joindre à nous, ou nous vous tuerons(traduit).¹³²

Le recrutement forcé des garçons et des filles de tous les âges. Par contre, il démontre une relation de pouvoir genrée intéressante. En effet, les caractéristiques féminines qualifiées par l'attribut enfantin, juvénile démontrent que la relation de pouvoir dans le recrutement forcé émane de l'hypermasculinité et le contrôle masculin sur un sujet (garçons ou filles) considéré inférieur. Par la suite, ce sujet est entraîné à accomplir les atrocités de la guerre et ne peut s'enfuir sinon il/elle subira le même sort que ceux qui s'y opposent, la mort. Ce type de recrutement est utilisé à grande échelle par les différents groupes armés.

3.2 Recrutement volontaire, vraiment ?

Une autre méthode pour recruter est dite volontaire, donc lorsque les jeunes demandent à rejoindre les rangs d'un groupe armé. Par contre, l'utilisation du mot volontaire est discutable puisqu'en général la société n'accepte pas que les enfants rejoignent les groupes militaires. En effet, lorsque les conditions socio-économiques sont considérées, la notion de volontariat semble

¹³¹ Michael G Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p. 40.

¹³² Alpaslan Ozerde et Sukanya Podder. *Child Soldiers: From Recruitment to Reintegration*, p. 59.

plutôt se définir comme un moyen de survie. Également, la manipulation par la propagande poussait certain(e)s à rejoindre des groupes armés. Les enfants et adolescents sont particulièrement susceptibles à cette méthode puisqu'ils/elles manquent d'expérience de vie, particulièrement lorsque l'éducation est limitée.¹³³ Les groupes exploitent donc leurs vulnérabilités à utiliser une pensée critique.

Par exemple, les écrits sur la Colombie mentionnent que seulement 10 % des enfants-soldats ont été victimes de recrutement forcé, ceci indique que la majorité des enfants auraient donc rejoint les groupes de leur plein gré.¹³⁴ Par contre, en explorant les raisons mentionnées par les ancien(ne)s enfants-soldat(e)s, il est possible de constater que l'insécurité alimentaire, la pauvreté, la violence familiale, etc., se retrouve au cœur de la problématique.¹³⁵ De plus, les groupes comme le FARC-EP contrôlaient de grandes régions du pays. Donc les enfants ne rejoignent pas parce qu'ils croient en la cause, mais parce qu'ils/elles manquaient d'opportunité en raison des conditions socio-économiques dans lesquelles ils/elles vivent. Plusieurs vont les rejoindre de manière volontaire pour combler les besoins de bases afin de survivre. En général, les groupes armés offrent un meilleur accès à la nourriture et à l'eau et deviennent intéressants pour les enfants qui sont laissés à eux même.¹³⁶ Dans un pays où la guerre fait rage et la communauté entière est affectée, il est difficile de considérer le recrutement étant réellement volontaire, puisque les options sont limitées; essayer de t'enfuir ou rester et te battre.¹³⁷

¹³³ Alpaslan Ozerde, et Sukanya Podder. *Child Soldiers: From Recruitment to Reintegration*, p. 76.

¹³⁴ HRW and Sebastian Brett eds, *You'll Learn Not to Cry: Child Combatants in Colombia*. New York: Human Rights Watch, 2003, p. 10.

¹³⁵ UNICEF, *Defensoria del Pueblo La Niñez y sus derechos*, Boletín no.9, Bogotá, 2006, <https://www.unicef.org/colombia/pdf/Boletin-defensoria.pdf>, p. 29.

¹³⁶ Michael G Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p. 23.

¹³⁷ Rachel Brett and Irma Specht, *Young Soldiers: Why They Choose to Fight*, Boulder, Colo: Lynne Rienner Publishers, 2004, p. 108.

Les familles ont une grande influence sur la protection des enfants et leur accès à ces ressources. Par contre, le chaos créé par les attaques dans les villages sépare les enfants de leur famille. Ceux et celles qui se retrouvent seuls après de telles attaques sont plus susceptibles d'être recrutés puisqu'ils/elles ont besoin de protection. « Le RUF a tué mon père et ma mère. Je n'avais pas les moyens de me procurer quoi que ce soit. J'ai joint le CDF (*Civil Defence Force*) pour avoir de l'eau et de la nourriture » (traduit).¹³⁸ D'autres facteurs familiaux tels que la violence et la violence sexuelle peuvent également pousser les jeunes (généralement les filles) à rejoindre un groupe armé, tel que raconté par Vanessa une fille de la République démocratique du Congo (RDC).

La vie à la maison était difficile. Mon père (beau-père) était un gros buveur, il ne travaillait pas. Il buvait et il nous frappait tous. Maman allait souvent aux champs, elle nous laissait avec lui, il buvait et il nous frappait. Quand il buvait beaucoup, il agissait comme si j'étais sa femme. Je suis partie parce qu'il nous battait, il buvait, et ensuite m'a pris comme sa femme. Je préférerais mourir à la guerre plutôt que de rester à la maison pour continuer à souffrir. (traduit)¹³⁹

En plus de la violence familiale, certaines filles choisissaient de rejoindre un groupe armé pour éviter un mariage forcé. Certaines régions du monde pratiquent toujours les mariages forcés et les filles préfèrent partir de la maison familiale lorsqu'elles sentent que leur volonté, leur désir ne sont pas écoutés par leurs proches telles que la mention Punitha, une fille du Sri Lanka.

Je voulais m'éloigner du mariage que mes parents avaient l'intention de m'imposer. J'ai vraiment été dérangé, ils m'ont forcé. [...] Environ dix jours avant le mariage, j'ai commencé à planifier de quitter la maison. J'ai attendu et essayé de convaincre mes parents, ils étaient très catégoriques et ne m'écoutaient pas. J'ai essayé de les informer de mes souhaits par mon bon ami et même par un autre membre de la famille. Ils n'ont jamais écouté. La veille du mariage, tout était prêt. Je me suis enfui.

Les familles qui devraient jouer un rôle de protection pour ces jeunes deviennent dans plusieurs cas la raison pour laquelle les enfants décident de s'enfuir vers un idéal qu'ils/elles

¹³⁸ Michael G Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p.47.

¹³⁹ Rachel Brett and Irma Specht. *Young Soldiers: Why They Choose to Fight*, p. 88.

croient meilleur. Pour d'autres, les raisons économiques les poussent dans les rangs. Tel que nous l'explique ce jeune qui a rejoint un groupe armé en Colombie alors qu'il n'avait que 14 ans, l'argent était une motivation pour rejoindre le mouvement. Pour lui, il s'agissait d'une bonne option d'un travail rémunéré.

Après l'école, j'étais un adjoint dans une pâtisserie, c'était un travail dur et qui payait mal. J'ai donc été travailler sur une ferme, mais le travail était trop difficile, je me suis joint aux *paras*. J'avais un ami à l'intérieur. Ça payait 300 000 (100 \$ US) par mois. Ça me paraissait une vie plus facile (traduit).¹⁴⁰

Au-delà de l'apport financier, certain(e)s sont séduit(e)s par les idées de la guerre, du combat, de l'uniforme, des armes, etc. Un des facteurs de séduction importants est l'influence de la culture populaire des films hollywoodiens. Par exemple, Germain, un garçon de la République Démocratique du Congo raconte l'influence de ces films sur son désir de rejoindre le conflit.

Lorsque j'étais jeune, je regardais beaucoup de films ; ça m'a encouragé à prendre les armes [...] tu regardes des films d'action, et quand tu les regardes tu es impressionné ! Je me suis dit, pourquoi juste lui ? Je me suis dit qu'un jour, ça serait moi, que moi aussi je pouvais faire ça. Apprendre à manipuler une arme, me battre sur le front, connaissant comment ça se passe [...] Tu vois, au début tu n'as pas cru à ça, parce que tu regardes la télévision, et je ne connaissais pas les conséquences et comment ça pouvait arriver. Je ne pensais pas à ça, j'étais seulement un enfant. J'étais impressionné par l'action, la façon de manipuler les armes, leurs manières de s'habiller. Je me suis dit qu'un jour, je porterais le même uniforme [...] Je ne savais pas que dans l'armée, je souffrirais (traduit).¹⁴¹

Bien que tous les exemples présentés ci-dessus aient mené aux recrutements volontaires de ces jeunes, il est important de nuancer cette notion de volontariat avec la non-possibilité de partir du groupe. Une fois dans un groupe armé, si un(e) veut partir, ce n'est pas possible. La notion de volontariat laisse sous-entendre qu'une personne qui a rejoint devrait également partir de plein gré par contre, tel que le raconte Élisabeth de la Sierra Leone, la réalité dictait autre chose. « Non, ils ne pouvaient pas partir librement parce que si tu te fais prendre en train d'essayer de t'enfuir tu

¹⁴⁰ Michael G Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p. 54.

¹⁴¹ Rachel Brett and Irma Specht. *Young Soldiers: Why They Choose to Fight*, p. 109.

étais tués [...] un homme voulait partir. Il a été pris et tué sur place [...] ils l'ont tué et ils ont jeté son corps dans la rivière ». ¹⁴²

Tout comme dans le cas du recrutement forcé, la relation de pouvoir qui est exercé sur ces jeunes est importante. Encore une fois, il est possible de constater l'influence des caractères masculin et féminin, ou du dominant et dominée. Donc peu importe les raisons et la méthode de recrutement, la relation de pouvoir exercée par les recruteurs ou les groupes armés sur ces jeunes âmes n'est donc pas négligeable. La manière dont le pouvoir est distribué au sein des groupes est également importante à prendre en considération dans les besoins de réintégration. Puisque ces relations de pouvoir continuent d'être déséquilibrées et influencent le développement de ces jeunes enfants et adolescents.

3.3 De l'emploi pour tous les genres

L'emploi tout comme les méthodes de recrutement sont variés. Pour que les enfants contribuent aux efforts du groupe armé, la socialisation est importante. La socialisation est un processus d'intégration des nouvelles recrues aux normes, règles et comportement d'une communauté ou d'un groupe. ¹⁴³ Toutes les recrues, même celles des armées traditionnelles doivent passer au travers d'un tel processus. Cette transformation sociale implique le changement des croyances, des attitudes ou du comportement afin qu'ils/elles adoptent celles véhiculées par leurs nouveaux groupes. ¹⁴⁴ Un ancien commandant du *Lord's Resistance Army* (LRA) a d'ailleurs mentionné que « c'était plus facile de faire participer un enfant qui venait d'être enlevé. Il était beaucoup plus facile de faire en sorte que les enfants deviennent bons, les rebelles intégrés » (traduit). ¹⁴⁵ Il est plus facile de manipuler

¹⁴² Rachel Brett and Irma Specht. *Young Soldiers: Why They Choose to Fight*, p. 111.

¹⁴³ Alpaslan Ozerde et Sukanya Podder. *Child Soldiers: From Recruitment to Reintegration*, p. 43.

¹⁴⁴ Ibid.

¹⁴⁵ Ibid.

un enfant que de changer la pensée d'un adulte qui a de l'expérience de vie et une pensée critique plus développée.

Le recrutement se fait de manière genrée au terme de la relation de pouvoir. Cette même relation de pouvoir existe au sein du groupe une fois engagé. Les tâches attribuées à ces enfants ne sont pas sexospécifiques, mais plutôt en fonction de leur capacité physique. Par exemple, les tâches « ménagères » n'étaient pas réservées aux filles, mais étaient aussi effectuées par les jeunes garçons qui n'étaient pas en mesure de se battre tels qu'expliqués par un garçon de la Sierra Leone.

J'ai fait du travail domestique comme laver, ramasser du bois de chauffage, aller chercher de l'eau, blanchir... On m'a donné une arme, mais je n'ai pas pu la porter parce qu'à ce moment-là j'avais seulement 7 ans. J'ai dû la traîner... [nous étions] aussi utilisés comme porteurs si leurs objets pillés... à un moment nous sommes allés nous battre dans un village voisin et au cours de la bataille le commandant a été abattu. Il a été mis dans un hamac et on nous a dit de le porter (traduit).¹⁴⁶

Bien que les tâches domestiques ne soient pas liées directement au combat, elles sont essentielles pour assurer le soutien des combattants. Les garçons qui sont trop jeunes et incapables d'occuper la position de combattant assument les fonctions ménagères jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment forts. Le rôle de combattant relève traditionnellement des hommes et garçons, par contre, plusieurs femmes et filles racontent avoir contribué au combat. Même si en général, les femmes occupent principalement les tâches liées aux soutiens du groupe, plusieurs se retrouvent avec des armes et combattent. Cette Sierra-Léonaise raconte son rôle de combattante au sein du RUF.

Notre seul motif d'existence était le meurtre. C'est la seule chose à laquelle nous pensions... J'ai brûlé des maisons, capturé des gens, j'ai porté des biens pillés. J'étais responsable de lier les gens et de tuer. Je n'étais pas très doué pour tirer, mais j'étais une experte en matière de brûlage de maisons. C'était moins risqué. Nous pouvions entrer dans la maison après que l'ennemi ait quitté la zone et l'incendier avec du kérosène ou du pétrole (traduit).¹⁴⁷

¹⁴⁶ Myriam S Denov, *Child Soldiers: Sierra Leone's Revolutionary United Front*, p. 108.

¹⁴⁷ Ibid, p. 111.

Les garçons étaient impliqués dans le rôle de combattant, mais également dans la capture de jeunes filles et femmes pour le commandant. Peu importe le rôle, donnée aux garçons ou aux filles, un système de promotion et de récompense existait afin de promouvoir les tâches bien accomplies. Les garçons comme les filles pouvaient accéder à ces promotions. Une jeune fille raconte que « son travail était de mobiliser des soldats et de les mener au combat », elle était non seulement en contrôle d'enfants, mais également d'adulte.¹⁴⁸ Ceci démontre un aspect genré important soit l'appréciation des caractéristiques masculines au sein des groupes, peu importe l'âge. Bien que certains groupes étaient plus traditionalistes dans la distribution des tâches, le sexe de la personne ne dictait pas toujours le travail. En effet, si cette personne démontrait de fortes caractéristiques masculines liées au désir d'obtenir du pouvoir il était possible d'y arriver.

Même si les groupes armés démontrent une certaine flexibilité dans la distribution du pouvoir entre les garçons et les filles, une réalité qui est sexospécifique est la violence et l'esclavage sexuel. Les filles et les femmes étaient souvent des victimes de ce type de crime sexuel. Tel que le raconte cette jeune femme de la Sierra Leone.

Nous étions utilisés comme esclaves sexuels. Chaque fois qu'ils voulaient avoir des rapports sexuels avec nous, ils nous emmenaient avec force et nous ramenaient quand ils avaient fini avec nous. Parfois, d'autres officiers nous prenaient en charge dès que nous en avons eu fini et les suivants ont été particulièrement douloureux [...] Je ne sais même pas qui aurait pu être le père de mon enfant (traduit).¹⁴⁹

En plus d'être victimes de violence sexuelle, plusieurs filles doivent également apprendre à gérer mentalement la régulation des naissances. En plus d'être violées par les hommes de leur groupe, si elles tombaient enceintes, elles devaient subir un avortement. Dans bien des cas, il était effectué sans le consentement de la fille. Tel que nous le raconte cette Colombienne qui a subi un avortement alors qu'elle était dans les rangs du FARC-EP.

¹⁴⁸ Myriam S Denov, *Child Soldiers: Sierra Leone's Revolutionary United Front*, p. 113.

¹⁴⁹ Ibid, p. 109-110.

La pire chose est que vous ne pouvez pas avoir un bébé. Il y a deux ans, en 2000, je suis tombée enceinte. Ils m'ont fait un avortement, mais ils ne me l'ont pas dit à l'avance qu'ils allaient le faire. Ils m'ont dit qu'ils le vérifiaient. Je voulais avoir le bébé (traduit).¹⁵⁰

Ce traitement des filles apporte des défis importants au point de vue de santé physique et mentale lorsqu'elles sortent des groupes armés. Si elles survivent aux méthodes rudimentaires et non sanitaires utilisées pour faire les avortements, elles doivent ensuite vivre avec cette décision qui a été prise à leur place et peut apporter des défis au niveau de la santé mentale.

Certaines filles acceptaient la tâche de femme du commandant. Lorsque les filles étaient recrutées, le commandant pouvait se choisir une fille, si elle acceptait.¹⁵¹ Ce titre venait avec la « chance » d'obtenir une certaine sécurité. Quoique certaines acceptaient, ceci démontre encore une fois un déséquilibre dans la relation de pouvoir hommes-femmes en raison de la perspective genrée puisque le commandant exerçait un pouvoir (caractéristique masculine) sur la fille qui avait besoin d'être protégé (caractéristique féminine). Au-delà du déséquilibre du pouvoir, il s'agissait également d'un abus de pouvoir et d'un crime de la part d'un adulte qui a des relations sexuelles avec une mineure.

La relation de pouvoir genrée joue grandement dans l'attribution des rôles. Bien que certains aspects tels que l'esclavage sexuel étaient souvent sexospécifiques, les autres tâches n'étaient pas attribuées en fonction du sexe de l'enfant, mais plutôt en fonction de ces capacités physiques et des caractéristiques masculines qu'ils/elles démontraient. En plus de l'illégalité dans le recrutement des enfants, la criminalité s'intensifie dans le cas des filles qui se retrouvent souvent abusées sexuellement par des hommes majeurs.

¹⁵⁰ HRW and Sebastian Brett eds. *You'll Learn Not to Cry: Child Combatants in Colombia*, p. 59.

¹⁵¹ Ibid, p. 53.

3.4 Conclusion

En conclusion, les enfants (garçons comme les filles) sont recrutés par les groupes armés afin d'augmenter leurs forces combattantes. Différentes techniques seront utilisées pour le recrutement, mais il ne serait pas aussi facile si certains facteurs socio-économiques n'étaient pas présents. En effet, les personnes qui vivent dans une zone de conflit, dans la pauvreté et qui ont un accès limité à l'éducation sont plus à risque.

Une fois recrutée, la socialisation pour intégrer le groupe débute et est combinée avec de l'entraînement quasi militaire. Les tâches sont attribuées en fonction des capacités des enfants. Comme démontré, les jeunes qui sont trop petits et pas assez forts pour manipuler une arme se font attribuer des tâches de soutien, mais en grandissant ils/elles font la transition vers le combat. Les garçons vont souvent être associés au rôle masculin relié avec le combat alors que les filles et les plus jeunes qui n'ont pas la force sont assignés des rôles traditionnellement féminins reliés aux tâches ménagères. En plus de devoir accomplir ces tâches, les filles sont souvent victimes de violence sexuelle. Donc qu'ils/elles soient forcées à combattre ou à ne pas, ces enfants risquent d'être tués, blessés ou handicapés de façon permanente.¹⁵² En plus, ils/elles sont privées de leur foyer familial et, de ce fait, n'ont pas la possibilité de se développer physiquement et émotionnellement dans un environnement familial et protecteur.¹⁵³

4 Analyse genrée de l'aperçu de réalité régionale

La première partie de ce travail a permis de démontrer qu'aucune région du globe n'a été à l'abri de ce phénomène au cours des siècles à l'exception de l'Antarctique. Afin de déterminer si un plan peut être appliqué de manière efficace dans tous les cas, il est pertinent d'explorer plus en profondeur chacune des régions. Des conflits d'Afrique, d'Asie et d'Amérique sont donc explorés

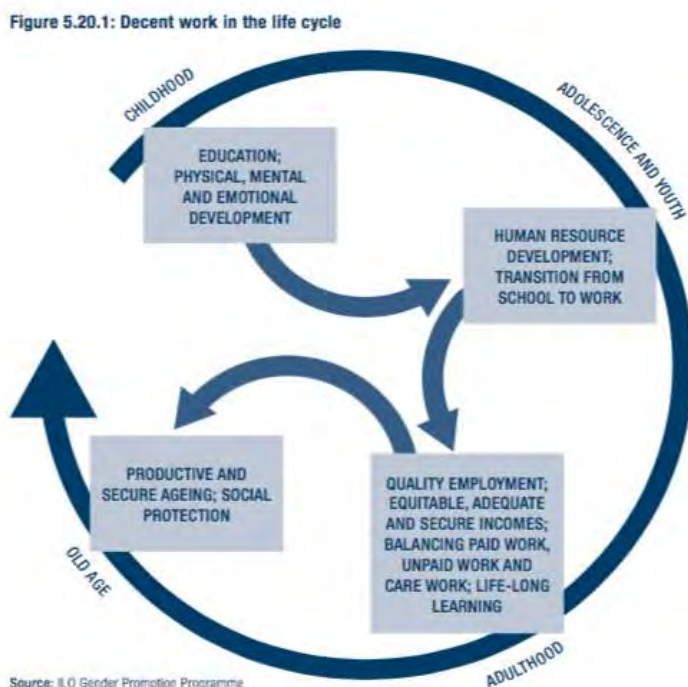
¹⁵² UNICEF, *Machel Study 10-Year Strategic Review: Children and Conflict in a Changing World*. New York, 2009. http://www.unicef.org/publications/files/Machel_Study_10_Year_Strategic_Review_EN_030909.pdf, p. 151.

¹⁵³ Ibid.

d'avantage. Certains pays dans chacune de ces régions ont été sélectionnés puisqu'ils ont fait l'utilisation d'enfants-soldats ou en font toujours l'utilisation dans les conflits en cours.

Dans l'analyse des pays, les plans de prévention et de DDR (s'ils existent) seront explorés afin de déterminer si ces programmes ont changé la situation des enfants. En 2014, l'ONU a publié un guide opérationnel sur les standards du DDR qui mentionne qu'une analyse genrée des rôles des hommes, femmes, garçons et filles dans les groupes armés doit faire partie intégrante de la préparation au DDR.¹⁵⁴ Ce guide définit également le cycle de développement humain de

Figure 2 Cycle de la vie du travail



l'enfance à l'âge adulte. La figure 2 démontre ce cycle.¹⁵⁵

Cette figure offre donc également une piste pour la prévention, soit par le développement et l'éducation des enfants. Bien qu'important, ce n'est pas le traitement miracle à la problématique puisque dans plusieurs endroits, les écoles sont attaquées et sont des sources de recrutement pour les groupes

illégaux. Ce cycle est toutefois important pour comprendre l'impact que le conflit peut avoir sur les enfants qui n'ont pas d'enfance et qui se retrouvent rapidement dans la phase adulte en fonction

¹⁵⁴ UNICEF, Operational guide to the integrated disarmament, demobilization and reintegration standards, 2014, p. 210.

¹⁵⁵ Ibid.

des tâches qui leur sont assignées à un très jeune âge. Les responsabilités et le travail qu'ils/elles accomplissent ne sont pas alignés avec leur développement cognitif et physique. L'analyse des régions va permettre de faire ressortir les défis dans le développement de plan et leur application. Et ainsi préciser les aspects qui devraient être considérés dans les plans futurs afin qu'ils soient complets et abordent le problème efficacement à long terme.

4.1 L'Afrique

L'Afrique est souvent, à tort, associée avec la problématique des enfants-soldats. Les nombreux livres qui racontent les récits vécus par d'anciens enfants-soldats ont certainement contribué à cette pensée populaire. En 2011, une vidéo virale a montré au monde les atrocités commises par Joseph Kony, le chef du LRA qui a commencé en Uganda, mais qui s'est étendu à d'autres pays de l'Afrique centrale.¹⁵⁶ Plus récemment, c'est le groupe Boko Haram qui a fait les nouvelles. Cette organisation qui existe depuis la fin des années 1990 a augmenté ses activités de manière exponentiellement depuis 2013 entre autres en attaquant des écoles, des civils et en enlevant des filles et les garçons dans les écoles.¹⁵⁷

L'Afrique a certainement attiré l'attention des médias dans les dernières années, malgré cela, ce n'est pas la seule région qui emploie des enfants en tant que combattant. Sa contribution à la problématique demeure tout de même considérable. En 2018, parmi les 20 pays qui emploient encore des enfants-soldats huit sont en Afrique, soit la République Centre Africaine, la RDC, le Mali, le Nigeria, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, ainsi que la Libye dans le cas des organisations non étatiques.¹⁵⁸ La liste est longue, mais pour les besoins de ce travail, l'effort sera

¹⁵⁶ Foreign policy, *\$800 Million Later*, Joseph Kony is Still a Threat, consulté le 16 avril 2018, <http://foreignpolicy.com/2017/06/28/800-million-later-joseph-kony-is-still-a-threat/>.

¹⁵⁷ CNN, *Boko Haram Fast Fact*, consulté le 16 avril 2018, <https://www.cnn.com/2014/06/09/world/boko-haram-fast-facts/index.html>.

¹⁵⁸ Child soldier international, *Where are Child Soldiers?*, consulté le 16 avril 2018, <https://www.child-soldiers.org/where-are-there-child-soldiers>.

concentré sur le Soudan du Sud et la Sierra Leone. Bien qu'il ne soit pas sur la liste en 2018, le Sierra Leone est intéressante à analyser puisque son expérience offre de belles pistes de solution pour les autres pays spécialement en ce qui a trait à la justice et la cour spéciale qui a été formée à la fin du conflit en 2002.

4.1.1 Soudan du Sud

Le Soudan du Sud est un pays qui a été créé dans les dernières années suite à un référendum pour l'indépendance du Soudan en 2010. Le 9 juillet 2011, le Soudan du Sud devient le plus jeune pays de l'Afrique.¹⁵⁹ Le Soudan qui avait longtemps été sous un contrôle anglo-égyptien a obtenu son indépendance en 1956. Le nord et le sud du pays n'ont jamais été sur la même longueur d'onde, en partie parce que les habitants du sud étaient considérés comme des citoyens de deuxième classe.¹⁶⁰ Dès son indépendance, les tensions nord-sud sont palpables et apportent des combats sporadiques dans les huit premières d'existence du Soudan.¹⁶¹ Le pays a connu des juntes militaires, le sud voulant avoir la parole et le pouvoir a mené à la création du *Sudan People's Liberation Movement and Army* (SPLM/A).¹⁶² Les combats ont duré pendant plusieurs années et ont connu des évolutions. En 2002, les vents changent et les habitants du sud obtiennent le droit d'exprimer leur autodétermination alors que le pays garantit le caractère islamique avec la loi Sharia.¹⁶³ Par contre, les tensions politiques continuent de grandir avec les années et finalement en janvier 2011, un référendum a eu lieu et la population à 98,8 % vote pour l'indépendance.¹⁶⁴

L'indépendance n'a pas apporté la paix souhaitée. Elle apporte une dynamique difficile puisque le Soudan du Sud a environ 75 % des réserves de pétrole, mais l'infrastructure pour la

¹⁵⁹ Hilde F Johnson, *South Sudan the Untold Story: From Independence to Civil War*. London: I.B. Tauris, 2016, p. 24.

¹⁶⁰ Ibid.

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² Ibid, p. 25.

¹⁶³ Ibid, p. 28.

¹⁶⁴ Ibid, p. 35.

transformation se trouve au Soudan.¹⁶⁵ Des tensions économiques en raison du pétrole sont au centre des discussions entre les deux pays. Les tensions à l'intérieur du Soudan du Sud sont également importantes entre les différentes tribus et ont mené à une division importante du SPLM en 2013.¹⁶⁶ Ce qui a mené à la guerre civile qui est toujours en cours dans le pays. Cette guerre a apporté la famine dans plusieurs régions en plus de la mort d'enfants, la castration de garçons qui sont laissés à mourir au bout de leur sang, le viol collectif de jeunes filles et plus récemment la découverte de fosses communes et autres crimes contre l'humanité telle que le cannibalisme.¹⁶⁷

Le Soudan du Sud a été en conflit constant depuis son indépendance. L'intensité des combats et des atrocités a varié au cours des années, mais elles sont encore bien présentes en 2018. Malgré le conflit qui fait rage, le nouveau gouvernement a, à plusieurs reprises, pris des actions pour éliminer l'utilisation des enfants-soldats. Il a signé le plan d'action de l'ONU pour contrer le recrutement des enfants-soldats une première fois le 13 mars 2012 et une deuxième fois le 24 juin 2014.¹⁶⁸ Il a également signé la convention du droit des enfants de 1989 le 22 février 2015.¹⁶⁹ Le pays a également entrepris la campagne « Enfants, pas Soldats » à partir du 29 octobre 2014 pour prévenir et éliminer le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces gouvernementales d'ici la fin de 2016.¹⁷⁰ Le plan d'action a été signé de nouveau en mai 2016, la version anglaise du document se trouve dans l'annexe B. De plus, des législations nationales existent depuis la création du pays, soit la constitution transitionnelle nationale de la République du Soudan du Sud (2011).¹⁷¹

¹⁶⁵ Nadia Sarwar, *Post-Independence South Sudan: An Era of Hope and Challenges*, *Strategic Studies* XXXII, no. 2-3, 2012, p. 174.

¹⁶⁶ Reem Omer, *South Sudan: From Independence to a Detrimental Civil War*, *Harvard International Review* 37, no. 3, 2016, p. 11.

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ UN. Working Group on Children and Armed Conflict. *Conclusions on Children and Armed Conflict in South Sudan*, 12 mai 2015, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/AC.51/2015/1, p. 4.

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ Ibid.

¹⁷¹ The Romeo Dallaire Child soldier initiative, *South Sudan Country Report: Children & Security*, 31 janvier 2017, <https://www.childsoldiers.org/en/publications/south-sudan/>, p. 22.

D'autres actes ont été créés avant l'indépendance tels que l'acte des enfants du Soudan du Sud (2008), l'acte du SPLA (2009), et l'acte de la commission des droits humains du Soudan Sud (2009).¹⁷² Malgré la présence de ces actes, les conditions socio-économiques font en sorte que des moyens désespérés tels que le recrutement d'enfants sont utilisés dans ce conflit. Les adolescents de 14-17 ans sont utilisés en tant que combattant alors que les plus jeunes s'occupent des tâches de soutiens.¹⁷³

En analysant les faits et les violations rapportés, il est facile de constater que les plans mis en place n'ont pas eue les résultats escomptés. Une des raisons possibles de l'échec est liée aux croyances culturelles de cette nation. Les mots du représentant du Soudan du Sud à l'ONU dans un des rapports sur les enfants-soldats de février 2015 démontrent bien cette culture guerrière qui commence à un très jeune âge et qui contribue certainement à encourager les jeunes garçons à participer au conflit.

Les garçons commencent à s'entraîner pour devenir des guerriers dès l'enfance et sont désireux de grandir et d'être initiés aux guerriers, ce qui leur confère une identité particulière de fierté et de dignité. C'est ce que voulait dire le Dr Riek Machar, leader du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM/A) dans l'opposition, lorsqu'il a déclaré que « Le principal défi était la forte volonté des jeunes de prendre les armes, combinées au fait que les enfants sont considérés comme des adultes commençant à 15 ans ». Le fait est que cette propension traditionnelle à la guerre est maintenant exploitée par les chefs militaires dans les guerres d'aujourd'hui. Un aspect de ceci est également la rupture de l'ordre traditionnel et le mépris des valeurs culturelles et du code de conduite dans la guerre.¹⁷⁴

Ceci démontre l'importance des valeurs culturelles, mais également l'équilibre des relations générées dans cette culture. Dans cette culture, il est normal pour les garçons d'aspirer à être un

¹⁷² The Romeo Dallaire Child soldier initiative, *South Sudan Country Report: Children & Security*, p. 22.

¹⁷³ HRW. *We can die too*, Recruitment and used of child soldiers in South Sudan, consulté le 29 avril 2018, <https://www.hrw.org/report/2015/12/14/we-can-die-too/recruitment-and-use-child-soldiers-south-sudan>.

¹⁷⁴ UN. Working Group on Children and Armed Conflict. *Conclusions on Children and Armed Conflict in South Sudan*, p. 9.

guerrier, et les femmes doivent se marier, subvenir au besoin de leur mari.¹⁷⁵ Cette oubliée est certainement en lien avec la pensée que les filles et les femmes, peu importe leur âge, ont un statut socialement plus bas que les garçons et les hommes.¹⁷⁶ L'oubli de mentionner les filles par ce représentant, est aligné avec la pensée culturelle que la guerre est une affaire des hommes, par contre oubliée que plusieurs filles sont grandement affectées par la violence sexuelle. En 2015, un plan national a été mis en place afin de réaliser la résolution 1325 afin de réduire l'impact du conflit sur les femmes et les filles.¹⁷⁷ Depuis, l'ONU a vérifié 142 cas de violences sexuelles (tous âges) qui leur avaient été rapportés, dans ces cas, 26 étaient des viols collectifs et la majorité était attribuée au SPLA.¹⁷⁸ Notons que les cas vérifiés sont ceux qui ont été rapportés à des membres de l'ONU, considérant l'ampleur du conflit et des nombreuses problématiques, la réalité est certainement encore plus importante. De plus, ces statistiques ne comprennent pas tous les cas des filles soldates qui sont toujours dans les groupes armés. Le manque d'endroits sécuritaires et d'un processus judiciaire juste fait en sorte que plusieurs décident de ne pas rapporter ce qu'elles ont vécu.¹⁷⁹

Depuis la signature de plan d'action, 1 932 enfants ont été relâchés en 2015-2016. Par contre, ceci est considéré comme un geste pour apaiser la communauté internationale sur la situation au Soudan du Sud puisqu'il y a toujours des milliers d'enfants combattant(e)s dans les

¹⁷⁵ Friederike Bubenzer and Orly Stern. *Hope, Pain & Patience: The Lives of Women in South Sudan*. Auckland Park, South Africa: Fanele/Jacana Media, 2011, p.35.

¹⁷⁶ Marisa O Ensor, *Displaced Girlhood: Gendered Dimensions of Coping and Social Change among Conflict-Affected South Sudanese Youth*, *Refuge* 30, no. 1, 2014, p. 18.

¹⁷⁷ Reliefweb, *UN fact sheet South Sudan National Action Plan 2015-2020 on UNSCR 1325*, consulté le 18 avril 2018, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/National%20Action%20Plan%20Fact%20Sheet.pdf>.

¹⁷⁸ UN, *Children and armed conflict - Report of the Secretary-General*, 24 août 2017, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2017/821&Lang=E&Area=UNDOC, p. 22.

¹⁷⁹ UN, *Report of the Secretary-General on children and armed conflict in South Sudan*, 11 décembre 2014, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/884&Lang=E&Area=UNDOC, p. 10.

différents groupes.¹⁸⁰ Il est donc pertinent d'affirmer que le gouvernement sud-soudanais a échoué dans l'application du plan d'action de l'ONU, mais également dans son plan national pour éliminer l'utilisation des enfants. Les conditions sociales ne sont pas améliorées dans la dernière année avec la famine qui fait rage et le conflit qui continue d'affecter des millions d'habitants.¹⁸¹ Les temps difficiles apportent des moyens de survie désespérés. L'incapacité du gouvernement d'appliquer la loi, d'offrir des zones sécuritaires pour rapporter les crimes vécus et de protéger sa population fait que l'information actuellement disponible est partielle et limitée.

L'ONU a changé le mandat de sa mission et a augmenté le nombre de troupes sur le terrain, par contre, la situation ne semble pas se stabiliser. Les agressions intercommunales continuent à avoir lieu. La population se retrouve en mode de survie et de vengeance, ce qui fait que la situation est loin de s'améliorer et que les droits des enfants ne sont pas respectés et qu'ils sont toujours recrutés parmi les différents groupes armés.¹⁸² Les hôpitaux et les écoles continuent d'être la cible d'attaque et utilisée à des fins militaires.¹⁸³

Afin que le gouvernement soit en mesure d'appliquer les différents plans d'action, les racines culturelles du conflit doivent être adressées. Pour arriver à la paix, l'assistance doit continuer d'être offerte afin de protéger les civils (incluant les enfants) et d'arriver à une entente de paix. En raison des profonds problèmes culturels, l'approche pour la paix ne peut pas être faite seulement par une force militaire, mais doit plutôt comprendre une panoplie d'intervenants. Une fois arrivé à une entente entre les différents groupes, il sera possible de planifier le DDR et mettre en place le système juridique requis pour la justice transitionnelle. De plus, puisqu'il s'agit d'une

¹⁸⁰ Reliefweb, *Protecting children from fighting adult wars in South Sudan*, consulté le 18 avril 2018, <https://reliefweb.int/report/south-sudan/protecting-children-fighting-adult-wars-south-sudan>.

¹⁸¹ HRW, *South Sudan - event of 2017*, consulté le 18 avril 2018, <https://www.hrw.org/world-report/2018/country-chapters/south-sudan>.

¹⁸² Child soldier international, *Report of children used in hostility*.

¹⁸³ The Roméo Dallaire Child soldier initiative, *South Sudan Country Report: Children & Security*, p. 5.

société ancrée dans le patriarcat, un grand travail doit être fait pour reconnaître le droit des femmes et des filles qui risquent d'être oubliés dans les discussions. Bien que leurs droits soient reconnus dans la constitution, l'application n'a pas été adéquate jusqu'à maintenant. Un DDR avait été mis en place avec l'accord de paix compréhensif de 2005, par contre, avec l'indépendance du Soudan du Sud et la guerre civile de 2013, ces plans ne sont plus en fonction. Le prochain DDR doit s'assurer d'inclure les garçons et les filles, les deux ayant des besoins particuliers en raison de leurs implications. Finalement, puisque le Soudan du Sud partage des frontières avec des pays qui font l'utilisation d'enfants-soldats, la solution à long terme doit également prendre en considération la réalité régionale afin qu'elle soit durable.

4.1.2 Sierra Leone

La Sierra Leone a été fondée en 1787 par les Britanniques et a été une de leur colonie jusqu'en 1961.¹⁸⁴ Après son indépendance, une série de coups d'État ont eu lieu et ont mené à la guerre civile qui a éclaté en 1991.¹⁸⁵ La même année est marquée par l'autorisation d'une nouvelle constitution qui mentionne entre autres que le pays adopte un système à partie multiple.¹⁸⁶ Cette constitution mentionne à quelques reprises les droits des enfants, sans mentionner par contre les conflits armés.¹⁸⁷

De 1991 jusqu'au cessez-le-feu, le pays a connu d'autres coups d'État. Au début, les principaux combattants étaient le gouvernement et le RUF. Ce dernier appuyait ces efforts de guerre en contrôlant les mines de diamant, et en enlevant un grand nombre de garçons et de filles pendant les attaques pour ensuite les forcer à travailler, à combattre, ou à avoir des relations

¹⁸⁴ News 24, Cut down by war and Ebola, consulté le 15 avril 2018.

<https://www.news24.com/Africa/News/sierra-leone-cut-down-by-war-and-ebola-20180305>.

¹⁸⁵ BBC, Sierra Leone profile – Timeline, consulté le 15 avril 2018, <http://www.bbc.com/news/world-africa-14094419>.

¹⁸⁶ Ibid.

¹⁸⁷ Sierra Leone, Constitution 1991, <http://www.sierra-leone.org/Laws/constitution1991.pdf>, p. 10.

sexuelles forcées.¹⁸⁸ Il est important de noter que la moitié des forces du RUF était composée d'enfants.¹⁸⁹ L'incapacité du gouvernement à protéger la population du RUF a mené à la formation d'une milice, CDF qui appuyait les efforts du gouvernement. En 2000, cette force était composée de 25 % d'enfants âgés de 7 et 14 ans.¹⁹⁰

En 1997, d'anciens officiers de l'armée ont fait un coup d'État et formé le *Armed Forces Revolutionary Council* (AFRC) et se battaient au côté du RUF. L'AFRC était mené par Corporal Johnny Paul Koroma et était formé de jeune officier frustrer des réductions financières et des pertes de privilège.¹⁹¹ Ce groupe a également fait du recrutement forcé d'enfants pour les employés au combat, mais également en tant qu'esclave sexuelle.¹⁹² En 2001, un cessez-le-feu négocié par le gouvernement et la communauté internationale ont lancé un programme majeur de DDR incluant les enfants-soldats.¹⁹³ Par contre, plusieurs enfants qui pouvaient participer aux programmes de DDR ont décidé de ne pas participer soit par crainte de stigmatisation ou parce que l'argent qui était remis aux adultes était alléchant. En effet, plusieurs se sont fait passer pour des adultes dans les camps de DDR afin de pouvoir obtenir cette somme.¹⁹⁴ La participation limitée des enfants dans ces programmes a fait en sorte que plusieurs n'ont pas reçu les outils adéquats (dont un rattrapage de l'éducation) pour se réintégrer dans leur communauté. De plus, ceux qui se présentaient dans le programme sans aucune arme n'étaient pas considérés comme des enfants-soldats, mais plutôt des enfants séparés de leur famille, ils/elles passaient alors par un programme

¹⁸⁸ Michael G Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p. 13.

¹⁸⁹ Ibid.

¹⁹⁰ Ibid.

¹⁹¹ Christiana Solomon and Jeremy Ginifer, *Disarmament, Demobilisation and Reintegration in Sierra Leone*, University of Bradford, Juillet 2008, http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/4024~v~Disarmament_Demobilisation_and_Reintegration_in_Sierra_Leone.pdf, p. 6.

¹⁹² Michael G Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p. 13.

¹⁹³ Ibid.

¹⁹⁴ Christiana Solomon and Jeremy Ginifer, *Disarmament, Demobilisation and Reintegration in Sierra Leone*, p. 13.

différent de réunification plutôt que de réintégration.¹⁹⁵ La non-participation aux programmes est particulièrement notable pour les filles anciennes combattantes. Il est estimé que seulement 8 % des enfants ayant participé au DDR étaient des filles alors que leur participation aux conflits était de l'ordre de 30 %.¹⁹⁶ Celles qui ont participé ont manifesté leur mécontentement face aux processus puisque leur sécurité n'a pas été assurée et elles n'ont pas pu profiter de tous les bénéfices et besoins médicaux promis.¹⁹⁷ Ceci démontre que le plan de DDR n'était pas adéquat pour les enfants. De plus, la faible participation des filles dans les programmes confirme qu'ils n'étaient pas adaptés à leur besoin. Donc, malgré l'illusion d'une prise en considération genrée et des besoins spécifiques des enfants dans le DDR, la réalité était tout autre.

Au-delà du programme de DDR, la Sierra Leone a fait appel à la justice après l'entente de paix. Faire appel à la justice est un moyen efficace de décourager l'utilisation des enfants dans les conflits. Une cour spéciale a été mise en place en 2002 à la suite d'un traité entre l'ONU et le gouvernement ; elle avait comme mandat de juger les chefs des factions en guerre pour crimes de guerre.¹⁹⁸ Puisque le statut de Rome qui criminalisait le recrutement des enfants a pris effet seulement en 2002, ce tribunal pouvait seulement punir les chefs ayant fait appel au recrutement des enfants après cette date. Par contre, ceci a changé en 2004 après que la cour ait rendu une décision importante selon laquelle l'interdiction du recrutement ou de l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans s'était cristallisée avant 1996 dans le droit coutumier international.¹⁹⁹ Le droit

¹⁹⁵ Christiana Solomon and Jeremy Ginifer, *Disarmament, Demobilisation and Reintegration in Sierra Leone*, p. 13.

¹⁹⁶ Mohamed Gibril Sesay and Mohamed Suma, *Transitional Justice and DDR: The Case of Sierra Leone*, International Center for Transitional Justice, Juin 2009, <https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-DDR-Sierra-Leone-CaseStudy-2009-English.pdf>, p. 14.

¹⁹⁷ Ibid.

¹⁹⁸ David M Rosen, *Child Soldiers: A Reference Handbook*. Contemporary World Issues. Santa Barbara, Calif: ABC-CLIO, 2012, p. 39.

¹⁹⁹ HRW, *Sierra Leone: Landmark Convictions for Use of Child Soldiers*, consulté le 15 avril 2018, <https://www.hrw.org/news/2007/06/20/sierra-leone-landmark-convictions-use-child-soldiers>.

coutumier international a donc permis de rendre les premiers jugements face aux recrutements et utilisations des enfants dans un conflit et a permis d'établir une préséance pour les prochains tribunaux pour crime de guerre. Ceci est un jalon important dans l'application du droit des enfants et permet d'assurer que justice soit rendue dans d'autres pays. Les premières personnes qui ont été reconnues coupables de ce crime par cette cour spéciale furent d'anciens chefs de l'AFRC, Alex Tamba Brima, Brima Bazzy Kamara et Santigie Borbor Kanu.²⁰⁰

Lors du conflit, l'âge légal pour le recrutement était de 17 ½ ans selon l'acte des forces militaires de la Sierra Leone de 1961.²⁰¹ Par contre, depuis la fin du conflit, le pays a mis en place l'acte du droit des enfants en 2007 et a révisé l'âge légal du recrutement afin d'être aligné avec le droit international. L'acte de 2007 affirme que la Sierra Leone est signataire de la convention sur les droits des enfants de 1989, des protocoles additionnels de 2000, ainsi que la charte africaine sur les droits et le bien-être des enfants.²⁰² En 2018, pour donner suite au travail qui a été fait par la justice internationale et le gouvernement, la Sierra Leone n'a plus aucun enfant-soldat.²⁰³ La plus grande menace du recrutement, le conflit a été éliminé. Par contre, le pays est toujours à risque puisque les conditions socio-économiques sont toujours limitées et pourraient mener au recrutement d'enfants dans l'éventualité d'un nouveau conflit. Un exemple de la vulnérabilité de cette population est illustré dans le documentaire danois « *The Child Soldier's New Job* ». Ce documentaire démontre l'utilisation d'anciens enfants-soldats de la Sierra Leone et autres pays

²⁰⁰ ONU, *SPECIAL COURT FOR SIERRA LEONE: First Convictions On Recruitment And Use Of Child Soldiers*, consulté le 15 avril 2018, <https://childrenandarmedconflict.un.org/press-release/21Jun07/>.

²⁰¹ ONU, *Consideration of reports submitted by states parties under article 8 (1) of the optional protocol to the convention on The rights of the child on the involvement of children in Armed conflict - Sierra Leone*, CRC/C/OPAC/SLE/1, 5 April 2009, p. 2.

²⁰² Sierra Leone, *The child Right Act*, 2007, <http://www.sierra-leone.org/Laws/2007-7p.pdf>, p.2.

²⁰³ Child Soldiers International, *Report of children used in hostility*.

africains par les entrepreneurs de sécurité privés dans la guerre en Iraq.²⁰⁴ La vulnérabilité de ces ancien(ne)s enfants-soldat(e)s est exploitée par les puissances de ce monde en raison de leur condition économique exécrable.

La Sierra Leone dans son acte de 1961 avait établi l'âge légal de recrutement à 17 ½ ans. Malgré la loi, l'ampleur du conflit et les conditions socio-économiques ont fait en sorte que plusieurs enfants ont été recrutés. Le plan de DDR qui devait inclure les enfants a été prouvé inefficace même s'il est considéré comme un succès. Par contre, la mise en place de la cour spéciale a mené à l'utilisation de la loi coutumière internationale et a permis de condamner les chefs qui ont utilisé des enfants dans leurs rangs. Ceci apporte une préséance importante pour l'établissement de la justice. Au-delà de la réintégration et de la justice, la Sierra Leone a réussi à changer un peu les conditions socio-économiques de son pays un peu depuis la fin de conflit, passant de bon derniers au 179e rang sur 188 pays sur l'index de développement humain de 2016.²⁰⁵ Donc, malgré les efforts de justice et d'amélioration du pays, l'efficacité de la prévention du recrutement d'enfants est discutable. Bien que le pays n'a plus d'enfants-soldats, un documentaire danois démontre la vulnérabilité et la fragilité des anciens enfants-soldats qui se sont fait recruter par des firmes de sécurité pour assurer la protection des bases américaines en Iraq.²⁰⁶ Ceci démontre également l'échec de la réhabilitation de ces anciens enfants-soldats qui se retrouvent sans d'autres options pour gagner leur vie que celle d'être employé comme garde de sécurité puisqu'ils n'ont pas de formation professionnelle.

²⁰⁴ Reuters, *Sierra Leone 'helped deploy ex-child soldiers to Iraq', academic says*, consulté le 15 avril 2018, <https://www.reuters.com/article/us-leone-iraq-childsoldiers/sierra-leone-helped-deploy-ex-child-soldiers-to-iraq-academic-says-idUSKCN0XG2ET>.

²⁰⁵ News 24, *Cut down by war and Ebola*, consulté le 15 avril 2018, <https://www.news24.com/Africa/News/sierra-leone-cut-down-by-war-and-ebola-20180305>.

²⁰⁶ Maya Mynster Christensen, *The underbelly of global security: Sierra Leonean ex-militias in Iraq*. African Affairs. 115, 2015.

4.2 L'Amérique

L'Amérique du Sud et Centrale a connu des conflits importants dans la 2^e partie du 20^e siècle et début du 21^e. Les différents acteurs de ces conflits se sont parfois tournés vers les enfants afin de gonfler le rang de leur combattant. Cette tactique utilisée pour se battre contre un gouvernement corrompu a fait en sorte que des milliers d'enfants n'ont pas connu leurs enfances et adolescences selon le cycle de développement. Ceci fait en sorte que plusieurs générations n'ont pas les conditions ni les connaissances nécessaires pour réussir une fois rendues à l'âge adulte. Ce manque se perpétue entre les générations et affecte la stabilité de la région. Des milliers d'enfants ont été victimes de conflits et se retrouvent stigmatisés par leurs participations au conflit. Afin de réduire le nombre de pays à étudier, le travail se concentrera sur la Colombie et le Nicaragua. Ce dernier n'a plus d'enfant-soldat en 2018, par contre les groupes armés en Colombie en font toujours l'emploi.

4.2.1 Colombie

Le conflit de la Colombie qui a commencé dans les années 1950 a connu plusieurs évolutions. Les premières années du conflit sont principalement une réponse aux inégalités socio-économiques et se déroulaient principalement dans les campagnes. L'internationalisation de la culture de cocaïne et la diversification des sources de revenus financières des groupes illégaux à partir des années 1980 ont fait en sorte que le conflit n'était plus seulement dans les campagnes, mais un peu partout à l'intérieur du pays.²⁰⁷ L'insécurité grandissante a poussé des milliers de personnes à se déplacer. Ces déplacements forcés ont grandement affecté les femmes et les enfants (78 % des déplacées).²⁰⁸ La raison que ces groupes sont plus affectés est due aux hommes qui ont

²⁰⁷ Catherine LeGrand, «The Colombian Crisis in historical perspective » extrait de *Canadian Journal of Latin America and Caribbean Studies*, vol 28, No 55–56, 2003, p. 176-177.

²⁰⁸ Virginia Bouvier. *L'égalité des sexes et le rôle des femmes dans le processus de paix colombien*. New York : ONU femmes, 4 mars 2016. p. 8.

soit été tués par les rébellions ou ont décidé de se battre pour la cause. Ces déplacements ont également contribué aux recrutements des enfants se retrouvant orphelins et en mode de survie.

Le gouvernement colombien a créé l'*Instituto Colombiano de Bienestar Familiar* (ICBF) (l'institut colombien pour la protection de la famille) en 1968, mais il faudra attendre le 26 décembre 1997, afin qu'elle reçoive le mandat protéger et de prévenir le recrutement des mineurs (loi colombienne 418).²⁰⁹ Pour la première fois, les enfants qui étaient capturés par la police ou les militaires ou qui sortaient des groupes de manière volontaires n'étaient pas placés dans un établissement pour délinquants, mais plutôt pris à charge par l'ICBF afin de prendre part à un programme de réintégration dans la société.²¹⁰ Avant d'inclure la protection des ancien(ne)s enfants-soldat(e)s, les premières années de l'institution se sont concentrées davantage sur la protection des enfants par le biais de la nutrition et l'accès à l'éducation des enfants se trouvant dans les milieux défavorisés.²¹¹ Les statistiques montrent une croissance dans l'accès à l'éducation de 1993 à 2000 passant de 31,6 % à 40,5 % pour l'éducation préscolaire, 80,9 % à 83,6 % pour le primaire et 44,8 % à 62,7 % pour le secondaire.²¹² Une augmentation de l'accès au système de santé et la vaccination ont également été notable pour la protection des enfants durant cette période avec une diminution ou élimination de certaines maladies.²¹³ Malgré ces statistiques, il est important de noter que certaines régions du pays ont des problèmes d'accès à des services en raison

²⁰⁹ Universidad Nacional de Colombia, *Observatorio de Procesos de Desarme, Desmovilización y Reintegración*, Bogotá, Mars 2009, http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/8214/3593/5950/ODDR_UNAL_NNAJ_Norm_Pol_Pr ogr.pdf, p. 27.

²¹⁰ María Isabel Casas Herrera ed., *Mesa de trabajo : mujer y conflicto armado*, Ediciones Ántropos, Bogotá, 2003 <http://www.bdigital.unal.edu.co/49912/1/informesobreviolencia.pdf>, p. 7.

²¹¹ ICBF. *Inicio*, consulté le 13 avril 2018, <https://www.icbf.gov.co/instituto>.

²¹² Sara Franky Calvo Bernardo Nieto. *La Niñez Colombiana en Cifras*, UNICEF Colombia, 2002, <https://www.unicef.org/colombia/pdf/cifras.pdf>, p. 24-25.

²¹³ *Ibid*, p. 13.

de leur éloignement des centres urbains. Les milieux ruraux qui sont normalement plus pauvres n'ont donc pas bénéficié autant de ces programmes.

Les années 1990 ont mené à des changements sociaux notables et ont amélioré les droits des enfants. Durant cette même période, le gouvernement a fait des ententes de paix qui ont mené au démantèlement de plusieurs groupes armés tels que *Movimiento 19 de Abril* (M-19), *Ejército de Liberación Nacional* (EPL), *Partido Revolucionario de los Trabajadores de Colombia*, *Movimiento Armado Quintín Lame* (MAQL) et *Corriente de Renovación Socialista* (CRS).²¹⁴ Ces démantèlements ainsi que les discussions au niveau international qui ont pris place dans ces années ont certainement contribué à la prise de conscience collective colombienne que les enfants devaient être protégés du conflit qui faisait toujours des ravages dans le pays. Par contre, les ressources requises pour s'occuper d'une telle tâche étaient restreintes, l'ICBF c'est donc tournée vers les ONG, OSC pour assister avec la mise en place de programmes. En 2003, les premières ententes ont été conclues avec des organisations telles que *Taller de Vida*²¹⁵ et *Developing Mind Foundations*²¹⁶. Ces organisations s'occupaient (et s'occupent toujours) principalement des ancien(ne)s enfants-soldat(e)s qui sont en transition vers la vie civile. L'accès aux programmes est obligatoire pour les mineurs. Par contre, ce ne sont pas tous les enfants qui y prennent part puisque plusieurs vont simplement laisser leurs armes et tenter de réintégrer la vie civile de leur propre gré sans se présenter aux centres de réintégration. Par exemple, entre 2003 et 2006, seulement 3 % des enfants démobilisés ont participé aux programmes de l'ICBF.²¹⁷ Le faible taux de participation démontre que le programme n'est pas adéquat pour répondre aux besoins. De plus, dans leur

²¹⁴ Virginia Bouvier. *L'égalité des sexes et le rôle des femmes dans le processus de paix colombien*, p. 4.

²¹⁵ Taller de Vida, consulté le 4 mars 2018 <http://tallerdevida.org>.

²¹⁶ Developing minds foundation, consulté le 4 mars 2018, <https://www.developingmindsfoundation.org/projects/>.

²¹⁷ Open Democracy, *Post-conflict in Colombia- Untying children from the FARC*, consulté le 13 avril 2018, <https://www.opendemocracy.net/democraciaabierta/paola-garz-n-cepero/post-conflict-in-colombia-14-demobilising-children-from-farc>.

recherche, Denov et Ricard-Guay ont noté que ceci est particulièrement vrai pour les filles qui ont rarement accès aux ressources requises en raison de leur non-participation aux programmes.²¹⁸ Ceci démontre également une lacune dans la prise en considération de la perspective genrée dans l'élaboration des programmes de protection des enfants en ce qui a trait à la réintégration.

En plus du manque de participation de certain(e)s, le risque d'être recruté à nouveau par d'autres groupes armés ou illégaux est encore présent par exemple *Ejercito de Liberación Nacional* (ELN). Tel que mentionné dans le rapport de *Developing Mind foundations*, un des aspects pouvant contribuer à l'échec du programme est le recrutement par un autre groupe illégal.²¹⁹ Certaines régions demeurent sujettes aux recrutements des enfants pour des raisons socio-économiques, mais également parce que les groupes armés et trafiquants de drogues mènent leurs opérations dans ces régions. En effet, même si le gouvernement a signé un accord de paix avec la FARC-EP le 24 novembre 2016²²⁰, plusieurs régions sont encore fortement influencées par les dissidents, mais également par les nombreux autres groupes illégaux présents dans le pays.²²¹

Les plans actuels visent à augmenter l'accès aux besoins de base aux enfants colombiens. En 2017, environ 796 000 enfants travaillaient.²²² Les enfants qui travaillent sont plus à risque d'être recruté par les différents groupes armés. Alors que le gouvernement tente d'éliminer le travail infantile par la mise en place de projet d'éducation, il ne prend pas en considération la

²¹⁸ Myriam Denov et Alexandra Ricard-Guay. *Girls soldiers : toward a gendered understanding or wartime recruitment, participation and demobilisation*, p.480.

²¹⁹ Developing Minds Foundations, *Blueprint for the Reintegration of Former Child Soldier in Colombia*, 2014 <https://www.developingmindsfoundation.org/wp-content/uploads/2014/04/Blueprint-for-Reintegration-of-Child-Soldiers-.pdf>, p. 24.

²²⁰ Colombia, *Texto Completo del Acuerdo Final para la Terminación del Conflicto y la construcción de una Paz Estable y Duradera*, 24 novembre 2016. <http://www.altocomisionadoparalapaz.gov.co/procesos-y-conversaciones/Documentos%20compartidos/24-11-2016NuevoAcuerdoFinal.pdf>.

²²¹ Colombia reports, *Colombia's illegal armed groups' areas of influence*, consulté le 13 avril 2018, <https://colombiareports.com/mapping-colombias-illegal-armed-groups/#agg>.

²²² Departamento Administrativo Nacional de Estadística, *Mercado Laboral Trabajo infantil*, consulté le 13 avril 2018, <https://www.dane.gov.co/index.php/estadisticas-por-tema/mercado-laboral/trabajo-infantil>.

réalité socio-économique de certaines familles. Les enfants qui travaillent sont normalement issues de famille vivant dans la pauvreté et l'école n'est donc pas une option pour eux par manque d'accès de fond pour arriver à subvenir aux besoins de base.²²³ De plus, les plans, que ce soit au sein du gouvernement, de l'ICBF ou des programmes des ONG, OSC, ne prennent pas en considération les besoins genrés. Bien que les documents officiels fassent mention des hommes, des femmes, des garçons et des filles, la mise en application n'est pas genrée puisque ce ne sont pas tous ces groupes qui en bénéficient. Certaines attentions particulières sont apportées aux femmes par le biais des organisations féminines. Par contre, lorsque l'âge est pris en considération, cette perspective disparaît. Elle est pourtant cruciale dans la prévention du recrutement. Par exemple, plusieurs filles se retrouvent au sein des groupes armés pour occuper des rôles traditionnellement attribués aux femmes, soit s'occuper de la cuisine et la santé des combattants. Au-delà des fonctions de soutiens, certaines filles se retrouvent au sein de ces groupes par l'exploitation sexuelle.²²⁴ Des programmes existent pour arrêter l'exploitation sexuelle commerciale et inclus les violations des groupes armés, par contre l'application demeure un défi.²²⁵

Le cas de la Colombie démontre que malgré une augmentation à l'accès aux ressources de santé et d'éducation aux enfants, les problèmes socio-économiques d'une région peuvent grandement affecter les probabilités de recrutement. Les programmes gouvernementaux qui semblent, sur papier, considérer les besoins de protection des enfants par la mise en place de divers programmes sont impuissants puisque les problèmes de sécurité physique tels que la présence de groupe armé et de bandes criminelles existent toujours. La protection des enfants et la prévention

²²³ Randall Salm, *Exploited, Traumatized, Discriminated Against and Forgotten: A White Paper on the Problem of Child Soldier in Colombia*, Novembre 2008, p. 13-14.

²²⁴ ICRC, *Colombia – Sexual violence*, consulté le 13 avril 2018, <https://casebook.icrc.org/case-study/colombia-sexual-violence>.

²²⁵ Colombia, ICBF- *Prevención y erradicación de la explotación sexual comercial de niños, niñas y adolescentes*, consulté le 18 avril 2018, https://www.satena.com/aym_images/files/PRESENTACION_ESCNA.pdf.

de leurs recrutements doivent donc être poussées davantage en Colombie. L'amélioration des plans existants peut contribuer à la solution, mais doit s'étendre au-delà des enfants par la prise de contrôle sur les groupes armés ou criminels ainsi que la mise en place de programme de développement économique dans les régions éloignées qui sont les plus visées par ces problématiques. La diminution de la pauvreté des régions éloignées permettraient aux adultes de travailler et de libérer les enfants de leurs besoins afin qu'ils/elles puissent avoir accès aux programmes d'éducatons en place.

Le gouvernement doit également continuer de se battre contre les différents groupes armés et reprendre le contrôle sur toutes les régions du pays. Il s'acharne à cette tâche depuis bien des années, par contre, les résultats ne sont pas aussi conclusifs qu'espérés. Cette lutte est main dans la main avec la diminution de la corruption, bien qu'elle ait diminué dans les dernières années, elle est toujours présente et mérite d'être considérée. Par exemple, elle est encore bien présente dans les distributions des terres en milieu rural et dans l'obtention de la justice en court,²²⁶ deux aspects qui affectent les conditions socio-économiques des régions plus affectées par le conflit. Finalement, le recrutement des filles via l'exploitation sexuelle doit être pris en charge, non seulement par la mise en place de programme de réintégration pour les victimes, mais en renforçant les lois nationales en place par un système de justice légitime et efficace. Pour ce faire, l'élimination de la stigmatisation des victimes est nécessaire, et le gouvernement doit mettre en place les outils requis pour pouvoir collecter, et examiner les plaintes reçues et compléter le processus par l'utilisation efficace et juste du système de justice.

²²⁶ Business anti-corruption portal, *Colombia*, consulté le 13 avril 2018, <https://www.business-anti-corruption.com/country-profiles/colombia>.

En 2018, différentes factions en Colombie ont toujours recours aux recrutements des enfants.²²⁷ Par contre, il est important de mentionner que l'ampleur a diminué avec l'accord de paix signé avec le FARC-EP en 2016. Le recrutement actuel est explicable par le manque de ressource attribuée aux différents programmes de prévention qui existe depuis plus de 20 ans et le conflit qui perdure avec les autres groupes armés et les narcotrafiquants.²²⁸ Cette réalité n'est pas présente avec la même importance partout dans le pays et semble affecter davantage les régions éloignées des centres urbains. Des mesures supplémentaires doivent être prises dans ces régions afin d'avoir un plan de prévention plus efficace. De plus, la Colombie a signé plusieurs accords de paix depuis les années 1980 avec les différentes factions, mais la justice face aux ancien(ne)s chefs ayant fait appel à l'utilisation pour gonfler les rangs de leurs groupes ne semble pas avoir été effectuée. Avec le récent accord, il a été mentionné que certains des commandants feraient face à la justice pour avoir recruté des enfants, par contre, les décisions n'ont toujours pas été rendues.²²⁹ Afin de décourager leurs emplois par les différents groupes armés qui existent toujours aujourd'hui des mesures légales devraient être entreprises envers ces ancien(ne)s chefs.

La Colombie est certainement dans la bonne voie avec les accords de paix signée avec les différents groupes au cours des années. Des efforts colossaux sont encore requis afin d'éliminer complètement l'utilisation des enfants. Pour y arriver, le gouvernement doit accepter son devoir face à la justice et prendre les actions nécessaires face aux personnes ayant commis les crimes. Mais pour y arriver, il doit également éliminer la corruption au sein de son organisation.

²²⁷ Child soldier international, *Report of children used in hostility*.

²²⁸ UN, *Children and armed conflict - Report of the Secretary-General*, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2017/821&Lang=E&Area=UNDOC, p. 10.

²²⁹ Colombia Reports, *FARC faces charges for recruiting more than 12000 child soldiers*, consulté le 18 avril 2018, <https://colombiareports.com/farc-face-charges-recruitment-12000-children/>.

4.2.2 Nicaragua

Le conflit au Nicaragua a eu lieu avant la mise en place de la convention sur le droit des enfants et tous les autres résolutions et protocoles subséquents sur le sujet. Celui-ci demeure pertinent à analyser puisque le Nicaragua a réussi à éliminer le recrutement des enfants et en 2018 ne se retrouve pas sur la liste des pays en faisant l'utilisation.²³⁰ Le Nicaragua connaissait la dictature de la famille Somoza depuis 43 ans lorsqu'ils ont été renversés en 1979 par le *Frente Sandinista por la Liberación Nacional* (FSLN).²³¹ Suite au renversement du gouvernement, l'ancienne force armée de Somoza a formé une force de contre-révolution au Honduras et Guatemala qui était assisté par des conseillers militaires argentins et ont commencé la guerre contre-révolutionnaire.²³² En 1981, ces forces ont établi la Fuerza Democrática Nicaragüense (FDN) et elle était appuyée par les militaires américains qui menaient leurs propres actions, leur méthode de combat préféré était d'attaquer des villages peu protégés dans les communautés rurales, tué les travailleurs du gouvernement (Docteurs, infirmières, professeurs et officiels locaux) pro sandiniste²³³. Cette tactique avait pour but de terroriser les civils afin qu'ils n'appuient pas le gouvernement du FSLN et a mené à la mort de centaines de civils, la torture et les viols étaient tous dans la lignée de cette politique, qui était commune et connue de la *Central Intelligence Agency* (CIA).²³⁴

L'administration du président Reagan justifiait l'intervention dans le contexte de la Guerre froide comme un poste avancé de l'empire soviétique, exportant la révolution. La forte critique reçue a fait en sorte que l'intervention américaine a souvent changé dans les premières années du

²³⁰ Child soldier international, *Report of children used in hostility*.

²³¹ Magoc, Chris J., and C. David Bernstein, eds. *Imperialism and Expansionism in American History: A Social, Political, and Cultural Encyclopedia and Document Collection*. Santa Barbara, California: ABC-CLIO, 2016, p. 1356.

²³² *Ibid*, p. 1357.

²³³ *Ibid*, p. 1357.

²³⁴ *Ibid*, p. 1358.

conflit. En 1984, le gouvernement du Nicaragua a porté plainte à la cour internationale contre leur intervention. En 1987, la cour internationale a reconnu que l'intervention américaine allait à l'encontre de la loi coutumière internationale dans son intervention dans les affaires d'un état, cette décision fût bloquée au conseil de sécurité des Nations Unies par l'administration Reagan.²³⁵

Dans les écrits, la terminologie « les garçons sandinistes » (los muchachos sandinistas) est utilisée pour décrire les bataillons révolutionnaires.²³⁶ Ceux-ci étaient composés de jeunes garçons qui se battaient pour leur pays, après 43 ans de dictature, les jeunes tenaient également un discours politique révolutionnaire. Ces jeunes étaient inspirés de la révolution cubaine qui se diffusait dans l'Amérique latine.²³⁷ Le manque de programme socio-économique, la pauvreté et les injustices dont la population était victimes ont poussé à la révolution. Par contre, une fois que le FSLN a pris le contrôle du gouvernement, les États-Unis n'ont pas hésité à appuyer l'armée de Samoza par à combattre la révolution.

À l'époque de la guerre contre-révolutionnaire, les droits des enfants dans les conflits n'étaient pas aussi bien développés qu'aujourd'hui. Plusieurs ouvrages font référence aux enfants et aux jeunes qui se sont battus et qui ont été victimes, mais très peu mentionnent les âges ou les méthodes de recrutement. En 1988, 130 jeunes entre 15-18 ans ont fait des entrevues avec l'organisation des États américains (OEA), ce qui veut dire qu'ils étaient des enfants lorsqu'ils ont commencé à se battre dans ce conflit.²³⁸ À cette époque, l'OEA a également affirmé qu'environ 30 % des personnes démobilisées étaient des enfants.²³⁹ En plus des combattants, environ 500 000

²³⁵ Magoc, Chris J., and C. David Bernstein, eds. *Imperialism and Expansionism in American History: A Social, Political, and Cultural Encyclopedia and Document Collection*, p. 1359.

²³⁶ Gilles Bataillon, *Los "muchachos" en la revolución sandinista (Nicaragua, 1978-1980)*, Estudios sociológicos XXXI: 92, 2013, p. 304.

²³⁷ Ibid, p. 317.

²³⁸ Inter press service, NICARAGUA: *Children of War Tell Their Stories*, 3 aout 1998, <http://www.ipsnews.net/1998/08/nicaragua-children-of-war-tell-their-stories/>.

²³⁹ Ibid.

des 1,8 millions des mineurs ont été affectés directement par le conflit, au moins 455 enfants de moins de 15 ans ont été tués, 691 ont été tués jusqu'à la fin de 1987, un autre 1542 ont été blessés, 1200 ont subi des blessures physiques graves telles que des amputations et 50 000 ont souffert de traumatisme psychologique des horreurs de la guerre.²⁴⁰ En plus, l'embargo américain combiné au manque de ressource médicale dans le pays a fait en sorte que les hôpitaux devaient se fier à la charité des organisations internationales pour assister les enfants amputés à cause des mines.²⁴¹ Bien que de l'aide ait été offerte par les Américains, elle a été refusée puisque selon les sandinistes, accepter serait l'équivalent des Américains qui aurait accepté un don de sang des Japonais après Pearl Harbor.²⁴² En raison de l'appui américain aux forces de Somoza, l'implication américaine dans ce conflit est souvent considérée comme une extension de leur impérialisme.

La fin de la guerre a apporté de bons changements pour les enfants avec la mise en place de plusieurs lois nationales. Bien qu'il faudra attendre le début des années 2000 pour la ratification des différentes conventions et protocoles, le travail au niveau national a commencé plus tôt.²⁴³ En effet, la fin des années 1990 apporte la constitution de la république ainsi que le code sur les enfants et adolescents (1998). Après la ratification des différents documents internationaux, une multitude d'autres actes nationaux ont pris en considération le droit des enfants.²⁴⁴ Alors que plusieurs enfants étaient illettrés durant le conflit, en 2001 un plan national d'éducation à long terme est mis en place pour couvrir les 14 prochaines années, et quelques années plus tard, c'est le plan d'action

²⁴⁰ Los Angeles Times, *Nicaragua Struggles to Aid Its Children*, 1er Janvier 1989, http://articles.latimes.com/1989-01-01/opinion/op-100_1_aid-funding

²⁴¹ The New York Times, *Broken Children, a Truth of Nicaragua's War*, 28 janvier 1988, <https://www.nytimes.com/1988/01/28/world/broken-children-a-truth-of-nicaragua-s-war.html>.

²⁴² Los Angeles Times, *Nicaragua Struggles to Aid Its Children*, 1er janvier 1989.

²⁴³ UN. *Committee on the right of children, Consideration of reports submitted by Statesparties under article 44 of the Convention*, 22 mars 2010, p.11.

²⁴⁴ *Ibid*, p.11-12.

pour les enfants et adolescent ainsi que le plan de santé qui voit le jour.²⁴⁵ Malgré les bonnes intentions de ces plans, le plan d'action pour les enfants et les adolescents n'a pas connu de succès entre 2002-2010, en raison du manque de ressources financières, n'étant pas la vraie priorité du gouvernement.²⁴⁶ Malgré les difficultés du plan d'action, des changements importants ont eu lieu entre 2007 et 2010 qui ont permis d'augmenter le nombre d'enfants qui fréquentent les écoles. En effet, depuis 2007, le gouvernement a déclaré que l'éducation serait gratuite et obligatoire pour tous les enfants et l'accès à des repas dans les écoles à partir de 2010 a permis d'augmenter de 10 % les présences en classes.²⁴⁷

Si le plan propre aux enfants et adolescents a échoué, le gouvernement a tout de même réussi à mettre en place un accès à la réadaptation physique et psychologique à toutes les personnes affectées par les mines antipersonnel avec un système de 23 unités de réadaptation et 38 unités de physiothérapies dans les différents centres médicaux du pays.²⁴⁸ Malgré les changements positifs dans l'augmentation de l'accès médicale, l'ONU est toujours inquiète quant à la quantité de ressources allouées aux politiques sociales et aux programmes spécifiques au besoin des enfants.²⁴⁹ De plus, le traitement policier face aux enfants ainsi que le manque d'investigation et de charge porté sont inquiétants.²⁵⁰ Les stations de police pour les femmes et enfants (*Comisarias de la Mujer, Niños y Adolescentes*) ont rapporté un grand nombre d'abus et de négligence envers les enfants incluant les agressions sexuelles et la violence domestique et genrée.²⁵¹ Cette situation est

²⁴⁵ UN. *Committee on the right of children, Consideration of reports submitted by Statesparties under article 44 of the Convention*, 22 mars 2010, p.13-14.

²⁴⁶ Ibid, p.15.

²⁴⁷ Ibid, p.52.

²⁴⁸ UN. *Committee on the right of children, Initial reports of States parties due in 2007 Nicaragua*, 4 mars 2010, p. 5.

²⁴⁹ UN. *Committee on the right of children, Consideration of reports submitted by States parties under article 44 of the Convention*, 20 octobre 2010, p.4.

²⁵⁰ UN. Ibid, p.8-9.

²⁵¹ UN. Ibid, p.11.

pire pour les filles puisque le Code criminel a éliminé le droit à l'avortement, incluant les enfants victimes de viols ou d'inceste.²⁵² Bien que le Nicaragua a fait les modifications à ces lois nationales quant aux enfants et les conflits armés, d'autres aspects sociaux demandent à être changés tels que l'âge légal pour le mariage qui inclus toujours des mineurs (15 ans pour les garçons et 14 ans pour les filles).²⁵³

Alors que le Nicaragua a réussi à éliminer l'emploi des enfants-soldats, plusieurs facteurs socio-économiques augmentent le risque de récurrence de manière importante. Le recrutement des enfants-soldats a arrêté avec l'accord de paix, par contre, l'application du droit des enfants n'est pas adéquate dans tous les secteurs et requiert une attention particulière afin d'améliorer leurs conditions de vie et améliorer leurs futurs. Aucun plan d'action de l'ONU n'a été nécessaire pour éliminer la participation des enfants dans le conflit. À l'époque, ces plans n'avaient pas vu le jour encore. Même si généralement, il est possible d'affirmer que le Nicaragua a réussi à éliminer le problème des enfants-soldats, la réalité indique qu'ils l'ont écarté grâce à l'accord de paix et non par la mise en place d'un plan pour assister le développement et la réintégration des enfants dans la société. En prenant en considération les réalités d'aujourd'hui et la condition des droits des enfants, les problèmes sont encore très nombreux en ce qui a trait à la violence et l'insécurité qu'ils/elles vivent.

4.3 L'Asie

L'Asie a connu plusieurs conflits dans la deuxième moitié du 20^e siècle et le début du 21^e. Plusieurs conflits continuent de ravager la vie de milliers de personnes dans la région. En 2018, huit pays se retrouvent toujours sur la liste des utilisateurs d'enfants-soldats, soit : Afghanistan,

²⁵² UN. *Committee on the right of children, Consideration of reports submitted by States parties under article 44 of the Convention*, 20 octobre 2010, p. 11

²⁵³ *Ibid*, p.7.

Inde, Iraq, Myanmar, Pakistan, Philippines, Syrie, Yémen.²⁵⁴ Pour les fins de ce travail, le Myanmar et l’Afghanistan seront analysés davantage.

4.3.1 Myanmar (Burma)

Le Burma a été colonisé par les Anglais pendant le 19e siècle. À l’époque, ils contrôlaient le territoire au travers de méthode directe et indirecte en se fiant grandement aux Indiens dans le centre et aux chefs locaux pour les régions.²⁵⁵ Ceci a apporté des conflits entre les habitants des différentes régions. Même si les tensions ethniques existaient avant l’arrivée des Anglais, les divisions et règles coloniales ont certainement contribué à empirer la situation. Les Japonais qui ont aidé un groupe de Birmans contre les Anglais durant la Deuxième Guerre mondiale ont également contribué aux tensions ethniques.²⁵⁶ Une conférence a eu lieu à Panglong en février 1947 et a éventuellement mené à l’indépendance du Burma. Par contre, dès la fin des années 1950, les tensions montent et c’est le début de la guerre civile en 1961 avec une junte militaire au pouvoir.²⁵⁷ Depuis le conflit fait rage et au début des années 2000, le Myanmar²⁵⁸ était considéré comme le plus grand utilisateur d’enfants-soldats dans le monde.²⁵⁹ Un rapport de Human Rights Watch (HRW) mentionne qu’à ce moment ils avaient plus de 70 000 enfants dans l’armée en plus de 6000 à 7000 dans les groupes d’oppositions.²⁶⁰

²⁵⁴ UN. *Committee on the right of children, Consideration of reports submitted by States parties under article 44 of the Convention*, 20 octobre 2010, p.7.

²⁵⁵ Matthew J. Walton, *Ethnicity, Conflict, and History In Burma- The Myths of Panglong*, Asian survey, vol. XVIII, no. 6, november/december 2008, p. 892-893.

²⁵⁶ Ibid, p. 895.

²⁵⁷ Burma Link, *History of Armed Opposition*, consulté le 30 avril 2018, <https://www.burmalink.org/background/burma/dynamics-of-ethnic-conflict/history-of-armed-opposition/>.

²⁵⁸ Le nom du pays, Burma, est remplacé par Myanmar en 1989. BBC, *Myanmar profile -Timeline*, consulté le 30 avril 2018, <http://www.bbc.com/news/world-asia-pacific-12992883>

²⁵⁹ Coalition To Stop The Use Of Child Soldiers, *Global Report On Child Soldiers*, London, 2001, <https://www.child-soldiers.org/Handlers/Download.ashx?IDMF=adc88bff-1916-4317-b184-d9079e7b0bb8>, p. 16.

²⁶⁰ Kevin Heppner, Jo Becker, and Human Rights Watch (Organization), eds., *“My Gun Was as Tall as Me” : Child Soldiers in Burma*. New York: Human Rights Watch, 2002, p. 187.

Le plus grand employeur d'enfants était donc l'armée (Tatmadaw Kyi) qui recrutait systématiquement des enfants aussi jeunes que 11 ans qui se faisaient battre et humilier durant l'entraînement et ensuite contribuaient aux abus des droits humains contre les civils.²⁶¹ Au fil du temps, le recrutement est devenu une entreprise profitable pour les soldats, les policiers et les civiles puisqu'ils étaient payés entre 1000 et 10 000 kyats en argent en plus de recevoir de 15 à 50 kilogrammes de riz par enfants recruté.²⁶² Entre autres, les enfants sans abris avaient un risque beaucoup plus élevé d'être recrutés.²⁶³ Selon les entrevues effectuées par HRW, de 35 à 45 % des victimes du recrutement forcé sont des enfants.²⁶⁴ Très peu (qu'ils soient dans l'armée ou dans l'opposition) comprennent la situation politique qui pourrait expliquer le conflit.²⁶⁵ Comme dans tous les autres conflits, le recrutement forcé est une méthode de conscription, mais pas l'unique. Plusieurs choisissent de rejoindre les rangs des combattants, que ce soit pour s'enfuir de problème familial, se venger ou avoir un salaire. Ceux qui tentaient de partir pour les pays avoisinants ne sont pas protégés. Étant considérés comme des déserteurs, ils ne sont pas reconnus comme des réfugiés par ces pays.²⁶⁶ Plusieurs sont d'ailleurs transférés à l'armée du Myanmar.

L'endoctrinement de ces enfants se fait de manière qu'ils oublient leur identité et leur humanité.²⁶⁷ Bien que certains ont admis avoir pleuré ou gardé les yeux fermés durant leur premier combat, plusieurs ont également admis que la deuxième et troisième fois au combat, ils avaient perdu la peur et même appréciaient ce qu'ils faisaient.²⁶⁸ Dans une entrevue avec le HRW, un

²⁶¹ Kevin Heppner, Jo Becker, and Human Rights Watch (Organization), eds., *"My Gun Was as Tall as Me": Child Soldiers in Burma*, p.2.

²⁶² Ibid, p. 4.

²⁶³ Michael G Wessells., *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p. 15.

²⁶⁴ Kevin Heppner, Jo Becker, and Human Rights Watch (Organization), eds. *"My Gun Was as Tall as Me": Child Soldiers in Burma*, p. 3.

²⁶⁵ Ibid, p. 171.

²⁶⁶ Ibid, p. 7.

²⁶⁷ Ibid, p. 94.

²⁶⁸ Ibid, p. 95.

soldat de 19 ans du (Karen National Liberation Army) KNLA a répondu « je ne sais pas si c'est bien ou pas de tuer ce type de personne, mais ils sont l'ennemi, donc je tire » lorsqu'on lui a demandé si c'était correct de tuer les enfants-soldats.²⁶⁹ Selon Heppner et Becker, ce type de réponse était courante parmi les autres personnes qui ont participé aux entrevues.

Parmi les entrevues effectuées, HRW mentionne qu'un seul groupe semble recruter des filles et des femmes, soit l'armée indépendante Kachin, mais le nombre qu'ils emploient demeure inconnu.²⁷⁰ Bien que les filles ne soient pas visées directement par le recrutement dans les différents groupes, elles demeurent victimes du conflit en raison des viols et de la violence sexuelle. Ces violations sont utilisées pour terroriser les minorités ethniques. En raison de cette violence dirigée vers les filles, plusieurs parents décident de ne pas envoyer leur fille à l'école.²⁷¹ Donc, même si les filles ne sont pas des soldates, elles sont grandement victimisées par le conflit non seulement par la violence sexuelle, mais également par le manque d'accès à l'éducation qui pourrait leur assurer un meilleur avenir.

Du point de vue du droit, le Myanmar n'a toujours pas ratifié le Statut de Rome²⁷². Il a toutefois ratifié la convention sur le droit des enfants (1991), la convention 182 de l'OMT (2013) et signé le protocole optionnel de la convention sur le droit des enfants (2015).²⁷³ Les principes de Paris ont été signés février 2017.²⁷⁴ Notons qu'au terme de la loi nationale du Myanmar, un enfant

²⁶⁹ Kevin Heppner, Jo Becker, and Human Rights Watch (Organization), eds. *“My Gun Was as Tall as Me”*: *Child Soldiers in Burma*, p. 171.

²⁷⁰ Ibid, p. 7.

²⁷¹ Agatha Ma and Kyoko Kusakabe, *Gender analysis of fear and mobility in the context of ethnic conflict in Kayah State, Myanmar*, Singapore Journal of Tropical Geography, 36, 2015, p. 344.

²⁷² Kevin Heppner, Jo Becker, and Human Rights Watch (Organization), eds. *“My Gun Was as Tall as Me”*: *Child Soldiers in Burma*, p. 177.

²⁷³ UN. *Status Of Ratification Interactive Dashboard*, consulté le 30 avril 2018, <http://indicators.ohchr.org>

²⁷⁴ Radio Free Asia, *Former Myanmar Child Soldier Describes Long Struggle to Turn Life Around*, consulté le 30 avril 2018, <https://www.rfa.org/english/news/myanmar/former-myanmar-child-soldier-describes-long-struggle-to-turn-life-around-08172017154924.html>.

est une personne qui n'a pas atteint l'âge de 16 ans et un jeune a 16 ans, mais pas 18 ans.²⁷⁵ De plus, l'âge légal pour le recrutement militaire est de 18 ans.²⁷⁶

Avec la signature du plan d'action 2012, plus de 849 enfants ont été relâchés des forces armées, bien que le recrutement continue, il a considérablement diminué.²⁷⁷ Le plan d'action a été signé par le nouveau gouvernement en 2016, une copie du document en anglais se trouve à l'annexe B.

Malgré le droit international et les législations nationales, les incidents se produisent toujours, mais sont moins nombreux.²⁷⁸ Dans un effort pour exécuter le plan d'action, le gouvernement a mis en place des directives militaires, de l'entraînement sur l'évaluation de l'âge et des mesures pour responsabiliser les actions des militaires. De ces mesures, 440 ont été prises face à des militaires, dont 86 officiers.²⁷⁹ Par contre, des histoires comme celle de Aung Ko Htwe, un jeune maintenant âgé de 26 ans qui a été reconnu coupable en cour et est emprisonné après une entrevue qu'il a effectuée en 2017, montrent la fragilité de la situation.²⁸⁰ Dans cette entrevue, il a raconté les méthodes utilisées par le gouvernement qui ont mené à son recrutement forcé alors qu'il n'avait que 14 ans.²⁸¹ Ce genre de comportement pourrait décourager les enfants victimes de crime de raconter ce qu'ils ont vécu. Le Myanmar a toujours en 2018 des enfants-soldats, par contre le nombre exact n'est pas connu.²⁸²

²⁷⁵ Kevin Heppner, Jo Becker, and Human Rights Watch (Organization), eds. *“My Gun Was as Tall as Me”*: *Child Soldiers in Burma*, p. 175.

²⁷⁶ Ibid.

²⁷⁷ UN, *Report of the Secretary-General on children and armed conflict in Myanmar*, 22 décembre 2017, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2017/1099%20%20&Lang=E&Area=UNDOC, p. 1.

²⁷⁸ UN, *Children and armed conflict - Report of the Secretary-General*, p. 19.

²⁷⁹ Ibid, p. 19-20.

²⁸⁰ HRW, *Myanmar: Quash Conviction of Former Child Soldier*, consulté le 30 avril 2018, <https://www.hrw.org/news/2018/04/02/myanmar-quash-conviction-former-child-soldier>.

²⁸¹ Radio Free Asia, *Former Myanmar Child Soldier Describes Long Struggle to Turn Life Around*.

²⁸² Child soldier international, *Report of children used in hostility*.

Le Myanmar a fait des efforts dans les dernières années pour relâcher des enfants des rangs de l'armée, mais certains sont encore recrutés. Afin de pouvoir éliminer ce phénomène à long terme, plus d'actions doivent être prises face à ceux qui ne respectent pas les lois. De plus, très peu d'information est disponible sur les filles combattantes ou affectée par le conflit. Pour avoir un plan à long terme qui prend en considération les droits et la protection des enfants, les besoins des garçons comme ceux des filles doivent être pris en considération. Les garçons sont plus souvent victimes du recrutement et de mauvais traitement au sein des groupes et ont besoin d'une attention particulière pour les aider à réintégrer pleinement la vie civile. Pour les filles, elles sont souvent victimes de viols et violence sexuelle et doivent avoir un plan pour les aidés à récupérer de ces agressions. En ce moment, aucun DDR n'a été planifié, et ce malgré les nombreuses ententes de cessez-le-feu qui ont été signés avec plusieurs groupes armés.²⁸³

4.3.2 Afghanistan

Le conflit en Afghanistan est un connu de plusieurs en raison de la contribution canadienne récente et qui a duré plus d'une décennie. Malgré sa popularité dans les nouvelles années dans les années 2000, très peu d'information a été divulguée par ces médias quant à l'emploi des enfants. L'histoire de ce pays est remplie d'épisodes violents. Les causes du dernier conflit tirent ces racines dans l'invasion des troupes soviétique en 1979.²⁸⁴ En pleine Guerre froide, les Américains finançaient les Moudjahidins qui s'opposaient aux Soviets. La fin de l'empire soviétique a mené au retrait de leur troupe du pays, et au début de la guerre civile afghane qui a duré jusqu'en 2001.²⁸⁵ Après les attentats du 11 septembre 2001 (9/11), les Américains sont intervenus contre le régime taliban. Suite à l'invasion américaine en Afghanistan, les médias ont commencé à exposer au reste

²⁸³ Harvard Political Review, *The Trouble With DDR : Ending The World's Longest Civil War*, consulté le 30 avril 2018, <http://harvardpolitics.com/world/ddrmyanmar/>.

²⁸⁴ Tom Lansford ed., *Afghanistan at War: From the 18th-Century Durrani Dynasty to the 21st Century*, p. 2.

²⁸⁵ Ibid, p. 4.

du monde ce que le régime taliban avait fait avant 9/11, soit l'oppression des femmes.²⁸⁶ Ceci est particulièrement intéressant et démontre l'utilisation du genre pour justifier une opération, et se proclamer héros. Colin Powell, alors secrétaire d'État américain, a mentionné « elles se sont entraïdées et elles ont aidé leurs enfants à garder l'espoir en vie pour le moment où leurs droits pourraient être restaurés, pour le moment où ils pourraient émerger au soleil et aider leur pays sur la voie de la liberté ».²⁸⁷ Par contre, l'appui américain pour améliorer la condition du genre en Afghanistan est discutable. De plus, même si les femmes et les enfants sont mentionnées dans les discours pour rendre noble l'invasion de l'Afghanistan, très peu d'information existe sur leurs recrutements et utilisations dans les documents scientifiques. Il faut grandement se fier au rapport de l'ONU sur la situation.

Pour comprendre le recrutement et l'utilisation des enfants dans le plus récent conflit afghan, il faut retourner à la période de la guerre civile des années 1990. À l'époque, l'éducation religieuse dans les madrasas se transforme pour faire de la place à la préparation au service militaire dans les Jihads.²⁸⁸ Les madrasas attiraient les familles pauvres puisque les talibans payaient les dépenses et fournissaient de la nourriture et des vêtements aux enfants.²⁸⁹ Ceci démontre l'impact du déséquilibre du pouvoir face à la population pauvre. Leurs enfants se sont retrouvés recrutés par les talibans alors qu'ils croyaient faire profiter leurs enfants d'une éducation religieuse et non d'une préparation militaire. En même temps, la résistance afghane (Moudjahidins) qui avait mis une structure de commandement et contrôle dans les villages faisait également appel aux recrutements des enfants. Le recrutement visait principalement les jeunes

²⁸⁶ Synne L. Dyvik, *Gendering Counterinsurgency: Performativity, Embodiment, and Experience in the Afghan "Theatre of War."* War, Politics and Experience. London ; New York: Routledge Taylor & Francis Group, 2017, p. 40.

²⁸⁷ Ibid, p. 42.

²⁸⁸ Michael G. Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p. 15.

²⁸⁹ HRW, *Afghanistan: Taliban Child Soldier Recruitment Surges*. consulté le 17 avril 2018, <https://www.hrw.org/news/2016/02/17/afghanistan-taliban-child-soldier-recruitment-surges>.

garçons et parfois les jeunes filles qui étaient traitées comme des esclaves sexuelles.²⁹⁰ Le terme « garçons dansants » était utilisé pour qualifier les jeunes utilisés à titre de divertissement personnel et pour l'exploitation sexuelle.²⁹¹

L'utilisation des madrasas n'a pas été restreinte qu'à la guerre civile des années 1990, ils sont toujours utilisés. Il est estimé que la moitié des combattant(e)s afghans ont commencé leur carrière de soldat en tant qu'enfants-soldats.²⁹² De plus, des « garçons aussi jeune que six ans ont été utilisés en tant que kamikaze » (traduit).²⁹³

En 2015, HRW a appris lors d'entrevue que les talibans avaient déployé plus de 100 enfants du district de Chahardara.²⁹⁴ Il est important de noter que les talibans ne sont pas les seuls à utiliser des enfants parmi leur combattant. En 2015, en plus des talibans deux autres groupes armés ainsi que la police nationale afghane (ANP) et la police locale afghane (ALP) étaient répertoriés en tant que recruteurs et utilisateurs persistants d'enfants dans le conflit.²⁹⁵ Ce crime continue d'être perpétré malgré la ratification de la convention sur le droit des enfants (1994), du protocole optionnel à la convention sur les droits des enfants dans les conflits armés (2003) et la signature d'un plan d'action avec l'ONU sur la prévention du recrutement des mineurs (2011).²⁹⁶ En plus, le gouvernement a approuvé en 2014, un plan en 15 points afin de pouvoir se conformer au plan d'action.²⁹⁷ Le plan d'action de l'ONU a été signé de nouveau en septembre 2016, une copie se trouve dans l'annexe B. En plus des documents internationaux pertinents, la loi afghane rend

²⁹⁰ Michael G. Wessells, *Child Soldiers: From Violence to Protection*, p. 14.

²⁹¹ Ibid, p. 14.

²⁹² Alpaslan Ozerde, et Sukanya Podder. *Child Soldiers: From Recruitment to Reintegration*, p. 161.

²⁹³ Ibid, p. 162.

²⁹⁴ HRW, *Afghanistan: Taliban Child Soldier Recruitment Surges*.

²⁹⁵ Child soldiers international. *Afghanistan briefing: Ongoing Recruitment and Use of Children*, consulté le 17 avril 2018, <https://www.child-soldiers.org/Handlers/Download.ashx?IDMF=d585b8b1-08bc-482d-ac75-1e7b6d80c24b>.

²⁹⁶ Ibid; HRW, *Afghanistan: Taliban Child Soldier Recruitment Surges*.

²⁹⁷ Child soldiers international. *Afghanistan briefing: Ongoing Recruitment and Use of Children*.

illégalement le recrutement d'enfants de moins de 18 ans dans les forces de police (2003), les forces armées (2008), et la force de sécurité nationale afghane (2015).²⁹⁸ Également depuis 2009, la loi afghane appuie la réadaptation juvénile, c'est-à-dire que les ancien(ne)s enfants combattant(e)s doivent être placés dans des centres de réhabilitations et d'éducation au lieu des centres de détention.²⁹⁹

Malgré tous les efforts fournis pour éliminer le recrutement des enfants, plusieurs se retrouvent dans les groupes armés.³⁰⁰ La culture afghane a certainement un rôle à jouer dans ce phénomène. En effet, dans leur culture, il est normal pour les enfants âgés de plus de 12 ans de contribuer au soutien de la famille et ils ont le droit de se marier.³⁰¹ Leurs normes sont complètement différentes de celles que nous avons en occident. Pour cette raison, il est pertinent de rajouter le volet culturel au plan d'action. Cet aspect est particulièrement important au travers d'une perspective genrée. Très peu d'information est disponible sur les enfants-soldats, et ce qui existe traite principalement des garçons. Par contre, si l'on prend en considération l'impact sur les filles et les femmes dans les conflits, il est possible de présumer qu'elles sont victimes du même genre de violence. Dans les plans futurs, il serait donc pertinent d'avoir un aspect genré afin de garantir les droits de tous.

L'ONU a remarqué que les militaires avaient utilisé des écoles (34) et des centres hospitaliers (13).³⁰² Ces lieux qui devraient être exclus du conflit deviennent des cibles pour les forces opposées. De plus, leur utilisation à des fins militaires ne permet pas de contribuer à l'éducation des enfants. Bien qu'il y a toujours des mineurs affecté par le conflit, certains aspects

²⁹⁸ Child soldiers international. *Afghanistan briefing: Ongoing Recruitment and Use of Children*.

²⁹⁹ Ibid.

³⁰⁰ Child soldier international, *Report of children used in hostility*.

³⁰¹ Alpaslan Ozerde, et Sukanya Podder. *Child Soldiers: From Recruitment to Reintegration*, p. 163.

³⁰² UN, *Children and armed conflict - Report of the Secretary-General*, p.6.

positifs sont présents tels que la promulgation de directive afin de cesser l'utilisation des écoles pour des buts militaires. De plus, les forces gouvernementales ont fait des avancées significatives par l'établissement de centre de protection des enfants dans les centres de recrutement de la police afghane.³⁰³ Le nombre d'incidents lié avec les forces gouvernementales et la police ont diminué, mais sont toujours présents.³⁰⁴ Afin d'avoir de plus grand effet et décourager complètement les déviants, des mesures disciplinaires plus sévères devraient être utilisées. Ceci permettrait également au gouvernement d'assurer sa légitimité.

L'apport en troupe occidentale dans le théâtre afghan montre que la question de sécurité est importante, mais ne règle pas tout. En plus des forces militaires pour rétablir l'ordre, un effort coordonné pour la mise en place d'un système de justice non corrompu, le développement des conditions socio-économiques, l'éducation et la santé sont requis pour complètement éliminer l'exploitation des enfants dans ce conflit.

5 Problématiques communes

La guerre ou conflit est certainement l'épicentre causant le phénomène des enfants-soldats. Les nombreux conflits de la fin du 20^e siècle et du début du 21^e siècle démontrent bien que les conflits font partie du quotidien de milliers d'humains. Pour certains qui sont nés les régions chaudes du globe, ils ne connaissent pas un monde en paix. La guerre est donc un phénomène normal pour eux. Cette normalisation de la guerre a certainement un rôle important à jouer dans le recrutement des enfants. La prévention des conflits devient donc un aspect central dans la prévention des enfants-soldats. Les enjeux vont certainement changer pour inclure les problématiques environnementales et de mondialisation, par contre, il serait utopique de croire que ceux-ci pourraient complètement disparaître. Pour cette raison, les prochaines sous-sections vont

³⁰³ UN, *Children and armed conflict - Report of the Secretary-General*, p.6.

³⁰⁴ Ibid.

se concentrer sur les aspects qui encouragent le recrutement des enfants et qui pourraient certainement être réduit afin de prévenir leurs engouements et participation aux conflits.

5.1 Pauvreté

La pauvreté fait partie des points communs dans la réalité de tous les enfants qui se sont retrouvés dans un groupe armé. Qu'ils/elles aient été recrutées de manière forcée ou volontaire, la réalité socio-économique dans laquelle se retrouve leur famille a un impact important. En effet, tous les pays analysés se trouvaient dans une situation économique précaire lorsque le conflit a éclaté. Les inégalités qui existent entre les classes sociales, groupes ou tribus se retrouvent souvent parmi les raisons des conflits. Pour réduire les risques de conflit, les contributions pour le développement deviennent essentielles. Au fil des ans, plusieurs organisations internationales ont été mises en place pour contribuer au développement des régions sous-développées tel que le programme de développement des Nations Unies (PNUD), la banque mondiale. Plusieurs organisations régionales ont également vu le jour. Bien que la pauvreté n'affecte pas que les enfants, elle a un impact important au développement des enfants à long terme, et augmente la vulnérabilité des enfants dans les conflits qui cherchent un moyen de répondre à leur besoin de base et de survivre.

5.2 Éducation

Un aspect directement lié à la pauvreté est l'éducation. Par exemple, même dans les endroits où l'éducation est gratuite, le manque d'argent pour se procurer les articles scolaires requis pour aller à l'école peut prévenir l'accès à l'enseignement et augmenter les chances d'être recruté. En effet, l'absence de la présence d'un enfant sur un banc d'école est souvent pour contribuer au revenu familial global³⁰⁵. L'augmentation de l'accès aux écoles gratuites en fournissant non

³⁰⁵ Rachel Brett and Irma Specht. *Young Soldiers: Why They Choose to Fight*, p. 127.

seulement l'enseignement, mais également le matériel requis pour apprendre donc contribuer à la diminuer le risque d'être recruté. L'éducation des enfants comprend deux aspects soit dans le développement des enfants et la rééducation après un conflit. L'accès à l'éducation en temps de paix permet de réduire les chances du recrutement des enfants. Et pour ceux qui sont recrutés par les groupes armés, il est important qu'ils/elles reçoivent une éducation dans les programmes de réintégrations. Un travailleur dans une ONG, mentionne le changement remarqué pour les enfants qui retourne aux études :

Quand ils sont arrivés ici il y a six mois, plusieurs étaient tristes et même déprimés. Ils s'inquiétaient constamment de l'argent pour leurs familles [...] Maintenant, ils aiment jouer au volleyball, rattraper leur éducation, apprendre des compétences commercialisables [...] Ils apprennent progressivement comment se comporter avec d'autres enfants et adultes dans la vie quotidienne, pas dans un contexte pour gagner de l'argent pour survivre (traduit).³⁰⁶

Par contre pour obtenir ces résultats et s'assurer que les enfants participent aux programmes, il faut qu'ils soient adaptés aux besoins. HRW a indiqué que certains adolescents n'étaient pas intéressés de participer aux programmes avec les plus jeunes. Donc l'âge doit être pris en considération par la mise en place de programmes adaptés ou accélérés afin d'assurer la participation maximale.³⁰⁷

5.3 La famille et les groupes

Les familles jouent un rôle considérable dans le recrutement des enfants. Que ce soit parce que de ces membres ont joint le combat, ou parce que la violence à la maison pousse les enfants à partir et trouver une solution de rechange, la famille a un impact important sur la décision de rejoindre un mouvement.³⁰⁸ L'influence d'un groupe, d'une classe est puissante. Les enfants et

³⁰⁶ Alpaslan Ozerde et Sukanya Podder. *Child Soldiers: From Recruitment to Reintegration*, p. 168.

³⁰⁷ Heppner, Kevin, Jo Becker, and Human Rights Watch (Organization), eds. "My Gun Was as Tall as Me": *Child Soldiers in Burma*, p. 170.

³⁰⁸ Rachel Brett and Irma Specht. *Young Soldiers: Why They Choose to Fight*, p. 124.

adolescents s'encouragent les uns et les autres à prendre part à différentes activités. Dans certains cas, une classe entière décidait de rejoindre les groupes armés ensemble.³⁰⁹ Mais l'influence va au-delà des personnes qui sont dans l'entourage. En effet, des témoignages mentionnent le rôle de la culture populaire véhiculé dans les médias, dans les films qui mènent à une décision de rejoindre un groupe puisque les actions qu'ils/elles voient sont attirantes, intéressantes et attisent leur curiosité. Une fois qu'ils/elles ont vécu les atrocités d'un conflit, leur vision change par contre, il est trop tard pour partir puisque le volontariat pour rejoindre un groupe ne s'applique pas à ceux et celles qui changent d'avis.

5.4 Justice

Dans presque tous les cas analysés, l'application du droit des enfants se faisait de façon aléatoire. Ce ne sont pas tous les cas qui suivaient un processus judiciaire juste. Par contre, dans le cas comme celui de la Sierra Leone où une cour spéciale a été mise sur pied, le succès en ce qui a trait à la justice était beaucoup plus grand. Les rapports de l'ONU mentionnent également que les états ont besoin d'allouer les ressources nécessaires pour les enquêtes et la poursuite des criminel(le)s ayant commis des crimes contre les enfants.³¹⁰ Dans les pays où les systèmes judiciaires sont corrompus et où la population n'a pas confiance au processus, il serait important que la communauté internationale intervienne. Ceci permettrait d'assurer une justice de transition avec l'accord de paix et découragerait les autres groupes organisés d'avoir recours à cette tactique. De plus, la justice devrait avoir un volet qui traite la violence genrée dans les conflits, tels que les agressions sexuelles, contrôle de grossesse, etc. Ce type de violence est bien présent, mais est rarement inclus dans le processus de paix.

³⁰⁹ Rachel Brett and Irma Specht. *Young Soldiers: Why They Choose to Fight*, p. 128.

³¹⁰ UN, *Children and armed conflict - Report of the Secretary-General*, p. 32.

5.5 Les programmes de DDR inadéquats

Les enfants qui sont associés avec des groupes armés devraient être considérés comme des victimes et transférés à l'organisation responsable de la protection des enfants qui vont s'assurer que leur réintégration devient une priorité.³¹¹ Les programmes de DDR sont une partie importante de la réintégration et de l'élimination des enfants-soldats dans le monde. Par contre, les enfants sont souvent négligés dans la mise en place de tel programme. Dans plusieurs endroits, pour être admissible au programme de DDR, la personne doit être en possession d'une arme. Par le fait même, le programme refuse l'accès à plusieurs qui ont été dans les groupes armés, mais qui n'occupaient pas des rôles de combattants donc n'avaient pas d'armes. De plus, lorsque des programmes de DDR sont mis en place spécifiquement pour les enfants, tel est le cas en Colombie, le manque de ressources affecte grandement la capacité d'aider ces enfants à se réintégrer. De plus, les besoins spécifiques des filles liés aux agressions, à l'avortement, l'accouchement et le soin des bébés après la naissance ne sont pas pris en considération dans ces programmes pourtant, la majorité des filles qui quittent les groupes armés ont besoin d'assistance dans ces domaines.

Les programmes de DDR devraient être planifiés sur plusieurs années, prendre en considération les besoins propres aux garçons et aux filles avec des programmes d'éducatifs, de santé mentale ou psychosociale ainsi que de la formation professionnelle.³¹² Ces aspects sont cruciaux afin d'avoir du succès dans la réintégration des enfants à long terme. Un programme trop court et mal adapté risque de replonger les enfants et adolescents dans le monde de la délinquance ou ils peuvent se servir de ce qu'ils ont appris dans les groupes armés afin de survivre. Alors qu'un

³¹¹ UN, Children and armed conflict - Report of the Secretary-General, p. 31.

³¹² Ibid, p. 32.

programme adapté va permettre aux participant(e)s de se développer et de contribuer à leur communauté lorsqu'ils/elles auront atteint l'âge adulte.

Conclusion

Le recrutement des enfants-soldats n'est pas un phénomène nouveau. Il s'agit d'une tactique qui est utilisée depuis longtemps alors que les temps difficiles demandent l'utilisation de tous les moyens disponible pour avoir un impact dans un conflit. Par contre, en regardant comment les enfants sont recrutés dans les différentes régions du monde, il est possible de constater que certains facteurs sont communs. En effet, les cas étudiés démontrent, la pauvreté, l'absence de l'éducation, la famille ou le groupe auquel une personne appartient et l'absence de justice contribuent à augmenter le risque du recrutement des enfants. De plus, les programmes de DDR non adéquats peuvent contribuer à l'échec de la réintégration et à une vie dédiée à la criminalité. Ces facteurs doivent donc être pris en considération afin de réduire et éventuellement éliminer le recrutement des enfants. Finalement, les conflits sont souvent associés avec la masculinité et les hommes. Elle est même un rite de passage vers l'âge adulte dans certaines cultures. Par contre, les filles sont aussi affectées que les garçons dans les conflits. Pour cette raison, il est important de prendre en considération l'impact qu'ils ont sur tous les groupes de la société et non seulement les garçons. Ceci permettrait de promouvoir les programmes propres à chacun des groupes et non de favoriser les garçons. Les filles sont souvent affectées par la violence genrée ou sexuelle dans les conflits. Des programmes pour les aider à réintégrer leur communauté après de telles épreuves devraient donc être considérés afin qu'elles aussi puissent bénéficier d'un meilleur futur.

Les différents documents internationaux qui traitent du droit des enfants sont bien, par contre, leurs applications demeurent difficiles. Pour cette raison, la légitimité de ces documents est remise en question à chaque fois que les chefs de groupes armés décident de ne pas les suivre. D'un point

de vue de la justice, la communauté internationale doit déployer de plus grand efforts pour supporter la cour internationale de justice dans l'application du droit. La cour qui a eu lieu après le conflit au Sierra Leone est un bel exemple de cette application, par contre, puisque la cour a eu lieu plusieurs années après le conflit et qu'il n'a pas eu de cour similaire dans d'autre conflit, le fléau continue de se perpétuer.

Cette justice doit être inclusive de tous les groupes qui ont participé au conflit et de prendre en considération une perspective genrée dans les programmes post-conflit afin d'assurer la stabilité et sécurité de tous. Dans les ententes de paix récente telle que celle en Colombie, il est possible d'observer une plus grande prise de conscience face au genre et aux besoins genrés. Par contre, même si les documents pour la paix font la mention de femmes et des filles, les programmes demeurent inadéquats en raison du manque de ressource attribué.

Les pays analysés confirment que les plans pour l'élimination du recrutement et de l'utilisation des enfants dans les conflits ne sont pas complètement efficaces. En effet, bien que le nombre est réduit en raison des enfants qui sont relâchés, l'élimination est possible seulement lorsque le conflit est terminé et les programmes sociaux requis pour réduire le risque de récidive ne sont pas mis en place de manière adéquate. Les problèmes d'ordre socio-économique de ces pays ravagés font en sorte que les droits des enfants ne sont pas prioritaires ou n'ont pas autant de traction qu'espéré en raison des ressources financières et humaines requises qui sont très limitées. La communauté internationale démontre qu'elle a pris conscience de la problématique avec la mise en place de plusieurs documents importants, par contre l'allocation des ressources requises pour obtenir de tels résultats demeure limitée. Une organisation comme l'ONU et tous ces programmes et la cour internationale, il est possible d'être plus efficace dans l'application du droit des enfants, pour y arriver, plus de pays doivent contribuer à combattre ce fléau en fournissant le soutien

financier et humain requis pour faciliter la réintégration des enfants-soldats. La communauté internationale doit prendre ces responsabilités et cesser de fermer les yeux faces à cette problématique. Comment changé l'attitude des géants qui continuent d'attribuer des dérogations aux pays qui utilisent des enfants dans leurs conflits?

Annexe A — Tableau des conventions et résolutions pertinentes aux droits des enfants³¹³

Droit/résolution	Date	Résumé	Groupe visé
Convention sur les droits des enfants	20 novembre 1989	<ul style="list-style-type: none"> – Droit des enfants au droit de la vie. – Droit à la protection. – Mesure pour réduire les problèmes de santé, malnutrition. – Accès à l'éducation. 	<p>Enfants</p> <p>Action : états et communauté internationale</p>
Principe du Cap	27-30 avril 1997	<ul style="list-style-type: none"> – Recrutement des enfants dans les forces armées en Afrique. – DDR en Afrique. 	<p>Enfants africains</p> <p>Action : pays africains</p>
Statut de Rome	17 juillet 1998 En vigueur : 1er juillet 2002	<ul style="list-style-type: none"> – Création de la cour pénale internationale. – Crime contre l'humanité. 	<p>Communauté internationale, pays signataires</p>
Convention sur les pires formes de travail des enfants	17 juin 1999 En vigueur : 19 novembre 2000	<ul style="list-style-type: none"> – Pire forme de travail : toutes formes d'esclavage, incluant l'emploi dans conflit armé, prostitution, l'activité illicite incluant trafic de stupéfiants, travaux pouvant nuire à la santé, sécurité ou moralité. 	<p>Enfants</p> <p>Action : pays ratifiant</p>
ONU, Conseil de sécurité, résolution 1261	25 août 1999	<ul style="list-style-type: none"> – Réaffirme les droits des enfants dans les conflits armés. – Demande de l'entraînement pour les travailleurs de la paix. – Demande aux états de faire de même. 	<p>Enfants</p> <p>Action : pays signataires</p>
Protocole optionnel de la Convention sur le droit des enfants sur l'implication des enfants dans les conflits armés	25 mai 2000 En vigueur : 12 février 2002.	<ul style="list-style-type: none"> – Un enfant est un humain de moins de 18 ans. – Les enfants ne doivent pas prendre part aux hostilités. – Condamne le recrutement des enfants pour conflit. 	<p>Enfants</p> <p>Action : pays signataires</p>
Protocole optionnel de la Convention sur la vente d'enfant, la prostitution d'enfant et la pornographie infantile	25 mai 2000 En vigueur : 12 février 2002.	<ul style="list-style-type: none"> – Règlementation internationale quant à la vente, prostitution et pornographie visant les enfants. – Définition des actes inclus dans chacune des catégories. 	<p>Enfant</p> <p>Action : pays signataires</p>
Droit/résolution	Date	Résumé	Groupe visé

³¹³ Chateaufeuf, Suzie. « *Perspective genrée : une illusion de la réintégration des enfants-soldats en Colombie* » (Essai de maîtrise, Université Laval), 2018.

ONU, Conseil de sécurité, résolution 1314	11 août 2000	<ul style="list-style-type: none"> – Encourage l'établissement l'unité de protection des enfants pour le développement et l'application de politique, activités et plaidoyer des bénéfiques des enfants. – Inclure le personnel de la protection des enfants dans les opérations. – Prendre des initiatives pour arrêter les activités aux frontières de trafic illicite impliquant les enfants. – Allocation des ressources pour le développement de programme et politique aux profits des enfants affectés par les conflits. – Intégrer une perspective genrée dans les programmes et projets. – Considérer des initiatives régionales pour arrêter l'utilisation des enfants-soldats en violation des droits internationaux. 	<p>Enfants</p> <p>Action : Pays signataires et les organisations régionales</p>
ONU, Conseil de sécurité, résolution 1325	31 octobre 2000	<ul style="list-style-type: none"> – Besoin d'appliquer le droit des femmes et des filles durant et après les conflits. – Reconnais le besoin d'entraîner les travailleurs de la paix. – Demande une augmentation du nombre de femmes au niveau national, régional et international dans le mécanisme de prévention, gestion et résolution de conflit. – Augmentation du nombre de femmes dans les opérations de la paix. – Demande d'augmenter les efforts financiers, techniques et logistiques au programme sensible au genre. – Les besoins spéciaux des femmes et des filles durant le rapatriement, réinstallation et reconstruction poste conflit. – Protection et respect des droits des femmes et des filles 	<p>Femmes, filles</p> <p>Actions : pays signataires</p>
ONU, Conseil de sécurité, résolution 1379	20 novembre 2001	<ul style="list-style-type: none"> – Demande à toutes les parties de suivre les conventions, résolutions, principe concernant le droit des enfants dans les conflits armés. – Fournir la protection des réfugiés et des personnes déplacées, majorité étant les femmes et enfants selon les normes internationales. – Prendre des mesures spéciales pour promouvoir et protéger les droits spéciaux des filles dans les conflits armés et arrêter à toutes formes de violence et exploitation incluant la violence sexuelle, spécialement le viol. – Respecter le représentant spécial du secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et toute autre organisation qui assure la protection des enfants dans les conflits armés. 	<p>Enfants, filles, femmes</p> <p>Action : pays signataire</p>
Droit/résolution	Date	Résumé	Groupe visé

<p>ONU, Conseil de sécurité, résolution 1460</p>	<p>30 janvier 2003</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Utilisation d’enfant de moins de 15 ans dans les conflits armés est un crime contre l’humanité selon le Statut de Rome. – Demande à tous ceux qui recrutent des enfants pour les conflits armés d’arrêter immédiatement. – Inquiet de tous les cas d’exploitation sexuelle des femmes et enfants, spécialement des filles dans les crises humanitaires. – Demande au secrétaire général de fournir un rapport détailler contentant en particulier : le progrès quant à l’arrêt du recrutement des enfants pour les conflits armés, une évaluation des violations des droits des enfants dans les conflits, proposition sur une manière efficace de rapporter et surveiller l’application des droits des enfants. – Les meilleurs pratiques pour intégrer les besoins spécifiques des enfants dans le processus de DDR. 	<p>Enfants, femmes, filles</p> <p>Action : pays signataires, secrétaire général.</p>
<p>ONU, Conseil de sécurité, résolution 1539</p>	<p>22 avril 2004</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Condamne fortement le recrutement et l’utilisation d’enfants-soldats. – Demande au secrétaire général de faire rapidement (idéalement dans les 3 prochains mois) la mise en place d’un plan d’action systémique et compréhensif pour surveiller et rapporter pour l’utilisation de l’ONU, ONG, OSC, permettant de fournir l’information pertinente sur le recrutement d’enfants-soldats et autre violation des droits des enfants. – Continuer les efforts concernant : l’intégration de la protection des enfants affectés par les conflits, spécialement les filles, le développement d’un système de révision des pairs, de surveillance et de mécanisme de rapport, établissement de mécanisme de protection des enfants, inclure l’entraînement au personnel des opérations de la paix sur la protection des enfants, initiative régionale et interrégionale pour arrêter les activités nuisibles aux enfants en temps de conflit. 	<p>Enfants, filles</p> <p>Action : pays signataires, secrétaire général, organisation régionale et interrégionale</p>
<p>ONU, Conseil de sécurité, résolution 1612</p>	<p>26 juillet 2005</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Sécurité des enfants devraient être considérés comme un aspect important dans toute stratégie compréhensive de résolution de conflit. – Demande au secrétaire général de fournir un rapport indépendant sur : efficacité du mécanisme, l’efficacité du mécanisme lié aux conseil de sécurité et autre organisation de l’ONU, pertinence et clarté de la division des responsabilité, budget et implication des autres ressources contribuant au mécanisme, recommandation sur la mise en œuvre complète du mécanisme. – Établissement d’un groupe de travail pour la mise en œuvre du mécanisme. 	<p>Enfants</p> <p>Action : pays signataire, secrétaire général</p>

Droit/résolution	Date	Résumé	Groupe visé
Principe de Paris	février 2007	<ul style="list-style-type: none"> – Enfants et la justice. – Droit des enfants d’être relâché des groupes armés. – Situation des filles. 	Enfants, filles Action : pays ratifiant
ONU, Conseil de sécurité, résolution 1820	19 juin 2008	<ul style="list-style-type: none"> – Concerner et continuer de condamner la violence contre les femmes et enfants dans les conflits. – Concerner par les obstacles et défis constants quant à la participation des femmes dans la prévention et résolution de conflit. – Demande le arrête immédiat et complet de tous actes de violence sexuelle contre les civils. – Demande à tous les parties, la mise en place de mesure de protection pour les civils, incluant les femmes et les filles. – Stresse le besoin d’exclure les crimes de violence sexuelle des amnisties. – Demande au secrétaire général de mettre sur pied une stratégie et des lignes directrices pour augmenter l’habiliter des opérations de l’ONU de protéger les civils, incluant les femmes et les filles. Et de développer un mécanisme de protection des femmes et des filles. 	Femmes, filles Action : pays ratifiant, secrétaire général
ONU, Conseil de sécurité, résolution 1888	30 septembre 2009	<ul style="list-style-type: none"> – Note la sous-représentation des femmes dans les processus de paix. – Demande au secrétaire général de nommer un représentant spécial afin d’obtenir un leadership cohérent et stratégique, afin de renforcer le mécanisme de l’ONU dans ces engagements dans les gouvernements incluant les représentations militaires et judiciaires et tous partis impliquer dans un conflit armé afin d’adresser les problématiques de violence sexuelle. – Envoyez des équipes d’expert dans les endroits plus inquiétants pour : travailler avec le personnel légal et judiciaire national afin de régler l’impunité, identifier les lacunes dans les actions au niveau national, faire des recommandations afin de coordonner les efforts nationaux et internationaux. 	Victimes de violence sexuelles Action : pays signataires et secrétaire général.

Droit/résolution	Date	Résumé	Groupe visé
ONU, Conseil de sécurité, résolution 1889	5 octobre 2009	<ul style="list-style-type: none"> – Intention lors du renouvellement de mission d’inclure des dispositions pour promettre l’égalité des genres et l’autonomisation des femmes post-conflit. – Assurez l’intégration du genre dans le processus de consolidation de la paix et de relèvement post-conflit. – Soumission d’un rapport de la part du secrétaire général et inclure : analyse des besoins particuliers des femmes et des filles dans les conflits post-conflit, les défis entourant la participation des femmes dans le processus d’intégration des femmes et consolidation de la paix, mesurer la capacité de planification des supports nationaux et financiers, faire des recommandations sur les méthodes pour améliorer les réponses nationales et internationales pour les besoins des femmes et des filles post-conflit. 	<p>Femmes, filles.</p> <p>Action : état ratifiant, secrétaire général</p>
ONU, Conseil de sécurité, résolution 1960	16 décembre 2010	<ul style="list-style-type: none"> – Demande au secrétaire général d’établir des mécanismes de surveillance, d’analyse et de déclaration sur la violence sexuelle liée aux conflits. – Félicite le travail des conseillers en genre. – Félicite l’élaboration d’entraînement basé sur scénario pour combattre la violence sexuelle dans l’entraînement prédéploiement des travailleurs de la paix. 	
ONU, Conseil de sécurité, résolution 2106	24 juin 2013	<ul style="list-style-type: none"> – Demande au secrétaire général et les entités pertinentes de l’ONU d’assister les autorités nationales dans la participation des femmes afin d’adresser les problèmes de violence sexuelle en particulier : processus de DDR incluant des mécanismes de protection des femmes et des enfants, encourager la présence des femmes dans le processus et arrangement de réforme du secteur de la sécurité, réforme du secteur de la justice et prendre en considération des besoins particuliers de protection des témoins et des survivants de violence sexuelle dans les conflits et post-conflit. 	<p>Femmes, enfants, victimes de violence sexuelle</p> <p>Action : secrétaire générale, pays signataires.</p>
ONU. Assemblée générale. Droits de l’enfant A/RES/70/137	17 décembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> – Rappelle la convention sur le droit des enfants ainsi que les protocoles optionnels. – Fait appel à tous les états de donner le droit à l’éducation à tous les enfants en particulier : élimination des inégalités en éducatons des genres, rendre l’éducation primaire disponible, gratuite et obligatoire à tous, éliminer les obstacles à l’éducation (finance, violence, etc.), prendre toutes les mesures pour allouer les budgets requis, éliminer la discrimination des filles dans l’éducation, etc. 	<p>Enfants, filles</p> <p>Actions : pays signataires</p>

Droit/résolution	Date	Résumé	Groupe visé
Principe de Vancouver	14 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> – Encourager fortement l’inclusion de dispositions appropriées en matière de protection de l’enfance, y compris la prévention du recrutement et de l’utilisation d’enfants-soldats, dans tous les mandats de maintien de la paix des Nations Unies, y compris pour les opérations régionales de maintien de la paix – Veiller à ce que les enfants-soldats figurent en priorité dans la planification et l’exécution de tous les efforts de désarmement, de démobilisation, de réintégration et, le cas échéant, de rapatriement soutenus par les Nations Unies, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. D’autres facteurs identitaires, pour faciliter leur transition vers une vie normale et pour empêcher leur ré-embauchement. 	<p>Enfants</p> <p>Action : pays signataires</p>

Annexe B — Plans d'action « We are children not Soldiers » Afghanistan, Myanmar et Soudan du Sud (texte intégral pris à la référence)³¹⁴

Afghanistan

The Government of Afghanistan signed an **Action Plan** with the United Nations to end and prevent the recruitment and use of children by the **Afghan National Security Forces**, including the Afghan National Police, Afghan Local Police and Afghan National Army, on **30 January 2011**.

A **Road Map** to accelerate the implementation of the Action Plan was endorsed by the Government on **1 August 2014**.

Children continue to suffer the consequences of intense fighting across Afghanistan. In 2015, child casualties rose to their highest level since the establishment of the Monitoring and Reporting Mechanism in 2009. In the first six months of 2016, almost a third of all civilian casualties in Afghanistan were children. The United Nations has continued to document cases of recruitment and use of children. Most cases were attributed to armed groups, but there were also cases of underage recruitment and use in the Afghan Local Police, Afghan National Police and Afghan National Army. Attacks on schools and hospitals remain a major challenge in Afghanistan and cause disruptions of education and health services across the country.

Progress in the implementation of the Action Plan

Work continues under the road map towards compliance with the Action Plan adopted in 2014. A Presidential decree criminalizing underage recruitment by the Afghan National Security Forces (ANSF) entered into force in February 2015. The Government has endorsed age assessment guidelines to prevent the recruitment of minors in the ANSF. In 2016 additional child protection units were established, bringing the total to thirteen.

These units are embedded in Afghan National Police recruitment centres, and are credited with preventing the recruitment of hundreds of children.

Road map towards compliance: key activities

- Establishment of child protection units in police recruitment centres nationwide
- Implementation of age verification guidelines in all ANSF recruitment processes
- Legal and policy reform to criminalise child recruitment and use
- Investigation and prosecution of cases of recruitment and use of children
- Action to ensure that children arrested and detained on national security-related charges are treated in line with international juvenile justice standards

The way forward to protect the children of Afghanistan:

Release and Reintegration

In accordance with the Action Plan, all children in the ranks of the Afghan National and Local Police should be released immediately and without conditions. Resources are needed

³¹⁴ UN, *We are children not Soldiers*, consulté le 19 avril 2018, <https://childrenandarmedconflict.un.org/children-not-soldiers/>

to establish and maintain sustainable reintegration services. Services should also be offered to children formerly associated with armed groups, including to those in detention.

Rule of law and accountability

Support is necessary to strengthen the rule of law and accountability for those who commit grave violations against children. Furthermore, the Government must ensure that children arrested and detained on national security-related charges are treated in line with international and national juvenile justice standards.

Age assessment

Age assessment procedures launched by the Government in February 2016 need to be operationalized through sensitization and capacity building across the ANSF to help prevent the recruitment of children, and advocate for the release of underage members of the Afghan local and national police.

The **Child Protection Units** established in police recruitment centers in thirteen Afghan provinces demonstrated their potential to prevent the recruitment of children. The Government wants to set up these units to cover all 34 provinces. The international community is encouraged to support this initiative.

Child protection training should be available for members of the national security forces and partners. Support is needed for the development and delivery of a standardized training module on child rights and protection of children.

Birth registration

Access to birth registration services must be expanded throughout the country, with a specific focus on registering adolescent boys, the most vulnerable to recruitment.

Parties to conflict listed in the Annual Report of the Secretary-General on children and armed conflict

- *Afghan National Police (listed in 2010 for recruitment and use), including the Afghan Local Police (listed in 2012 for recruitment and use)*
- *Haqqani Network (recruitment and use, killing and maiming)*
- *Hezb-e-Islami of Gulbuddin Hekmatyar (recruitment and use, killing and maiming)*
- *Taliban forces, including the Tora Bora Front, the Jama' at al-Da'wa il al-Qur'an wal-Sunna and the Latif Mansur Network (recruitment and use, killing and maiming, sexual violence, attacks on school and/or hospitals, abduction)*

September 2016

Myanmar

The Government of Myanmar signed a **Joint Action Plan** with the United Nations on 27 June 2012 to end and prevent the recruitment and use of children by the **Tatmadaw Kyi** (Myanmar armed forces). In September 2014, the Government adopted a **workplan for compliance** to accelerate the implementation of the Action Plan.

Children suffer from grave violations related to armed conflict between the Tatmadaw and ethnic armed groups, particularly in Kachin, Shan and Kayin states.

In October 2015, the Government signed a nationwide ceasefire agreement with 8 armed groups, including 4 listed parties. The ongoing peace process, coupled with historic elections in 2015 and the political transition, offer opportunities to strengthen the Government's engagement on the protection of children affected by conflict.

Progress in the implementation of the action plan

There has been steady progress in the implementation of the Joint Action Plan. Eight hundred child soldiers (including young people recruited as children) have been released from the Tatmadaw since the signature of the Joint Action Plan in 2012. The children and young people benefited from services to reintegrate in their families and communities.

In September 2015, Myanmar signed the **Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the involvement of children in armed conflict**. The Government is encouraged to ratify the Optional Protocol as soon as possible.

The Ministry of Defence has taken steps to end and prevent the recruitment and use of children, including by centralizing the recruitment process, training military recruiters on the application of improved age assessment guidelines, enforcing disciplinary and punitive measures for child recruitment, and increasing UN access to military units and battalions for monitoring purposes. There are also monthly case review meetings with the UN to verify suspected cases of underage recruitment.

A national public awareness campaign was launched by the Government and the UN continues to operate a telephone hotline enabling citizens to report cases of underage recruitment.

Despite this encouraging progress, the UN continues to verify cases of recruitment and use of children by the Tatmadaw, including minors sent to the front lines. The UN has also verified incidents of arrest and detention for desertion of child soldiers who ran away from the Tatmadaw.

During her visit to Myanmar in July 2015, Leila Zerrougui, the Special Representative of the Secretary-General for Children and Armed Conflict, acknowledged the progress accomplished, but noted that gaps remain to prevent the recruitment and use of children and ensure accountability. She also met with three of the armed groups listed in the annexes of the Annual Report of the Secretary-General on children and armed conflict (*Karenni Army, Karen National Liberation Army and Kachin Independence Army*) and encouraged

them to pursue dialogue with the United Nations to conclude Action Plans. The meetings took place in the context of the ongoing peace negotiations between the Government and ethnic armed groups. Following these meetings, the UN continued the engagement with the armed groups, and one listed party is ready to sign an action plan.

The way forward to protect the children of Myanmar: Release and reintegration

In accordance with the Action Plan, suspected minors should be identified and released immediately without conditions. Poverty is a key driving factor of underage recruitment in Myanmar. Resources are required for sustainable reintegration services that include economic opportunities through education and vocational training.

Rule of law and accountability

Support is necessary to strengthen the rule of law and accountability for child recruiters—military or civilian—and those who commit grave violations against children. Underage recruitment and use should be criminalized in the national legislation. Children must not be arrested and detained for “desertion” (absence without leave), and the Government should ensure they are released and treated in line with international juvenile justice standards.

Age assessment and child protection training

Child protection training, including on age assessment guidelines, should be integrated into the military curriculum for systematic training of all Tatmadaw personnel. Age assessment guidelines should be systematically applied in recruitment processes.

Engagement with non-State armed groups

The peace process in Myanmar and the campaign Children, Not Soldiers generated new opportunities to engage with non-state armed groups on the protection of children. To sustain and further this engagement, resources are required for the UN to scale up existing child protection capacity. One listed armed group is ready to sign an action plan, and the UN is engaging to secure the support of the Government.

Birth registration

Access to birth registration services needs to be expanded throughout the country, with a specific focus on registering adolescent boys, the most vulnerable to recruitment.

Parties to conflict listed in the annual report of the Secretary— General on children and armed conflict (all for recruitment and use)

- *Democratic Karen Benevolent Army (DKBA)*
 - *Kachin Independence Army (KIA)*
 - *Karen National Liberation Army (KNU/KNLA)*
 - *Karen National Liberation Army Peace Council*
 - *Karenni Army (KNPP/KA)*
 - *Shan State Army South (SSA-S)*
 - *Tatmadaw Kyi, including integrated border guard forces*
 - *United Wa State Army (UWSA)*
-

South Sudan

The Government of the Republic of South Sudan signed an **Action Plan** with the United Nations to end and prevent the recruitment and use of by the **Sudan People’s Liberation Army (SPLA)** on **13 March 2012**. The Government formally recommitted to the Action Plan on **24 June 2014** with the additional commitment to end all grave violations against children. The Government of South Sudan launched the campaign **Children, Not Soldiers** nationally on 29 October 2014.

The **SPLA in Opposition** signed an **Action Plan** with the United Nations to end and prevent the recruitment and use of children in December 2015.

The children of South Sudan continue to suffer the consequences of a brutal conflict.

The peace agreement, signed in August 2015, calls for the end of all grave violations against children, the **immediate and unconditional release of all children recruited by parties to the conflict** and the screening of troops. Despite their repeated commitments to end grave violations against children, the Government and the opposition have failed to make tangible progress to protect boys and girls. The United Nations continues to verify reports of grave violations against children committed by all parties to the conflict.

The recruitment and use of children remains the most widely reported violation and the United Nations estimates that several thousand children are currently in the ranks of the SPLA, SPLA/iO and other armed groups.

In 2015, **1,755 children were released** from the South Sudan Democratic Movement/Army—Cobra Faction. The children received support from the UN and were reunified with their families. The reintegration into their communities continues to be followed up and supported by the UN and its partners, but there are reports that some of the children have been re-recruited.

Progress in the implementation of the Action Plan

The implementation of the Action Plans with the SPLA and SPLA-iO has been hampered by conflict.

The way forward to protect the children of South Sudan:

Advocacy from partners, Regional organizations and Member States with influence on the parties to conflict is needed to **end grave violations against children, begin the release of thousands of child soldiers**, and implement child protection provisions included in the **Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan**.

Accountability

The international community should use all avenues and tools available to ensure accountability for those who commit grave violations against children.

Implementation of the Action Plans

Both parties (SPLA and SPLA-in Opposition) must honour their commitments with the United Nations, immediately end the recruitment and use of children, end all other grave child rights violations and implement their respective Action Plans.

The Government of South Sudan is encouraged to **ratify the Optional Protocol** to the Convention on the Rights of the Child on the involvement of children in armed conflict.

Prepare for the reintegration of thousands of children

Support from the international community is required to prepare for the possible release of thousands of children from the ranks of all parties to conflict and to facilitate their reintegration. Family tracing, reunification and the social and economic reintegration of children will be long-term challenges in South Sudan. Resources will be needed to set up sustainable reintegration services, in communities with very little or no services.

Birth registration Access to birth registration services should be expanded throughout the country, with a specific focus on registering adolescent boys, the most vulnerable to recruitment.

Parties listed in the annual report of the Secretary-General on children and armed conflict

- *Sudan People's Liberation Army (SPLA) (Recruitment and use of children, killing and maiming of children)*
 - *SPLA in Opposition (Recruitment and use of children, killing and maiming of children)*
 - *White Army (Recruitment and use of children)*
-

May 2016

Bibliographie

Livres

Baud, Jacques. *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, le Rocher, collection l'Art de la Guerre, 2003.

Brett, Rachel, and Irma Specht. *Young Soldiers: Why They Choose to Fight*. Boulder, Colo: Lynne Rienner Publishers, 2004.

Chapleau, Philippe. *Enfants-soldats — Victimes ou criminels de guerre ?*, France, éditions du rocher, 2007.

D'Aoust, Anne-Marie et Anne Saris. « Femmes, genre et sécurité en relations internationales et en droit international: un dialogue en construction », dans Emmanuelle Tourme Jouannet, Laurence Burgogue-Larsen, Horatia Muir-Watt et Hélène Ruiz Fabri (dir.), *Féminisme(s) et droit international: études du réseau Olympe*, Paris: Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, volume 39, Société de législation comparée, 2016, p. 141-188.

Denov, Myriam S. *Child Soldiers: Sierra Leone's Revolutionary United Front*. Cambridge, UK ; New York: Cambridge University Press, 2010.

Detraz, Nicole. *International Security and Gender*. New York, NY: John Wiley & Sons, 2013.

Dyvik, Synne L. *Gendering Counterinsurgency: Performativity, Embodiment, and Experience in the Afghan "Theatre of War."* War, Politics and Experience. London ; New York: Routledge Taylor & Francis Group, 2017.

Ehrenreich, Barbara. *Blood Rites: Origins and History of the Passions of War*. 1. Owl Books ed. An Owl Book. New York, NY: Holt, 1998.

Johnson, Hilde F., Inc. *South Sudan the Untold Story: From Independence to Civil War*. London: I.B. Tauris, 2016.

Lansford, Tom, ed. *Afghanistan at War: From the 18th-Century Durrani Dynasty to the 21st Century*. Santa Barbara, California: ABC-CLIO, an imprint of ABC-CLIO, LLC, 2017.

Michel, Adolphe. *Le Siege de Paris 1870 1871 Ed 1871*. Place of publication not identified:Hachette Livre-Bnf, 2012.

Ozerde, Alpaslan et Sukanya Podder. *Child Soldiers: From Recruitment to Reintegration*, Hampshire, Palgrave MacMillan, 2011.

Pignot, Manon, ed. 2012. *L'enfant-Soldat, XIXe-XXIe Siècle: Une Approche Critique*. Le Fait Guerrier. Paris: Armand Colin.

Rabinovich, Alejandro Martin. 2013. *La société guerrière: pratiques, discours et valeurs militaires dans le Rio de la Plata, 1806 - 1852*. Collection « Des Amériques. » Rennes: Presses Universitaires.

Rosen, David M. *Child Soldiers: A Reference Handbook*. Contemporary World Issues. Santa Barbara, Calif: ABC-CLIO, 2012.

Singer, Peter W. *Children at War*, New York: Pantheon, 2005

Sjoberg, Laura, ed. *Gender and International Security: Feminist Perspectives*. Routledge Critical Security Studies Series. London ; New York: Routledge, 2010.

Sjoberg, Laura. *Gender, War, and Conflict*. Cambridge: Polity Press, 2014.

Wessells, Michael G. *Child Soldiers: From Violence to Protection*. Cambridge, Mass: Harvard University Press, 2006.

Articles scientifiques

Bakaki, Zorzeta and Kaisa Hinkkainen. *Do Child Soldiers Influence UN Peacekeeping?*. *International Peacekeeping* 23, no. 4, 2016, p. 540–567.

Bataillon, Gilles, *Los “muchachos” en la revolución sandinista (Nicaragua, 1978-1980)*. *Estudios sociológicos XXXI*: 92, 2013, p. 303-343.

Batou, Jean. *L’avenir d’une révolution*. *Le courrier de Genève*, 8 mai 2011, <https://lecourrier.ch/2011/05/08/lavenir-dune-revolution/>.

Betancourt, Theresa Stichick, Ivelina Ivanova Borisova, Timothy Philip Williams, Robert T. Brennan, Theodore H. Whitfield, Marie de la Soudiere, John Williamson, and Stephen E. Gilman. *Sierra Leones Former Child Soldiers: A Follow-Up Study of Psychosocial Adjustment and Community Reintegration*. *Child Development* 81, no. 4, 2010, p.1077–1095.

Denov, Myriam et Ines Marchand. *One Cannot Take Away the Stain: Rejection and Stigma Among Former Child Soldiers in Colombia*. Extrait de *Peace and Conflict, Journal of Peace Psychology* Vol 20, No 3, 2014, p. 227–240.

Denov, Myriam et Alexandra Ricard-Guay. *Girls soldiers: towards a gendered understanding or wartime recruitment, participation and demobilization*. Extrait de *Gender & development*, 2013, p.473-488.

Ensor, Marisa O. *Displaced Girlhood: Gendered Dimensions of Coping and Social Change among Conflict-Affected South Sudanese Youth*, *Refuge* 30, no. 1, 2014.

LeGrand, Catherine. *The Colombian Crisis in historical perspective*. Extrait de *Canadian Journal of Latin America and Caribbean Studies*, vol 28, No 55–56, 2003, p. 165–209.

Ma, Agatha and Kyoko Kusakabe. *Gender analysis of fear and mobility in the context of ethnic conflict in Kayah State, Myanmar*. *Singapore Journal of Tropical Geography*, 36, 2015, p. 342–356.

Mynster Christensen, Maya. *The underbelly of global security: Sierra Leonean ex-militias in Iraq*. *African Affairs*. 115, 2015.

Omer, Reem. *South Sudan: From Independence to a Detrimental Civil War*. *Harvard International Review* 37, no. 3, 2016.

Sarwar, Nadia. *Post-Independence South Sudan: An Era of Hope and Challenges*. *Strategic Studies* XXXII, no. 2–3, 2012.

Singer, Peter W. *The New Faces of War*. 1 janvier 2005. <https://www.brookings.edu/articles/the-new-faces-of-war/>

Walton, Matthew J. *Ethnicity, Conflict, and History In Burma- The Myths of Panglong*. *Asian survey*, vol. XVIII, no. 6, november/december 2008, p. 889-910.

Documents officiels

Canada. *Children and armed conflict*. consulté le 16 avril 2018, http://international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/armed_conflict-conflits_armes.aspx?lang=eng

Canada. *Vancouver principles on peacekeeping and prevention of the recruitment and use of child soldiers*. 15 novembre 2017, http://international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/principles-vancouver-principes.aspx?lang=eng.

CICR. *La convention de Genève*. 12 août 1949.

Colombia. *Texto Completo del Acuerdo Final para la Terminación del Conflicto y la construcción de una Paz Estable y Duradera*, 24 novembre 2016, <http://www.altocomisionadoparalapaz.gov.co/procesos-y-conversaciones/Documentos%20compartidos/24-11-2016NuevoAcuerdoFinal.pdf> .

International Labour Organization. *Convention concerning the Prohibition and Immediate Action for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour*, Geneve, 17 juin 1999.

ONU. *Children and armed conflict*. working paper No3, 2011, https://childrenandarmedconflict.un.org/publications/WorkingPaper-3_Children-and-Justice.pdf.

ONU. *Déclaration universelle des droits de l'homme*. 1948.

ONU. Assemblée générale. *Droits de l'enfant A/RES/70/137*, 17 décembre 2015.

ONU. Assemblée générale. *Rapport annuel de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les sorts des enfants en temps de conflit armé, A/HRC/34/44*, 22 décembre 2016.

ONU, *Consideration of reports submitted by states parties under article 8 (1) of the optional protocol to the convention on The rights of the child on the involvement of children in Armed conflict—Sierra Leone, CRC/C/OPAC/SLE/1*, 5 April 2009.

Sierra Leone, *Constitution 1991*. <http://www.sierra-leone.org/Laws/constitution1991.pdf>.

Sierra Leone, *The child Right Act*. 2007, <http://www.sierra-leone.org/Laws/2007-7p.pdf>.

Sierra Leone, *1997 AFRC Decree*, <http://www.sierra-leone.org/Laws/1997-AFRC7.pdf>.

UNICEF. *Defensoría del Pueblo La Niñez y sus derechos*. Boletín no.9, Bogotá, Novembre 2006, <https://www.unicef.org/colombia/pdf/Boletin-defensoria.pdf>.

UNICEF. *Machel Study 10-Year Strategic Review: Children and Conflict in a Changing World*. New York, 2009.
http://www.unicef.org/publications/files/Machel_Study_10_Year_Strategic_Review_EN_030909.pdf.

UNICEF. *Operational guide to the integrated disarmament, demobilization and reintegration standards*. 2014.

UNICEF, *The Paris Principles—Principles and Guidelines on Children Associated With Armed Forces or Armed Groups*. 2007.

UN. *Children and armed conflict. Report of the Secretary-General*, 24 aout 2017, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2017/821&Lang=E&Area=UNDOC.

UN. *Committee on the right of children, Consideration of reports submitted by States parties under article 44 of the Convention*. 22 mars 2010.

UN. *Committee on the right of children, Consideration of reports submitted by States parties under article 44 of the Convention*. 20 octobre 2010.

UN. *Committee on the right of children, Initial reports of States parties due in 2007 – Nicaragua*. 4 mars 2010.

UN. *General Assembly. Rome Statute of the International Criminal Court*. 17 July 1998, modifié 2010.

UN. General Assembly. *Rome Statute of the International Criminal Court*. 17 July 1998, modifié 2010.

UN. Office of the High Commissioner Human Rights. *Convention on the rights of the Child*. 20 novembre 1989.

UN. Office of the High Commissioner Human Rights. *Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the involvement of children in armed conflict*. 25 mai 2000.

UN. Office of the High Commissioner Human Rights. *Optional protocol to the convention on the rights of the child on the sale of children, child prostitution and child pornography*. 25 mai 2000.

UN. Office of the special representative of the Secretary General for Children and Armed Conflict, *Children and justice during and in the aftermath of Armed conflict*. septembre 2011, https://childrenandarmedconflict.un.org/publications/WorkingPaper-3_Children-and-Justice.pdf.

UN. *Report of the Secretary-General on children and armed conflict in Myanmar*. 22 décembre 2017, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2017/1099%20%20&Lang=E&Area=UNDOC.

UN. *Report of the Secretary-General on children and armed conflict in South Sudan*. 11 décembre 2014, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/884&Lang=E&Area=UNDOC.

UNSC. *Résolution 1261*. 25 août 1999.

UNSC. *Résolution 1314*. 11 août 2000.

UNSC. *Résolution 1325*. 31 octobre 2000.

UNSC. *Résolution 1379*. 20 novembre 2001.

UNSC. *Résolution 1460*. 20 janvier 2003.

UNSC. *Résolution 1539*. 22 avril 2004.

UNSC. *Résolution 1612*. 26 juillet 2005.

UNSC. *Résolution 1820*. 19 juin 2008.

UNSC. *Résolution 1888*. 30 septembre 2009.

UNSC. *Résolution 1889*. 5 octobre 2009.

UNSC. *Résolution 1960*. 16 décembre 2010.

UNSC. *Résolution 2106*. 24 juin 2013.

UN. Working Group on Children and Armed Conflict. *Conclusions on Children and Armed Conflict in South Sudan*. 12 mai 2015,
http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/AC.51/2015/1.

USA. Department of State. *Child soldiers prevention act list*. consulté le 16 avril 2018,
<https://www.state.gov/j/tip/rls/tiprpt/2017/271111.htm>.

USA. *The child soldier prevention act 2008*.
<https://www.state.gov/documents/organization/135981.pdf>.

Rapport d'organisation international et analyse académique

Bernardo Nieto, Sara Franky Calvo, *La Niñez Colombiana en Cifras*. UNICEF Colombia, 2002,
<https://www.unicef.org/colombia/pdf/cifras.pdf>

Bouvier, Virginia. *L'égalité des sexes et le rôle des femmes dans le processus de paix colombien*. New York : ONU femmes, 4 mars 2016.

Casas Herrera, María Isabel ed. *Mesa de trabajo : mujer y conflicto armado*. Ediciones Ántropos, Bogotá, 2003, <http://www.bdigital.unal.edu.co/49912/1/informesobreviolencia.pdf> .

Coalition To Stop The Use Of Child Soldiers. *Global Report On Child Soldiers*. London, 2001,
<https://www.child-soldiers.org/Handlers/Download.ashx?IDMF=adc88bff-1916-4317-b184-d9079e7b0bb8>.

Developing Minds Foundations. *Blueprint for the Reintegration of Former Child Soldier in Colombia*. 2014 <https://www.developingmindsfoundation.org/wp-content/uploads/2014/04/Blueprint-for-Reintegration-of-Child-Soldiers-.pdf>.

Heppner, Kevin, Jo Becker, and Human Rights Watch (Organization), eds. *“My Gun Was as Tall as Me” : Child Soldiers in Burma*. New York: Human Rights Watch, 2002.

HRW and Sebastian Brett eds. *You'll Learn Not to Cry: Child Combatants in Colombia*. New York: Human Rights Watch, 2003.

Salm, Randall. *Exploited, Traumatized, Discriminated Against and Forgotten: A White Paper on the Problem of Child Soldier in Colombia*. Novembre 2008.

Sesay, Mohamed Gibril et Mohamed Suma. *Transitional Justice and DDR: The Case of Sierra Leone*. International Center for Transitional Justice, Juin 2009,
<https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-DDR-Sierra-Leone-CaseStudy-2009-English.pdf>

Solomon, Christiana et Jeremy Ginifer. *Disarmament, Demobilisation and Reintegration in Sierra Leone*. University of Bradford, Juillet 2008, http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/4024~v~Disarmament_Demobilisation_and_Reintegration_in_Sierra_Leone.pdf.

The Romeo Dallaire Child soldier initiative. *South Sudan Country Report: Children & Security*. 31 janvier 2017, <https://www.childsoldiers.org/en/publications/south-sudan/>.

Universidad Nacional de Colombia. *Observatorio de Procesos de Desarme, Desmovilización y Reintegración*, Bogotá, Mars 2009, http://www.humanas.unal.edu.co/observapazyconflicto/files/8214/3593/5950/ODDR_UNAL_NAJ_Norm_Pol_Progr.pdf.

Internet

BBC. *Myanmar profile -Timeline*, consulté le 30 avril 2018, <http://www.bbc.com/news/world-asia-pacific-12992883>

BBC. *Sierra Leone profile – Timeline*, consulté le 15 avril 2018, <http://www.bbc.com/news/world-africa-14094419>.

Burma Link, *History of Armed Opposition*, consulté le 30 avril 2018, <https://www.burmalink.org/background/burma/dynamics-of-ethnic-conflict/history-of-armed-opposition/>.

Business anti-corruption portal. *Colombia*, consulté le 13 avril 2018, <https://www.business-anti-corruption.com/country-profiles/colombia>.

Child soldiers international. *Afghanistan briefing: Ongoing Recruitment and Use of Children*, consulté le 17 avril 2018, <https://www.child-soldiers.org/shop/afghanistan-briefing-ongoing-recruitment-and-use-of-children-by-parties-to-the-armed-conflict-in-af>.

Child Soldiers International. *Report of children used in hostility*, consulté le 15 avril 2018, <http://childsoldiersworldindex.org/hostilities>.

Child soldier international. *Where are Child Soldiers?*, consulté le 16 avril 2018, <https://www.child-soldiers.org/where-are-there-child-soldiers>.

Civil War Trust. *Children of the civil war*, consulté le 2 Avril 2018, <https://www.civilwar.org/learn/articles/children-civil-war>.

Colombia. *ICBF- Prevención y erradicación de la explotación sexual comercial de niños, niñas y adolescentes*, consulté le 18 avril 2018, https://www.satena.com/aym_images/files/PRESENTACION_ESCNNA.pdf.

Colombia Reports. *Colombia's illegal armed groups' areas of influence*, consulté le 13 avril 2018,

<https://colombiareports.com/mapping-colombias-illegal-armed-groups/#agc>.

Colombia Reports. *FARC faces charges for recruiting more than 12,000 child soldiers*, consulté le 18 avril 2018, <https://colombiareports.com/farc-face-charges-recruitment-12000-children/>.

Combat Jeune. *12 février – Journée internationale des enfants-soldats*, consulté le 8 avril 2018, <https://combat-jeune.com/2018/02/20/jies-250-000-mineurs-sont-encore-aujourd'hui-en-2018-des-enfants-soldats/>

CNN. *Boko Haram Fast Fact*, consulté le 16 avril 2018,

<https://www.cnn.com/2014/06/09/world/boko-haram-fast-facts/index.html>.

Defence Report. *Canada's evolving response to child soldiers*, consulté le 16 avril 2018,

<https://defencereport.com/canadas-response-child-soldiers/>

Departamento Administrativo Nacional de Estadística, *Mercado Laboral Trabajo infantil*, consulté le 13 avril 2018, <https://www.dane.gov.co/index.php/estadisticas-por-tema/mercado-laboral/trabajo-infantil>

Developing minds foundation. consulté le 4 mars 2018,

<https://www.developingmindsfoundation.org/projects/>

Encyclopaedia Britannica. *World war II*, consulté le 3 avril 2018,

<https://www.britannica.com/event/World-War-II>.

Foreign policy. *\$800 Million Later, Joseph Kony is Still a Threat*, consulté le 16 avril 2018,

<http://foreignpolicy.com/2017/06/28/800-million-later-joseph-kony-is-still-a-threat/>

France 24. *Jean-Corentin Carré, enfant Soldat et héros de la Grande Guerre*, consulté le 3 avril 2018. <http://www.france24.com/fr/20140501-premiere-guerre-mondiale-jean-corentin-carre-enfant-soldat-morbihan-bretagne-poilus>.

Harvard Political Review. *The Trouble With DDR : Ending the World's Longest Civil War*, consulté le 30 avril 2018, <http://harvardpolitics.com/world/ddrmyanmar/>.

HRW, *Myanmar: Quash Conviction of Former Child Soldier*, consulté le 30 avril 2018, <https://www.hrw.org/news/2018/04/02/myanmar-quash-conviction-former-child-soldier>.

HRW. *Afghanistan: Taliban Child Soldier Recruitment Surges*, consulté le 17 avril 2018,

<https://www.hrw.org/news/2016/02/17/afghanistan-taliban-child-soldier-recruitment-surges>.

HRW. *Sierra Leone: Landmark Convictions for Use of Child Soldiers*, consulté le 15 avril 2018,

<https://www.hrw.org/news/2007/06/20/sierra-leone-landmark-convictions-use-child-soldiers>

HRW. *South Sudan— event of 2017*, consulté le 18 avril 2018, <https://www.hrw.org/world-report/2018/country-chapters/south-sudan>

HRW. *We can die too*, Recruitment and used of child soldiers in South Sudan, consulté le 29 avril 2018, <https://www.hrw.org/report/2015/12/14/we-can-die-too/recruitment-and-use-child-soldiers-south-sudan>.

ICBF. *Inicio*, consulté le 13 avril 2018, <https://www.icbf.gov.co/instituto>

ICRC. *Colombia — Sexual violence*, consulté le 13 avril 2018, <https://casebook.icrc.org/case-study/colombia-sexual-violence>

Inter press service, *NICARAGUA: Children of War Tell Their Stories*, 3 aout 1998, <http://www.ipsnews.net/1998/08/nicaragua-children-of-war-tell-their-stories/>.

Los Angeles Times, *Nicaragua Struggles to Aid Its Children*, 1er Janvier 1989, http://articles.latimes.com/1989-01-01/opinion/op-100_1_aid-funding.

ONU Femmes. *Facts and figures: Leadership and political participation*, consulté le 8 avril 2018, <http://www.unwomen.org/en/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures>

Open Democracy. *Post-conflict in Colombia (14). Untying children from the FARC*, consulté le 13 avril 2018, <https://www.opendemocracy.net/democraciaabierta/paola-garz-n-cepero/post-conflict-in-colombia-14-demobilising-children-from-farc>

News 24. *Cut down by war and Ebola*, consulté le 15 avril 2018. <https://www.news24.com/Africa/News/sierra-leone-cut-down-by-war-and-ebola-20180305>

Radio Free Asia. *Former Myanmar Child Soldier Describes Long Struggle to Turn Life Around*, consulté le 30 avril 2018, <https://www.rfa.org/english/news/myanmar/former-myanmar-child-soldier-describes-long-struggle-to-turn-life-around-08172017154924.html>.

Reliefweb. *UN fact sheet South Sudan National Action Plan 2015–2020 on UNSCR 1325*, consulté le 18 avril 2018, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/National%20Action%20Plan%20Fact%20Sheet.pdf>

Reliefweb. *Protecting children from fighting adult wars in South Sudan*, consulté le 18 avril 2018, <https://reliefweb.int/report/south-sudan/protecting-children-fighting-adult-wars-south-sudan>.

Reuters. *Sierra Leone « helped deploy ex-child soldiers to Iraq », academic says*, consulté le 15 avril 2018,

<https://www.reuters.com/article/us-leone-iraq-childsoldiers/sierra-leone-helped-deploy-ex-child-soldiers-to-iraq-academic-says-idUSKCN0XG2ET>

Reuters. *U.S diplomats accuse Tillerson of breaking child soldiers law*, consulté le 16 avril 2018,

<https://www.reuters.com/article/us-usa-tillerson-childsoldiers/u-s-diplomats-accuse-tillerson-of-breaking-child-soldiers-law-idUSKBN1DL0EA>.

Save the children. *Our history*, consulté le 3 avril 2018,

<https://www.savethechildren.org/us/about-us/why-save-the-children/history>.

Taller de Vida. consulté le 4 mars 2018, <http://tallerdevida.org>.

UN. *Geneva declaration of the rights of the child*, consulté le 3 Avril 2018, <http://www.un-documents.net/gdrc1924.htm>.

UN, *We are children not Soldiers*, consulté le 19 avril 2018,

<https://childrenandarmedconflict.un.org/children-not-soldiers/>.

Ville de Genève site officiel. *La société des Nations*, consulté le 3 Avril 2018, <http://www.ville-geneve.ch/faire-geneve/decouvrir-geneve-quartiers/histoire-geneve/geneve-internationale/societe-nations/>.

Documents non publiés

Chateaufort, Suzie. « *Perspective genrée : une illusion de la réintégration des enfants-soldats en Colombie* » (Essai de maîtrise, Université Laval), 2018.